



Maraina

Au service des territoires

Rapport de gestion 2020

10 ans
2010-2020





ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE	4.
BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	24.
BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES	42.
BILAN FINANCIER ET COMPTABLE	58.
BILAN SOCIAL	79.
VIE SOCIALE	87.
PRESENTEISME DES ACTIONNAIRES	94.

Sommaire des Annexes

Annexe n°	Désignation
1	Tableau des résultats
2	Liste des mandats confiés à la SPL MARAINA
3	Prévisionnel 2021 et Perspectives 2021-2023



ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE





ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

La SPL MARAINA est une Société Anonyme, dont les actionnaires sont essentiellement des collectivités territoriales, régie par :

- ❖ Les dispositions du Livre II du Code de Commerce,
- ❖ Le titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions propres à l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à celles de l'article L. 327-1 du Code de l'Urbanisme,
- ❖ Et par ses Statuts.

Conformément à l'article 2 de ses Statuts, la société a pour objet de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300 -1 du Code de l'Urbanisme :

- ❖ La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- ❖ La réalisation d'opérations de construction ;
- ❖ La réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction ;
- ❖ L'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

A cet effet elle pourra notamment :

- ❖ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction ;
- ❖ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement, ou de la cession à des tiers à des fins d'aménagement ou de construction dans le cadre de mandat ou de concession d'aménagement pour le compte des collectivités actionnaires ;
- ❖ Procéder ou faire procéder à l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des terrains, bâtiments, ouvrages, notamment dans le cadre de missions spécifiques de gestion techniques (plan stratégique de patrimoine) et administratives y compris de gestion des baux et d'encaissement des loyers ;
- ❖ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires ;
- ❖ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- ❖ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à l'aménagement du territoire, au sens large, des collectivités actionnaires et notamment concernant les déplacements, et les équipements publics, l'organisation, la gestion et la valorisation des patrimoines publics, activités d'un centre d'ingénierie administrative, technique, juridique et financière pour ses actionnaires sur la base de contrats de mandat, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opération ;

- ❖ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans l'objet social (gestion d'équipements publics, gestion et animation de plateformes de services aux usagers type plateforme de covoiturage etc.) ;
- ❖ D'une manière générale, accomplir toutes études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La composition de l'actionariat

- 2010 : Constitution

La Société a été constituée le 28 janvier 2010, sous la dénomination de SPLA MARAINA, pour intervenir dans le domaine de l'aménagement au bénéfice de ses collectivités actionnaires avec **un capital social initial de 1 410 617 €**.

La Société regroupait alors treize Collectivités :

ACTIONNAIRES	MONTANT DU CAPITAL (en €)	% CAPITAL
REGION REUNION	705 309 €	50,00%
SAINT PIERRE	148 960 €	10,56%
SAINT ANDRE	103 634 €	7,35%
SAINT LOUIS	98 910 €	7,01%
LE PORT	76 296 €	5,41%
SAINT JOSEPH	67 018 €	4,75%
SAINT LEU	57 938 €	4,11%
LA POSSESSION	52 484 €	3,72%
SAINTE SUZANNE	43 428 €	3,08%
PETITE ILE	22 564 €	1,60%
TROIS BASSINS	13 614 €	0,97%
ENTRE DEUX	11 426 €	0,81%
PLAINE DES PALMISTES	9 036 €	0,64%
TOTAL	1 410 617€	100%

En 2012, il y a eu une modification de la structure, de la composition, de la répartition et du montant du capital social de la société.

- 2012 : Augmentation de capital et élargissement

Le 30 Novembre 2012, cinq Communes et deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont entrés au capital de la Société :

- Saint-Benoit,
- Etang-Salé,
- Bras-Panon,
- Salazie,
- Saint-Philippe,
- CASUD (Communauté d'Agglomération du Sud),
- CINOR (Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion).

Après l'entrée des nouveaux actionnaires, le capital de la Société est passé à 2 401 487€.

Le processus d'augmentation du capital a abouti à la nouvelle répartition de l'actionnariat, qui est la suivante :

ACTIONNAIRES	MONTANTS DU CAPITAL (en €)	% CAPITAL	
REGION REUNION	1 357 027 €	56,51%	
SAINT-PIERRE	148 960 €	6,20%	
SAINT-ANDRE	103 634 €	4,32%	
SAINT-LOUIS	98 910 €	4,12%	
LE PORT	76 296 €	3,18%	
SAINT-JOSEPH	67 018 €	2,79%	
SAINT-LEU	57 938 €	2,41%	
LA POSSESSION	52 484 €	2,19%	
SAINTE-SUZANNE	43 428 €	1,81%	
PETITE-ILE	22 564 €	0,94%	
TROIS-BASSINS	13 614 €	0,57%	
ENTRE-DEUX	11 426 €	0,48%	
PLAINE DES PALMISTES	9 036 €	0,38%	
CINOR	100 000 €	4,16%	Entrés au capital le 30/11/2012
CASUD	100 000 €	4,16%	
SAINT-BENOIT	66 374 €	2,76%	
ÉTANG-SALE	26 532 €	1,10%	
BRAS-PANON	22 056 €	0,92%	
SALAZIE	14 130 €	0,59%	
SAINT-PHILIPPE	10 060 €	0,42%	
TOTAL	2 401 487 €	100%	

Soit une augmentation du capital de **990 870 €** qui se répartit comme suit :

- 139 152 € pour les Communes,
- 200 000 € pour les EPCI,
- 651 718 € pour la Région Réunion.

▪ 2017 : Cession des actions et entrée de nouveaux actionnaires

Le TCO, la Ville de Saint-Paul et la CIREST ont délibéré, respectivement en date du 13 Juillet 2015, 30 Juin 2016 et 24 Novembre 2016, afin de mettre en œuvre une procédure d'achat d'actions auprès de l'actionnaire majoritaire de la SPL MARAINA, La Région Réunion.

La Région Réunion a délibéré favorablement les 08 novembre 2016 pour le TCO et Saint Paul ainsi que le 21 Mars 2017 pour la CIREST, approuvant la cession de 150 000 de ses actions, moyennant le prix d'un (1) euro par action en faveur de la commune de Saint Paul (50 000), du TCO (50 000) et de la CIREST (50 000).

A l'issue de ces procédures d'achat, la Région Réunion reste actionnaire majoritaire, et détient désormais 50.26% du capital de la SPL MARAINA.

▪ 2018 : Cession d'actions et entrée de Sainte-Rose :

La Commune de Sainte-Rose a fait connaître sa volonté par courrier en date du 20 Mars 2018 d'entrer dans l'actionariat de la SPL MARAINA à travers l'achat d'actions de la SPL MARAINA appartenant à la Commune de Saint-Pierre ; Saint-Pierre et Sainte-Rose délibèrent respectivement les 25 juin 2018 et 12 avril 2018. L'agrément de la cession d'actions a été donnée en Conseil d'Administration le 17 décembre 2018.

La SPL MARAINA compte au 31/12/2020 24 actionnaires :

LISTES DES ACTIONNAIRES	MONTANTS DU CAPITAL (en €)	% CAPITAL
REGION REUNION	1 207 027 €	50,26%
SAINT-PIERRE	143 960 €	5,99%
SAINT-ANDRE	103 634 €	4,32%
CINOR	100 000 €	4,16%
CASUD	100 000 €	4,16%
SAINT-LOUIS	98 910 €	4,12%
LE PORT	76 296 €	3,18%
SAINT -JOSEPH	67 018 €	2,79%
SAINT -BENOIT	66 374 €	2,76%
SAINT-LEU	57 938 €	2,41%
LA POSSESSION	52 484 €	2,19%
TCO	50 000 €	2,08%
SAINT-PAUL	50 000 €	2,08%
CIREST	50 000 €	2,08%
SAINTE-SUZANNE	43 428 €	1,81%
L'ÉTANG-SALE	26 532 €	1,10%
PETITE-ILE	22 564 €	0,94%
BRAS-PANON	22 056 €	0,92%
SALAZIE	14 130 €	0,59%
TROIS-BASSINS	13 614 €	0,57%
ENTRE-DEUX	11 426 €	0,48%
SAINT-PHILIPPE	10 060 €	0,42%
PLAINE-DES-PALMISTES	9 036 €	0,38%
SAINTE-ROSE	5 000 €	0,21%
TOTAL	2 401 487 €	100%

La composition des organes de gouvernance de la société au 31/12/2020

▪ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de dix-sept postes d'administrateurs dont neuf postes sont attribués à la Région Réunion. Toute collectivité territoriale a droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration. Le nombre de dix-sept membres du Conseil d'Administration, prévu à l'article 12 des Statuts en application de l'article L. 225-17 du Code de Commerce, ne permet pas d'assurer la représentation directe des collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital. Celles-ci sont représentées directement au Conseil d'Administration par leur(s) représentant(s) élus à l'Assemblée Spéciale.

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Novembre 2014, actant le passage de la Société en Société Publique Locale (SPL), la composition du Conseil d'Administration est ainsi constituée :

- ❖ 09 sièges pour le Conseil Régional ;
- ❖ 01 siège pour la Commune de Saint-Pierre ;
- ❖ 07 sièges pour les représentants de l'Assemblée Spéciale.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et communautaires qui ont donc entraîné une modification des représentants des collectivités au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration de janvier 2020 à août 2020 :

REGION REUNION	SAINT-PIERRE	ASSEMBLEE SPECIALE
Fabienne COUAPEL-SAURET Valérie AUBER Anicha LEBEAU Bernard PICARDO Faouzia VITRY Alin GUEZELLO Nathalie NOEL-CADET Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE Bachil VALY	Stéphano DIJOUX	Patrice SOUPRAYENMESTRY (Saint-Benoît) Jean-René COMTOIS (Saint-André) Vincent DEFAUD (Etang-Salé) Axel EPILOÏS (Sainte-Suzanne) Marie Ange VIADERE (Salazie) Daniel HUET (CIREST)

Les membres du Conseil d'Administration d'août 2020 au 31 décembre 2020 :

REGION REUNION	SAINT-PIERRE	ASSEMBLEE SPECIALE
Fabienne COUAPEL-SAURET Valérie AUBER Anicha LEBEAU Bernard PICARDO Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Alin GUEZELLO Nathalie NOEL-CADET Sylvie MOUTOUCOMORAPOULLE Bachil VALY	Denise HOARAU	Benjamin THOMAS (CINOR) Guy SAINT-ALME (La Possession) Marie Julie DIJOUX (Saint Louis) Henri Claude HUET (Saint Joseph) Gérard LEPINAY (Etang-Salé) Marie Ange VIADERE (Salazie) Michèle MARIAYE (Saint Benoit)

▪ L'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale réunit les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite, qui ne leur permet pas de bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein les représentants qui siègent au Conseil d'Administration (Art. 29 des Statuts de la SPL MARAINA).

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et communautaires qui ont donc entraîné une modification des représentants des collectivités à l'Assemblée Spéciale.

Membres de l'Assemblée Spéciale de janvier à août 2020 :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
SAINT-BENOÎT	Patrice SOUPRAYENMESTRY
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-ANDRE	Jean-René COMTOIS
SAINT LOUIS	Brigitte PAYET
LE PORT	Armand MOUNIATA
LA POSSESSION	Jean-Christophe ESPERANCE
SAINT-LEU	Pierre-Henri GUINET
SAINTE-SUZANNE	Axel EPILOIS

PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
BRAS-PANON	Raymond TONG YETTE
PLAINE-DES-PALMISTES	Victorin LEGER
ETANG-SALE	Vincent DEFAUD
SAINT-PHILIPPE	Etienne HONORE
SALAZIE	Marie-Ange VIADERE
CINOR	Mario LECHAT
CA SUD	Axel VIENNE
CIREST	Daniel HUET
TCO	Guy SAINT-ALME
SAINT PAUL	Annie PIGNOLET-DUMONT

Membres de l'Assemblée Spéciale d'août 2020 au 31/12/2020 :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
SAINT-BENOÎT	Michèle MARIAYE
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-ANDRE	Jean-Marc PEQUIN jusqu'au 18/12/2020 puis Laurent RAMASSAMY
SAINT LOUIS	Marie Julie DIJOUX
LE PORT	Jasmine BETON
LA POSSESSION	Guy SAINT-ALME
SAINT-LEU	Rafick BADAT
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
BRAS-PANON	Jean Bernard LATCHIMY
PLAINE-DES-PALMISTES	Frédéric AZOR
ETANG-SALE	Gérard LEPINAY
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
SALAZIE	Marie-Ange VIADERE
CINOR	Benjamin THOMAS

CA SUD	Axel VIENNE
CIREST	Laurent PAPAYA
TCO	Bruno DOMEN
SAINT PAUL	Tristan FLORIAN
SAINTE ROSE	Dominique PANAMBALOM

Monsieur Axel EPILOÏS a assuré la Présidence de l'Assemblée Spéciale jusqu'en août 2020, puis Monsieur Guy SAINT-ALME a été élu à l'unanimité des voix lors de l'Assemblée Spéciale du 20 août 2020.

- L'Assemblée Générale

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les collectivités actionnaires de la Société sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet.

Les délégués des actionnaires de janvier à août 2020

COLLECTIVITES	NOM DU REPRESENTANT
REGION REUNION	Fabienne COUAPPEL-SAURET
SAINT-BENOIT	Patrice SOUPRAYENMESTRY
SAINT-PIERRE	David LORION
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-ANDRE	Jean-René COMTOIS
LE PORT	Armand MOUNIATA
LA POSSESSION	Sophie VAYABOURY
SAINT-LEU	Pierre-Henri GUINET
SAINTE-SUZANNE	Axel EPILOIS
PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
BRAS-PANON	Raymond TONG YETTE
PLAINE-DES-PALMISTES	Victorin LEGER
ETANG-SALE	Vincent DEFAUD
SAINT-PHILIPPE	Honoré ETIENNE
SALAZIE	Marie-Ange VIADERE
CINOR	Mario LECHAT
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
CASUD	Axel VIENNE

SAINT-LOUIS	Sara HAFEJI
CIREST	Daniel HUET
TCO	Guy SAINT-ALME
SAINT PAUL	Annie PIGNOLET-DUMONT

Les délégués des actionnaires d'août 2020 au 31/12/ 2020

COLLECTIVITES	NOM DU REPRESENTANT
REGION REUNION	Fabienne COUAPEL-SAURET
SAINT-BENOIT	Michèle MARIAYE
SAINT-PIERRE	Denise HOARAU
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-ANDRE	Jean-Marc PEQUIN jusqu'au 18/12/2020 puis Laurent RAMASSAMY
LE PORT	Jasmine BETON
LA POSSESSION	Guy SAINT-ALME
SAINT-LEU	Rafick BADAT
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
BRAS-PANON	Nina ROGER
PLAINE-DES-PALMISTES	Frédéric AZOR
ETANG-SALE	Gérard LEPINAY
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
SALAZIE	Marie-Ange VIADERE
CINOR	Benjamin THOMAS
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
CASUD	Axel VIENNE
SAINT-LOUIS	Kelly BELLO
CIREST	Laurent PAPAYA
TCO	Bruno DOMEN
SAINT PAUL	Tristan FLORIAN
SAINTE ROSE	Dominique PANAMBALOM

Situation et évolution de la gouvernance au cours de l'année 2020

Au cours de l'année 2020,

- ❖ Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni onze fois ;
- ❖ L'Assemblée Spéciale s'est réunie six fois ;
- ❖ Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois ;
- ❖ L'Assemblée Générale s'est réunie une fois ;
- ❖ Le Comité de Contrôle Analogique s'est réuni dix-sept fois.

Les principales évolutions de l'année 2020 sont déclinées ci-dessous :

- Approbation à l'unanimité du rapport de gestion et des comptes 2019 et quitus aux administrateurs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2020.
- Approbation de la répartition de la somme globale de 20 000€, votée par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2020, au titre des jetons de présence pour l'année 2020, répartis comme suit par le Conseil d'Administration du 07 Septembre 2020 par acte de présence des administrateurs aux séances :
 - Du Conseil d'Administration pour 250€ maximum par an et par administrateur dans la limite de 1000 € par administrateur pour l'année,
 - Des CTE et CCA pour 90€ maximum par an et par administrateur dans la limite de 1800 € par an ;
- Désignation par l'Assemblée Spéciale le 20 Août 2020 de ses sept nouveaux représentants aux fins de siéger au Conseil d'Administration :
 - Henri-Claude HUET (Saint Joseph)
 - Michèle MARIAYE (Saint-Benoît)
 - Marie Julie DIJOUX (Saint-Louis)
 - Benjamin THOMAS (CINOR)
 - Guy SAINT-ALME (La Possession)
 - Marie-Ange VIADERE (Salazie)
 - Gérard LEPINAY (Etang-Salé).
- Election de Monsieur Guy SAINT-ALME en qualité de Président de l'Assemblée Spéciale le 20 Août 2020, pour l'année 2020-2021
- Désignation en Conseil d'Administration du 03 Septembre 2020 des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, du Comité Technique et d'Engagement et du Comité de Contrôle Analogique, et ce, suite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- Validation à l'unanimité (moins une abstention) du rapport du mandataire 2019 lors du Conseil d'Administration du 07 Décembre 2020.

Modification du règlement intérieur au cours de l'année 2020

Le règlement intérieur qui s'impose à tous les administrateurs et à tous les représentants des actionnaires a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) MARAINA, dans l'intérêt de ses membres, des collectivités actionnaires, de la société et des comités de gouvernance qui en découlent, comme l'Assemblée Spéciale, le Comité

Technique et d'Engagement (CTE), le Comité de Contrôle Analogue (CCA), la Commission d'Appels d'Offres (CAO) afin de répondre notamment aux exigences du contrôle analogue.

Il était nécessaire de l'adapter aux règles sanitaires découlant de la crise Covid19, de le faire évoluer pour intégrer le représentant ou la représentante de la commune de Saint Pierre qui ne siège pas à l'Assemblée Spéciale, aux CTE et CCA.

Il convenait également de remplacer l'intitulé code des marchés publics par code la commande publique. Il s'agissait également de simplifier et de compléter la liste des pièces à fournir dans le cadre des nouveaux mandats.

Enfin la Présidente Directrice Générale souhaitait intégrer des informations sur la Loi SAPIN et des recommandations de l'agence française anticorruption. La SPL MARAINA est en effet engagée dans une démarche d'éthique et de prévention des risques et de lutte contre les comportements contraires à la probité, comme le trafic d'influence, la corruption, la prise illégale d'intérêts, le favoritisme, la concussion et le détournement de fonds publics.

Ces modifications ont été soumises au CSE.

Procédure d'alerte décembre 2020

Par courrier reçu le 08 décembre 2020, le commissaire aux comptes a informé la SPL MARAINA que la situation actuelle due à la conjonction d'une part de la baisse du chiffre d'affaires et d'autre part du retard pris dans le calendrier de La Région Réunion, actionnaire majoritaire, à formaliser son accompagnement, serait de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la société.

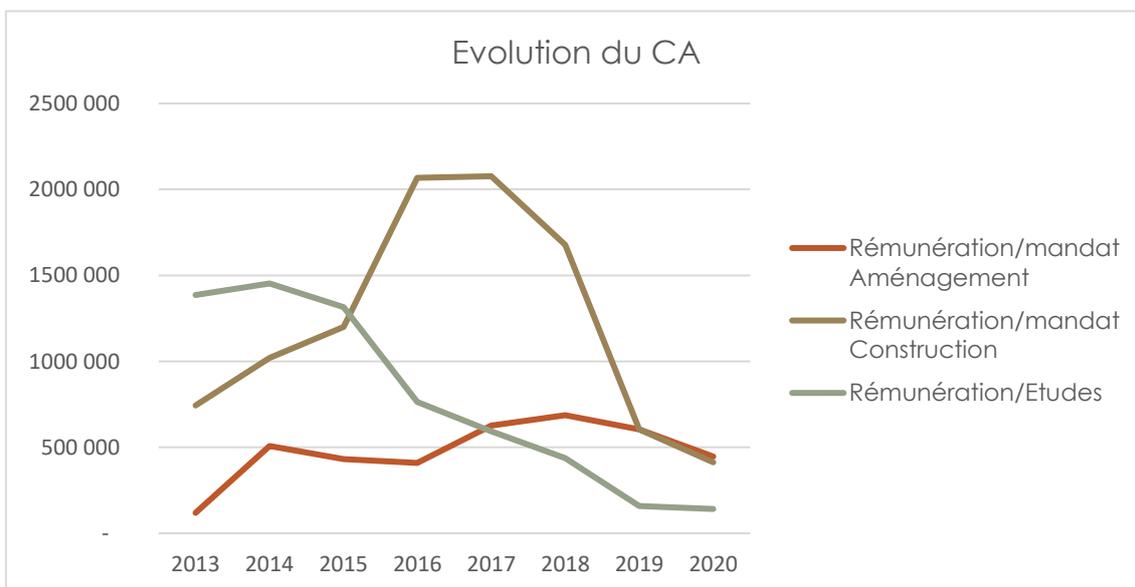
Dans ces conditions, **la phase 1** de la procédure d'alerte a été déclenchée conformément aux dispositions de l'article L.234-1 du code de commerce. **Cette procédure vise à interpeller sur la baisse du capital et à s'assurer que des mesures sont prises pour le redressement. Selon le CAC, il convient de s'interroger sur le modèle économique même de la société et la capacité des actionnaires à alimenter le carnet de commandes à court et à moyen terme** afin de ne pas se retrouver en situation de cessation de paiement. Les actionnaires doivent agir au-delà des prérogatives du Conseil d'Administration et s'impliquer dans l'exploitation en confiant des opérations. Les réponses aux difficultés actuelles pour la plupart exogènes, devront être étayées par des éléments techniques et opérationnels visant à démontrer la capacité des actionnaires et des futurs actionnaires à alimenter le carnet de commandes.

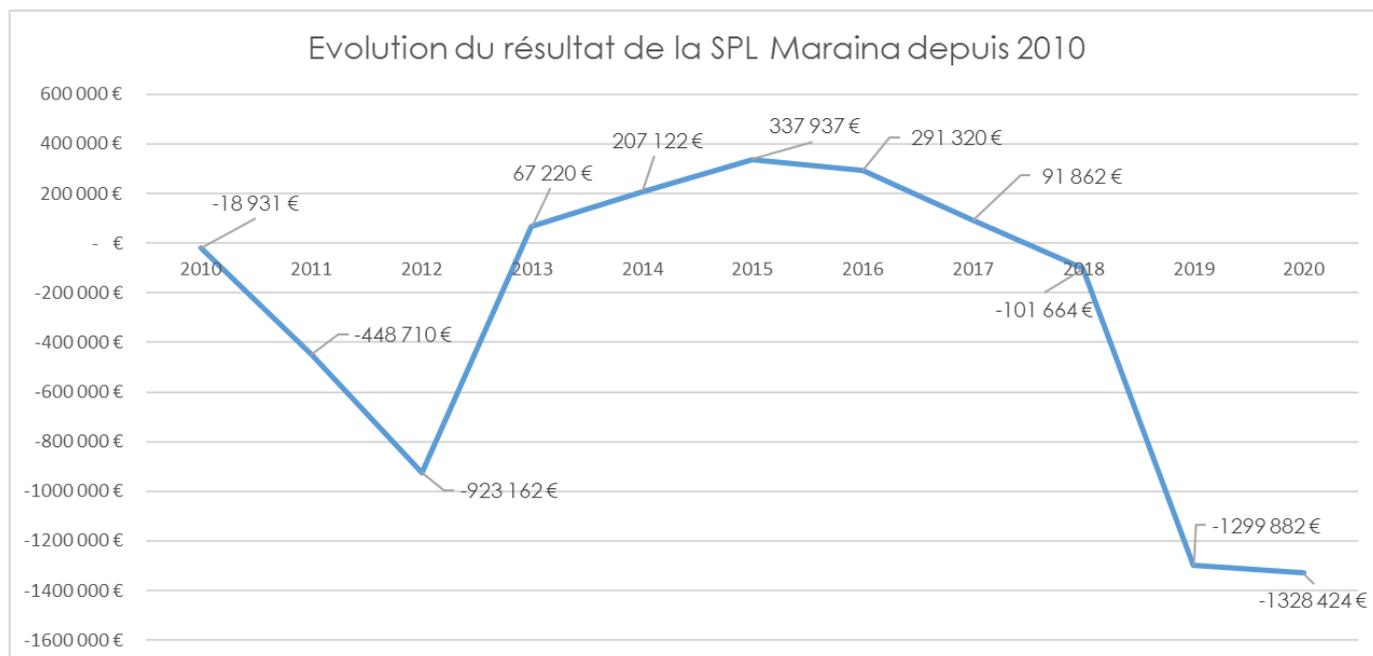
La SPL MARAINA a transmis ses observations sur l'analyse de la situation et les mesures envisagées pour la pérennité de la société. Les instances de la société ainsi que le CSE ont été régulièrement informés.

Evolution du capital social et des capitaux propres de la SPL Maraina depuis 2010



Evolution du CA





Analyse des motifs et de l'étendue des difficultés

Le chiffre d'affaires de la SPL MARAINA est constitué pour l'essentiel de la rémunération perçue des collectivités actionnaires sur l'avancement des opérations et il est opportun de rappeler qu'elle ne perçoit pas de subvention. Pour couvrir ses charges courantes de fonctionnement qui s'élèvent depuis plusieurs années à une moyenne d'environ 2,4M€, elle doit réaliser un chiffre d'affaires à minima de ce montant. A noter que l'exploitation de la SPL est devenue structurellement bénéficiaire depuis 2013.

Depuis sa création en 2010, et depuis le lancement réel de l'activité en 2012, La Région Réunion a confié d'importants mandats qui lui permettaient de participer très fortement à la réalisation du chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, la tendance s'inverse et la somme du chiffre d'affaires réalisé auprès des autres actionnaires augmente pour représenter 50.39 % en 2019 et 53 % en 2020.

Toutefois le travail de prospection et les nouveaux mandats confiés par les communes et les EPCI ne suffisent pas encore à compenser les nombreuses opérations de la Région Réunion qui sont en cours d'achèvement et qui génèrent moins de rémunération.

Les difficultés actuelles conjoncturelles découlent notamment de :

- La suppression en 2018 du programme « Etudes Développement et Aménagement » confié précédemment et chaque année par la Région Réunion. Cette convention représentait une part importante de l'activité annuelle de la SPL et permettait de stabiliser une équipe pluridisciplinaire au sein du Pôle Technique ;
- De nombreuses opérations sont entrées en phase réception, de Garantie de Parfait Achèvement ou de clôture pour le pôle construction. Ces phases sont peu rémunératrices mais restent chronophages.

- La relance du programme de travaux de réhabilitation thermique des bâtiments sur 19 Lycées (17 mandats), n'a pas connu l'avancement opérationnel escompté. En effet, l'élaboration et la validation des phases APD ont été beaucoup plus longues que prévues et n'ont pu aboutir qu'au 4ème trimestre 2019 et en 2020.
- Le ralentissement et la temporisation de certaines opérations par les maîtres d'ouvrages dans l'attente des élections municipales et intercommunales, et des élections départementales et régionales voire même la suspension ou abandon. De manière générale, en 2019 et en 2020 la faiblesse du nombre de nouveaux mandats confiés par les actionnaires s'explique par un contexte préélectoral non favorable et un contexte économique plus tendu, entraînant des restrictions budgétaires en matière d'investissements des collectivités.
- La difficulté à conclure des avenants sur les conventions de mandat en cours pour la réalisation de missions complémentaires ou pour l'allongement de la période de suivi des travaux ;
- La répercussion de la crise des « gilets jaunes » de fin 2018 sur début 2019 : retards dans l'approvisionnement et l'exécution des travaux des opérations en chantier, entreprises en difficultés et défaillantes nécessitant la relance des marchés.
- La crise Covid19 en 2020 qui a entraîné, pendant le confinement l'arrêt total des chantiers. Le temps de la reprise a été complexifiée par la mise en œuvre de protocoles sanitaires contraignants mais nécessaires faisant peser sur les entreprises des charges supplémentaires. Le retour à la normale a été graduel.
- Le report des élections municipales et intercommunales en juin 2020 dû à la crise sanitaire a accentué l'effet attentisme des collectivités. La campagne électorale en vue des élections départementales et régionales. Les 3 années de campagne électorale ont lourdement pesé sur l'activité de la SPL.
- Des appels d'offres infructueux dû à la fragilité des entreprises.
- L'important travail d'analyse des données a permis de constater que certaines anciennes conventions étaient mal calibrées avec une sous-estimation de la rémunération.
- Le départ de plusieurs salariés a pesé sur l'activité de la société, avec des phases de transition qui ont eu des conséquences sur le suivi et le traitement des opérations. Restructuration des pôles techniques en 2019 et du service marché en 2020.

L'étendue des difficultés se matérialisent par un bilan 2019 négatif qui a impacté les capitaux propres qui sont passés en dessous de la moitié du capital social fixé à 1 200 743 €. Le bilan 2020 est également négatif du fait notamment de la crise sanitaire alors que le prévisionnel était encourageant.

Enfin, à partir de mai 2019 et jusqu'à la fin de l'année 2020, on constate un manque de trésorerie propre de la structure dû essentiellement aux retards de paiements des actionnaires et à la baisse du chiffre d'affaires.

Mesures envisagées et mesures prises – Potentiel de la SPL MARAINA

Au-delà de la restructuration interne, ce sont bien la crise sociale des gilets jaunes, le calendrier électoral et la crise sanitaire qui ont fortement impacté l'activité et le chiffre d'affaire. Ces crises ont également permis d'identifier les points d'amélioration à apporter.

L'objectif est de fiabiliser le prévisionnel et l'activité de la SPL MARAINA après avoir identifié les points de tension voire de blocage internes et externes afin de démontrer la capacité de la SPL MARAINA à réaliser ses engagements opérationnels, actuels et futurs, tant techniques que ceux des services généraux et qui doivent se traduire par une facturation sincère. Un travail plus précis a été réalisé pour mieux intégrer dans les prévisionnels la part d'aléas.

L'objectif est de conforter la confiance des actionnaires afin d'augmenter le nombre de mandats.

Les éléments visant à rassurer sur l'activité et le potentiel de la SPL MARAINA :

- La SPL MARAINA a été en capacité d'honorer ses engagements à la fin décembre 2020. Des notes d'honoraires en attente ont été réglées confortant ainsi la trésorerie et permettant à la SPL de verser les salaires, le 13^{ème} mois et de régler ses charges courantes.

- Le portefeuille de mandats et d'opérations déjà conventionnés : le prévisionnel de volume d'activité généré par les opérations déjà conventionnées permettent d'évaluer au 31 décembre 2020, le volume d'affaires répartis entre 2021 et 2024 à 7 332 k€. C'est un socle important qui devra être complété par de nouvelles opérations.

- La confiance des actionnaires qui confient de nouveaux mandats : il convient même de noter que certains actionnaires confient pour la première fois à la SPL MARAINA des mandats et opérations de nature à générer de la rémunération.

- Le potentiel à venir : la SPL MARAINA est positionnée comme acteur privilégié sur des secteurs stratégiques du développement du territoire : la construction, l'aménagement durable, le bâti scolaire, sportif, culturel, les mobilités actives et sur des secteurs sur lesquels elle est pour le moment la seule à intervenir comme l'économie bleue, le fonds Barnier, le transport par câble.... Elle a été identifiée pour le suivi de projets structurants comme l'ECOCITE.

- La consolidation des fonds propres : soucieuse de soutenir la SPL MARAINA, acteur incontournable au service des territoires, La Région Réunion, actionnaire majoritaire a confirmé sa participation à l'augmentation de capital (courriers du 18/08/2020, vote des orientations budgétaires en Assemblée Plénière du 25/11/2020, vote du budget primitif 2021 en Assemblée Plénière du 10/12/2020, courrier reçu le 21/12/2020) à hauteur de 1,6M€.

- L'accompagnement des organismes bancaires : La Banque des Territoires est aux côtés de la SPL MARAINA depuis 2019, pour pallier les fluctuations de la trésorerie de la structure dues au retard de paiement des notes d'honoraires par les collectivités. L'autorisation de découvert a ainsi été reconduite jusqu'en avril 2021.

Par ailleurs, une demande d'autorisation de découvert a été formalisée en décembre auprès de la BFCOI, suite à un accord de principe conditionné toutefois à l'apport en compte courant de La Région. Cette autorisation est devenue depuis effective.

- Les comptes opérationnels alimentés par les appels de fonds des collectivités et qui servent exclusivement au règlement des factures des entreprises sont positifs à hauteur de 12M€.

- Les avances sur rémunération versées par les collectivités et actuellement détenues sur les comptes bancaires avoisinent en 2020 les 2M€.

- L'élargissement de l'actionnariat : la SPL MARAINA, 1^{ère} SPL des outre-mer et la SPL qui compte le plus grand nombre de collectivités actionnaires, soit actuellement 24. L'objectif est d'accueillir les 7 actionnaires manquants : Le Conseil Départemental, La CIVIS, Le Tampon, Cilaos, Les Avirons, Saint Denis, Sainte Marie. Des discussions sont en cours. La Commune du Tampon a délibéré en décembre 2020 et marque ainsi sa volonté de participer au capital social et à l'actionnariat de la SPL MARAINA.

- Une gouvernance partagée affichée et un dialogue social constructif : la transparence et le partage de l'information sont dans l'ADN de la SPL MARAINA. Les instances de gouvernance : Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée des Actionnaires, Comité Technique et d'Engagement, Comité de Contrôle Analogue fonctionnent de manière dynamique et productive. Le rythme régulier des réunions avec le CSE permet un dialogue qualitatif et la participation de leurs représentants aux Assemblées et aux Conseil d'Administration, bien qu'elle ne soit pas prévue dans les textes, alimente la mise en œuvre de la transparence.

- La modernisation des nouvelles conventions qui prennent en compte les phases peu rémunératrices est en cours grâce au travail collaboratif et transversal des équipes.

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une réalité surtout depuis 2019 avec le départ de collaborateurs cadres à hauts salaires. Ces départs non remplacés ont permis davantage de justice sociale avec une répartition de la masse salariale et sa meilleure maîtrise.

-La restructuration bénéfique des pôles techniques en 2019 et du service marché en 2020 se traduisent par un meilleur suivi des opérations, davantage de transversalité et une fiabilisation des données exploitées par des outils d'évaluation et de contrôle de gestion de la rentabilité des équipes. La mise en place d'une revue de performance financière et de prospection est à consolider.

Nécessaire engagement des collectivités actionnaires

Les Entreprises Publiques Locales EPL, dont les SPL sont confrontées à plusieurs défis majeurs, et à des difficultés conjoncturelles exacerbées par les crises successives. Les élus qui les pilotent et les collectivités actionnaires doivent s'interroger sur le modèle économique et définir des plans stratégiques à court, moyen et long terme.

Les SPL de La Réunion dédiées à l'aménagement sont confrontées aux mêmes difficultés.

Elles évoluent en effet dans un cadre contraint du fait que leur activité doit être exercée exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et ne peuvent donc candidater ou se voir confier des opérations par d'autres personnes publiques que leurs actionnaires. Article L.1531-1 du CGCT. La question de leur pertinence d'action, de leur nombre sur un territoire contraint doit être posée.

La SPL MARAINA est donc totalement dépendante des commandes directes passées par ses actionnaires. Elle est donc dépendante de l'engagement de ses actionnaires, et ce, au-delà du dynamisme de ses équipes.

Le ralentissement du volume d'activité confié par son actionnaire majoritaire était inévitable et annoncé dès 2017 et s'explique en partie par le fait que le nombre de bâtiments à réhabiliter ou à construire, propriété de La Région, diminue. La progression d'activité de la SPL MARAINA ne peut venir que des autres actionnaires et on constate que la progression du volume d'affaires confiées par les autres actionnaires est bien réelle, notamment dans le cadre du plan de relance, programme phare de La Région à destination des communes et des EPCI.

Or si certaines collectivités actionnaires ont utilisé l'outil MARAINA, la première à avoir été créée à la Réunion et dans les Outre-mer, pour le développement de leur territoire, d'autres n'ont pas eu recours à cette faculté et ont préféré créer des structures concurrentielles (voir annexe 2). La Chambre Régionale des Comptes avait d'ailleurs à juste titre en 2017 relevé « 70% des actionnaires de la SPL étant également actionnaires d'autres EPL exerçant principalement dans le secteur de l'aménagement, la Chambre observe que cette stratégie de croissance nécessite une réflexion concertée entre actionnaires de manière à clarifier les conditions de répartition des opérations sans mise en concurrence préalable à leur SPL afin de ne pas mettre ses outils en compétition »

Il est donc indispensable de consolider ce pacte d'actionnaires afin de réaffirmer cet affectio societatis des collectivités participant au capital, aux instances de gouvernance, mais qui ne confient pas ou plus de mandats à la SPL MARAINA.

Les perspectives de développement de la SPL MARAINA pour les 10 prochaines années passeront par l'élargissement de l'actionnariat, par l'augmentation du capital social et par l'augmentation du volume d'activité avec de nouvelles opportunités offertes notamment dans le cadre des plans de relance comme REACT UE découlant de la crise Covid19 et des financements Etat, Europe, Région et aussi du prochain POE.

Par ailleurs, il serait possible d'envisager de favoriser une synergie, voire un rapprochement structurel entre 2 ou plusieurs SPL intervenant sur le même champ de compétences et ayant des actionnaires communs, dans le cadre d'une fusion absorption avec création d'antennes délocalisées. Une telle union par les mutualisations des moyens techniques, financiers et humains qu'elle engendrerait, permettrait des économies d'échelle sur un terrain déjà fortement concurrencé. Cette question doit être posée.

La SPL MARAINA est tout à fait dimensionnée pour intervenir sur de nouvelles opérations, identifier de nouveaux projets, tout en intégrant la réalité du marché réunionnais et le taux d'équipements du territoire. En effet, avec une évolution de plus de 16% durant ces 5 dernières années, La Réunion tente de rattraper son retard en matière d'équipements publics, aussi bien culturels, scolaires, sportifs, touristiques ou de loisirs, d'équipements liés aux mobilités durables, à l'économie bleue et les besoins sont encore évidents. La SPL MARAINA peut donc accompagner les nouvelles équipes communales et intercommunales dans la mise en œuvre de leurs projets de mandature comme elle pourrait également accompagner les nouveaux actionnaires comme le Conseil Départemental en complémentarité avec sa SPL sur des champs de compétences spécifiques. La SPL MARAINA, opérateur multi activités, véritable centre de ressources en ingénierie technique et réglementaire est déjà positionnée comme acteur privilégié de l'aménagement sur des secteurs stratégiques du développement du

territoire et pourrait l'être encore davantage comme sur les grands chantiers et projets structurants tels que l'ECOCITE.

Les démarches en direction des actionnaires et des futurs actionnaires potentiels ont été multipliées. Des récentes discussions ont permis d'aboutir à la validation de nouveaux mandats et à l'arrivée d'un nouvel actionnaire.

Il en va de la responsabilité de chacun. La SPL MARAINA n'est pas outil de postures politiciennes mais un outil doté de solides compétences qui permet de conduire des politiques publiques au service du territoire, au service de La Réunion et de la population.



BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE





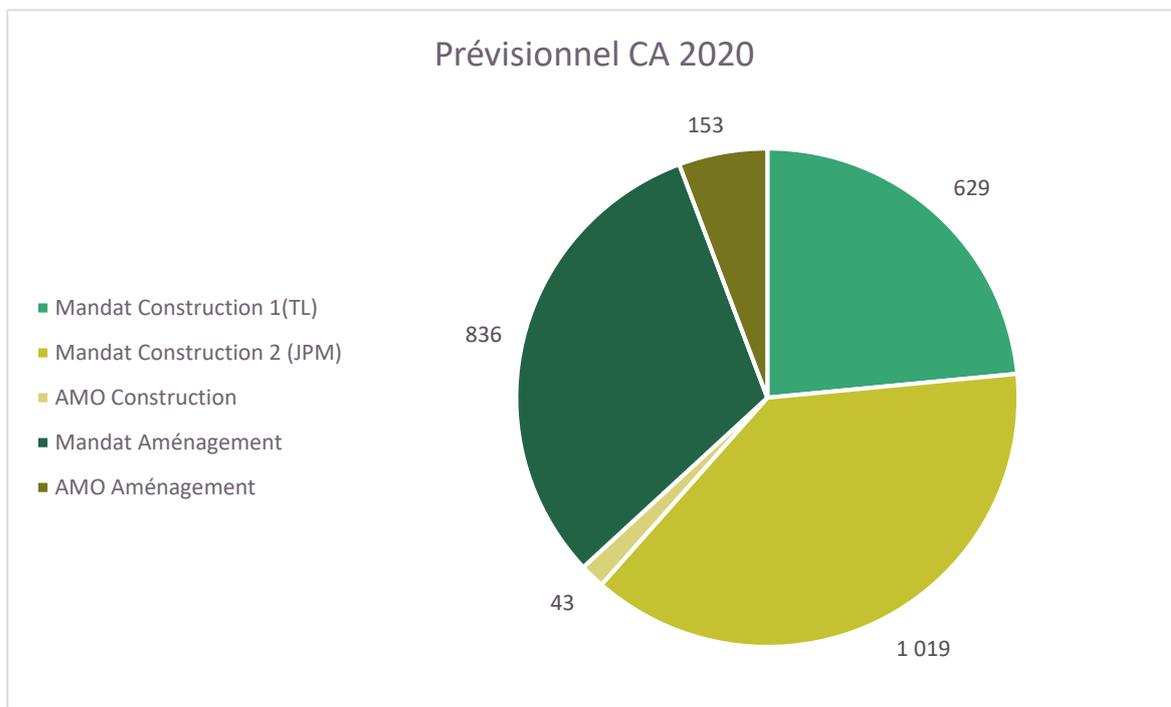
BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Rappel du prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2020

Le budget prévisionnel des recettes de l'année 2020 s'élevait à **2 680 K€ HT** au 26 février 2020.

Le prévisionnel se répartissait entre les différentes cellules opérationnelles composant le pôle technique de la manière suivante :

Prévisionnel CA 2020	Montant en k€	En %
Mandat Construction 1(TL)	629	23,47%
Mandat Construction 2 (JPM)	1 019	38,02%
AMO Construction	43	1,60%
Mandat Aménagement	836	31,19%
AMO Aménagement	153	5,71%
TOTAL	2 680	100%



Bilan financier de l'activité opérationnelle pour 2020

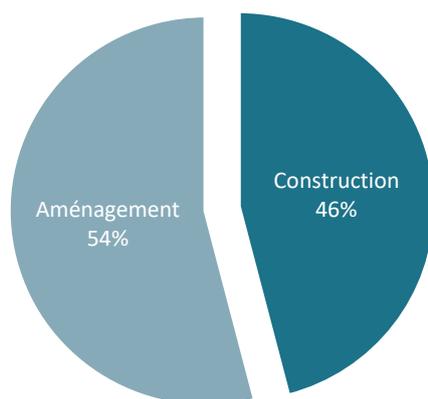
Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année **2020** est de **999 K€** pour 1 368 K€ en 2019, **soit une baisse du chiffre d'affaires de 387 k€ (-28%) par rapport à 2019** se répartissant de la manière suivante :

CA 2019	PREVISIONNEL		REALISE	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Mandat Construction 1(TL)	1 616	65,19%	453	33,12%
Mandat Construction 2 (JPM)			152	11,09%
AMO Construction	33	1,34%	24	1,75%
Mandat Aménagement	581	23,42%	604	44,17%
AMO Aménagement	249	10,05%	135	9,87%
TOTAL	2 479	100,00%	1 368	100,00%

CA 2020	PREVISIONNEL		REALISE	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Mandat Construction 1(TL)	629	23,47%	237	23,72%
Mandat Construction 2 (JPM)	1 019	38,02%	176	17,62%
AMO Construction	43	1,60%	46	4,60%
Mandat Aménagement	836	31,19%	445	44,54%
AMO Aménagement	153	5,71%	95	9,51%
TOTAL	2 680	100,00%	999	100,00%

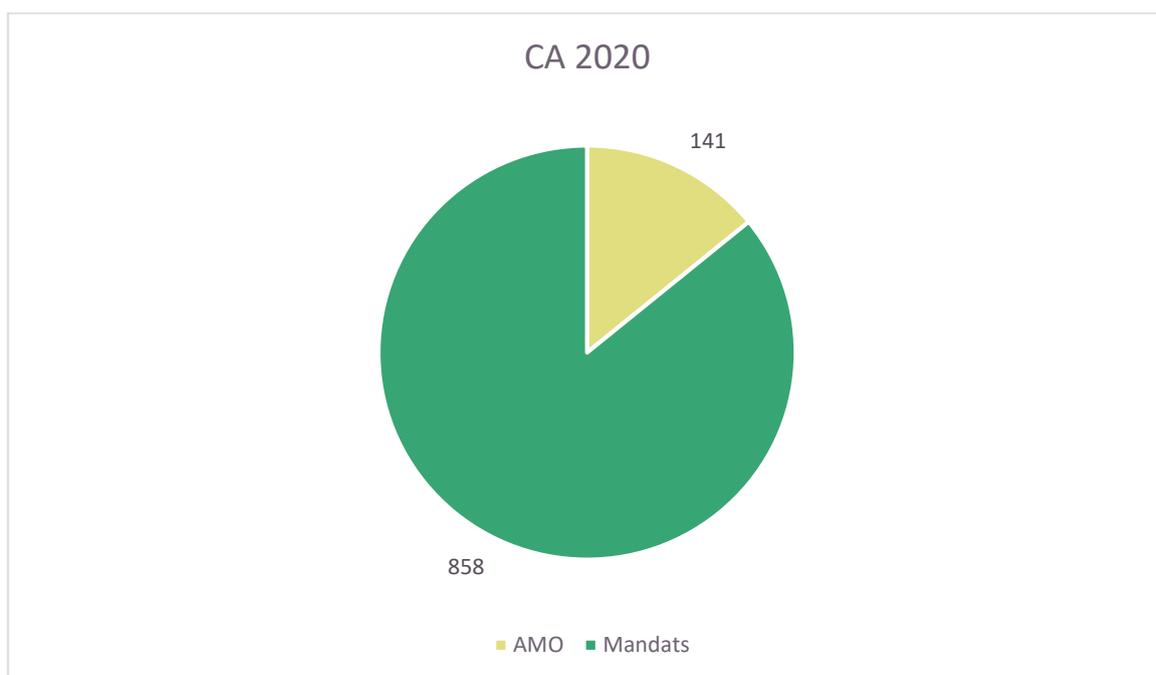
Par métiers :

CA Réalisé	2020		2019	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Construction	459	46%	629	46%
Aménagement	540	54%	739	54%
TOTAL	999	100%	1 368	100%



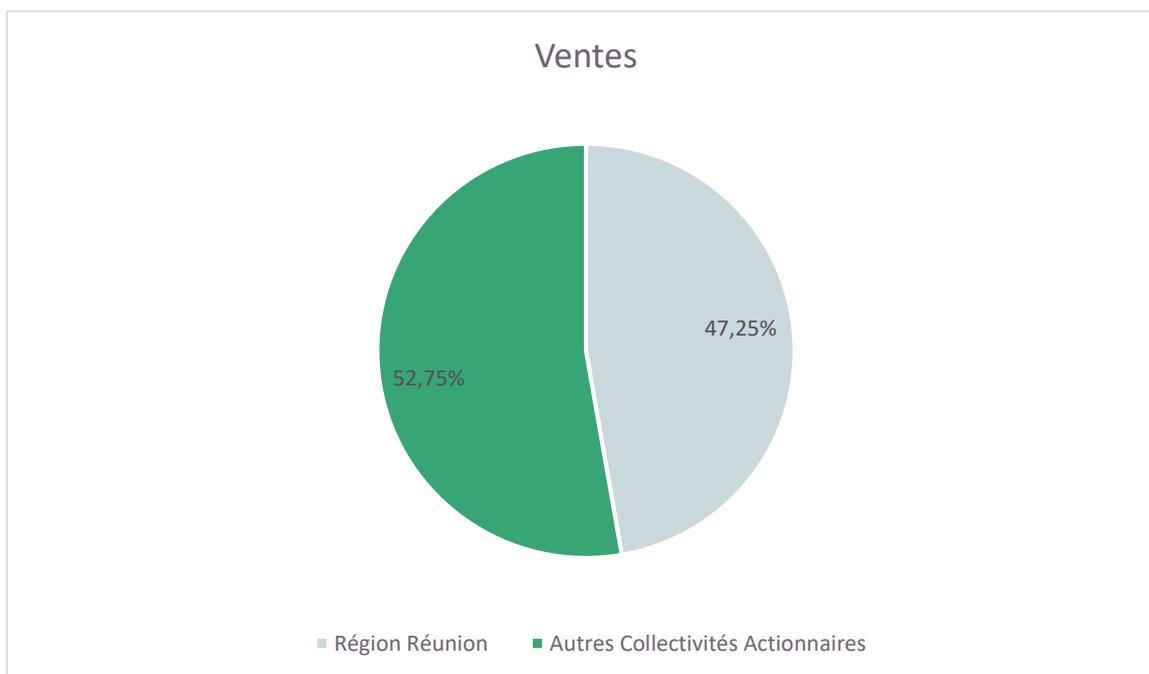
Par type de conventionnement :

CA Réalisé	2020		2019	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Mandat Construction	413	41,34%	605	44,23%
AMO Construction	46	4,60%	24	1,75%
Mandat Aménagement	445	44,54%	604	44,15%
AMO Aménagement	95	9,51%	135	9,87%
TOTAL	999	100%	1 368	100%



Par actionnaires :

CA Réalisé	2020		2019	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Cinor				
Le Port				
St André				
St Benoît				
St Leu				
St Louis				
St Paul				
St Pierre				
Ste Rose				
Bras Panon	3	0,30%	4	0,29%
Cirest	7	0,70%	34	2,49%
Ste Suzanne	7	0,70%	9	0,66%
Trois Bassins	8	0,80%	8	0,58%
St Joseph	12	1,20%	52	3,80%
La Plaine des Palmistes	16	1,60%	47	3,40%
Salazie	24	2,40%	16	1,17%
Entre-Deux	28	2,80%	52	3,80%
La Possession	33	3,30%	48	3,51%
St Philippe	38	3,80%	83	6,07%
Etang-Salé	43	4,30%		
TCO	52	5,21%	17	1,24%
Casud	125	12,51%	182	13,27%
Petite Ile	131	13,11%	139	10,16%
Région	472	47,25%	678	49,56%
Autres collectivités	527	52,75%	690	50,44%
TOTAL	999	100%	1 368	100%



Analyse

L'activité de la SPL Maraina en 2020 a connu une baisse de **28%** par rapport à 2019.

Cette baisse d'activité se justifie par :

- De nombreuses opérations sont entrées en phase réception, Garantie de Parfaite Achèvement ou clôture pour le pôle construction (1 & 2), dont la rémunération est faible (18 mandats). Cette activité n'a pas été compensée par de nouveaux mandats ;
- La relance du programme de travaux de réhabilitation thermique des bâtiments sur 19 établissements (17 mandats), n'a pas connu l'avancement opérationnel escompté. En effet, l'élaboration des phases de conception (PRO et DCE) ont été beaucoup plus longues que prévues et n'ont pu aboutir qu'au 4ème trimestre 2020 pour partie ;
- Le ralentissement et la temporisation de certaines opérations par les maîtres d'ouvrages dans l'attente des élections municipales et intercommunales induites par la crise du COVID19 ;
- De manière générale, la faiblesse du nombre de nouveaux mandats confiées par les actionnaires. Cette situation s'explique par un contexte préélectoral non favorable, un contexte économique plus tendu, entraînant des restrictions budgétaires en matière d'investissements des collectivités et la crise sanitaire COVID19 ;
- La difficulté à conclure des avenants sur les conventions de mandat en cours pour la réalisation de missions complémentaires ou pour l'allongement de la période de suivi des travaux ;

- La répercussion de la crise sanitaire « COVID19 » depuis mars 2020 et les décisions gouvernementales qui découlent (retards dans l'approvisionnement liés aux difficultés d'importation en partie, exécution des travaux des opérations en chantier en prenant en compte les dispositions obligatoires). Le rallongement de délai moyen des opérations est de 6 à 12 mois en fonction de leur statut (études, travaux et GPA) ;

Par ailleurs, pour le reste de l'activité, les écarts entre le budget prévisionnel et le réalisé s'expliquent par les raisons suivantes :

- **Pour les missions d'études aménagement :**

Le chiffre d'affaire est passé de **135 K€** en 2019 contre **95 K €** en 2020 soit une diminution de **40 K€**.

Cette diminution s'explique principalement par :

- La diminution du nombre global d'opérations ;
- La mise en suspend de quelques opérations faute de budget ;
- La mise en suspend de quelques opérations dans un contexte préélectoral ;
- Un niveau de rémunération assez bas sur certaines des missions en cours.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2020 est de **95 K€ HT**.

Le prévisionnel s'élevait à **153 K€** soit une perte de recettes de **- 58 K€**.

Parmi les aléas opérationnels constatés en cours d'année qui justifient une perte de recettes sur l'activité études, il faut noter :

Opération	Aléas opérationnels	Estimation de la perte de CA
3500 - Etude de programmation urbaine sur la commune de l'Entre-Deux	Temporisation du maître d'ouvrage pendant la période pré-électorale	- 3 074
3504 - Structuration des équipements municipaux du bocage	Retard internes procédures marchés et opération ralentie par calendrier électoral et COVID	- 8 286
4119 - Inventaire des occupants sans titre sur le foncier régional	Contestation du Maître d'Ouvrage sur le Décompte final de Maraina qu'il a fallu réduire	- 4 250
4124 - Systèmes de location de vélos en libre-service	Mission à l'arrêt : en attente de la publication par le Maître d'Ouvrage du marché d'étude économique	- 8 657
4128 - Etude sur la gestion des gares routières, pôles d'échanges et infrastructures dédiées au futur RRTG	Déroulement aléatoire de la mission – Grosses difficultés à récolter les données d'entrées auprès des partenaires. Opération potentiellement sensible politiquement	- 21 078
4141 - SRDEII : Animation du comité foncier et immobilier d'entreprise	Retard dans la notification de la convention par le maître d'ouvrage ce qui a décalé le planning	- 10 750

Enfin, pour les missions d'études aménagement, il faut indiquer les opérations qui ont connu un avancement plus important que celui initialement envisagé :

- 4121 - Fiche COST 1 – Bassin de baignade phase 3 (clôture de la mission par l'exécution d'un séminaire)
- 4140 - Acquisitions foncières à Salazie.

L'avancement de ces opérations a quasiment permis de compenser les pertes de recettes générées par les aléas opérationnels cités ci-dessus.

Il est également à noter 3 opérations à l'arrêt :

- 4135 – Modèle économique d'autorpartage (REGION REUNION)
- 4137 – Vitrine du goyavier (COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES)
- 4138 - Elaboration d'un schéma directeur des déplacements (COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES)

Enfin, une seule une nouvelle mission d'études a été confiée à Maraina en 2020 :

- 4141 - SRDEII : Animation du comité foncier et immobilier d'entreprise (Région)

▪ **Pour les opérations en mandat aménagement :**

Le chiffre d'affaire est passé de **604 K€** en 2019 contre **445 K€** en 2020 soit une diminution de **159 K€ (-26%)**.

Cette diminution s'explique principalement par :

- La gestion de plusieurs opérations en phase de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ou de clôture qui sont des phases peu rémunératrices bien qu'elles mobilisent fortement les équipes ;
- La diminution du nombre de nouvelles opérations ;
- La gestion d'aléas opérationnels non imputables à Maraina ;
- Le retard engendré sur le déroulement initialement prévu en lien avec des modifications de programmes souhaitées par les Maître d'Ouvrage ;
- Le retard engendré sur le déroulement initialement prévu en lien avec la gestion de la phase réglementaire des projets : gestion des demandes de complément aux dossiers émanant des services de l'Etat.

Le Chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2020 est de **445 K€ HT**. Le prévisionnel s'élevait à **836 K€** soit une perte de recettes de **- 391 K€**.

Cet écart s'explique principalement par :

- La crise sanitaire du COVID-19, le confinement et l'inertie de la reprise d'activité post confinement
- Le décalage des élections municipales et l'absence de la tenue d'instances décisionnaires pendant plusieurs mois ;
- La gestion d'aléas opérationnels non imputables à Maraina ;
- Le retard engendré sur le déroulement initialement prévu en lien avec des modifications de programmes souhaitées par les Maître d'Ouvrage ;
- Le retard engendré sur le déroulement initialement prévu en lien avec la gestion de la phase réglementaire des projets : gestion des demandes de complément aux dossiers émanant des services de l'Etat.

Parmi les aléas opérationnels constatés en cours d'année qui justifient une perte de recettes sur l'activité mandat aménagement, il faut noter :

Opération	Aléas opérationnels	Estimation de la perte de CA
3002 – Endiguement de la Rivière des Remparts	Retard dans le démarrage des travaux en lien avec l'aboutissement de l'autorisation environnementale – Retard procédure lié à la crise sanitaire COVID 19	- 73 099
3015 - Ouverture du centre-ville sur le littoral	Retard dans l'avancement en lien avec le volet réglementaire du projet : compléments à apporter à la DEAL et l'ARS Retard dans l'avancement des travaux en lien avec la découverte de dépôts sauvages nécessitant un diagnostic pollution	- 19 387
3016 – Restructuration du puits des anglais	Décalage du démarrage des travaux en lien avec l'archéologie préventive et les procédures réglementaires supplémentaires	- 14 299
3018 – Voie urbaine du Tampon	Retard dans l'avancement de la tranche « Ravine Blanche » du fait de la non maîtrise du foncier par la ville du Tampon Retard dans l'avancement de l'opération globale du fait de l'annulation de l'enquête publique pour vice de procédure par la Préfecture Retard dans la reprise de la tranche de travaux « voie de desserte de la gare routière » à cause du retard du chantier de la gare routière elle-même (hors mandat Maraina)	- 126 508
3020 – Unité de potabilisation de Petite-Ile	Transfert de compétence entre la commune et l'intercommunalité - Opération résiliée	- 33 030
3021 - Réhabilitation de la cale de mise à l'eau à Saint-Philippe	Retard dans le démarrage opérationnel en lien avec la crise sanitaire COVID 19	- 36 899
3022 - Réaménagement et extension du port de plaisance de Saint-Leu	Remise en cause du programme par le Maître d'Ouvrage (extension remise en cause) Retard dans les procédures marchés en interne et retard dans l'avancement des missions car nouveaux besoins pré-opérationnels	- 71 827
3023 – Rénovation du port de Saint-Gilles Les Bains	Remise en cause du programme par MO - Retard dans les procédures marchés en interne et retard dans l'exécution des phases 2 et 3 à cause de la crise sanitaire COVID 19	- 20 925
3024 – Boucles cyclables de la Plaine des Palmistes	Retard dans la procédure de désignation du MOE en lien avec la crise sanitaire COVID19 et le report des élections	- 23 865
3025 – Projet de franchissement de la RN1	Remise en cause du programme par le Maître d'Ouvrage (nature de la passerelle) Retard dans l'avancement des missions car nouveaux besoins pré-opérationnels	- 17 169

Enfin, pour les mandats aménagement, il faut indiquer les opérations qui ont connu un avancement plus important que celui initialement envisagé :

- 3007 - VVR Port/Possession ;
- 3011 – VVR Sainte-Marie/Sainte-Suzanne ;
- 3014 – Redimensionnement des eaux pluviales de la RD31

Ainsi que les opérations ayant fait l'objet d'un avenant portant sur la réalisation de missions complémentaires en partie exécutées en 2020 :

- 3002 – Endiguement de la Rivière des Remparts ;
- 3011 - VVR Ste Marie / Ste Suzanne ;
- 3014 - Redimensionnement du réseau d'eaux pluviales de la RD31;
- 3016 – Restructuration du site du puits des anglais ;
- 3021 - Réhabilitation de la cale de mise à l'eau à Saint-Philippe ;
- 3022 - Réaménagement et extension du port de plaisance de Saint-Leu ;
- 3023 – Réhabilitation du port de plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains ;

L'avancement plus rapide de l'opération ainsi que la passation des avenants relatifs à l'exécution de missions complémentaires a permis de compenser en partie les pertes de recettes générées par les aléas opérationnels cités ci-dessus.

Enfin, un seul nouveau mandat aménagement a été confié à Maraina en 2020 :

- 3025 – Franchissement modes doux RN1 (La Possession)

▪ **Pour les missions d'études construction :**

Le chiffre d'affaire est passé de **24 K€** en 2019 contre **46 K €** en 2020 soit une augmentation de **22 K€**. Cette augmentation s'explique principalement par :

- La notification d'un mandat d'études confié par la commune de l'Etang-salé pour l'élaboration du programme technique détaillé de l'opération d'aménagement Vent Ilet.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2020 est de **46 K€ HT**.

Le prévisionnel s'élevait à **43 K€** soit un gain de recettes de **+ 3 K€**.

Le niveau des recettes générées sur les missions d'études s'avère faible au regard des autres mandats. Pour autant, il faut noter que ce type d'activité réalisée en interne est soumise à moins d'aléas dans son avancement ; ils peuvent se réaliser rapidement sans faire appel à un prestataire externe et génère donc du profit pour la société.

Toutefois, les personnes associées aux décisions de validation peuvent ralentir la progression et nécessiter des reprises éventuelles ou des remises en cause.

▪ **Pour les opérations en mandat construction :**

Le chiffre d'affaire est passé de **605 K€** en 2019 contre **413 K €** en 2020 soit une diminution de **192 K€ (-32%)**.

Cette diminution s'explique principalement par :

- La gestion de plusieurs opérations en phase de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ou de clôture qui sont des phases peu rémunératrices bien qu'elles mobilisent fortement les équipes ;
- Le retard engendré sur le déroulement initialement prévu en lien avec des modifications de programmes ou remise en cause souhaitées par les Maître d'Ouvrage ;

- La diminution du nombre de nouvelles opérations ;
- La difficulté à obtenir des avenants sur certaines conventions en cours ;
- La crise sanitaire (confinement, couvre-feu, restrictions...) impactant fortement l'avancée des opérations quelle que soit la phase (études, suivi travaux, clôture, ...)

Le Chiffre d'affaires réalisé au titre de l'année 2020 est de **413 K€ HT**. Le prévisionnel s'élevait à **1 648 K€** soit une perte de recettes de **1 235 K€**.

Le Chiffre d'affaires engendré par l'activité Construction a connu une forte baisse en 2020. Un grand nombre d'opérations de réhabilitation des lycées confiées par la Région Réunion dès 2013 ont été livrées et sont entrées en phase de Garantie de Parfait Achèvement (GPA), une phase opérationnelle peu rémunératrice bien qu'elle mobilise fortement les équipes et qui nécessite la structuration des clôtures de mandat.

Rénovations thermiques

La relance du programme de travaux de réhabilitation thermique des bâtiments sur 19 établissements (17 mandats), n'a pas connu l'avancement opérationnel escompté. En effet, l'élaboration et la validation des phases APD ont été beaucoup plus longues que prévues et n'ont pu aboutir qu'au quatrième trimestre 2019.

Au titre des difficultés rencontrées notons :

- Le retard des prestataires dans les diagnostics amiante avant travaux
- 3 opérations avec détection de présence d'amiante
- Modifications de programme de la Région qui, initialement souhaitait consommer l'intégralité des budgets avec la possibilité de transfert de budget d'une opération à l'autre. Cette stratégie a finalement été annulée car elle engendrait des rémunérations des équipes de MOE (Maîtrise d'œuvre) trop importante (+ 50 %) au regard de la doctrine du FEDER qui dans son interprétation du code de la commande publique limite celles-ci à 10 %. Ce revirement de stratégie a nécessité de fait la reprise de la quasi-totalité des programmes en phases PRO et DCE.
- Retard dans le lancement des appels d'offres OPC, qu'il était initialement prévu de confier aux MOE, solution abandonnée pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Dans leur ensemble, les opérations de mandat construction ont connu un avancement peu satisfaisant. Pour autant, il est important de signaler certains arrêts de chantiers ou d'opérations en étude, ayant eu un impact direct sur le niveau de rémunération.

Opérations PC 1	Aléas opérationnels	Estimation de la perte de CA
Lycée Roland Garros Bâtiments KX (logements de fonction) - Le Tampon	Avancement calendaire respecté mais en attente de notification d'un avenant à la convention de mandat depuis janvier 2020	- 10 781 €
Lycée Roland Garros Bâtiments IJ (internats) - Le Tampon	Opération ajournée suite à remise en cause du programme dans le cadre de la poursuite, en attente de notification d'avenant à la convention de mandat depuis janvier 2020	- 7 005 €
Lycée Roland Garros ADEG et M (Administration) - Le Tampon	Avancement calendaire ralentie en raison de la mise en liquidation de 3 entreprises, de la crise du covid 19 et en attente de notification d'avenant à la convention de mandat depuis janvier 2020	- 15 709 €

Réhabilitation Lycée Antoine Roussin - Saint Louis	Avancement calendaire non respecté en raison de la crise sanitaire et en attente de validation d'avenant à la convention de mandat depuis janvier 2020	- 25 177 €
Lycée Ambroise Vollard - Saint-Pierre	Avancement calendaire respecté. Opération poursuivie mais en attente de notification d'avenant à la convention de mandat	- 1 969 €
Réalisation de la salle d'arts martiaux	Avancement calendaire non respecté en raison d'une procédure administrative de la part de l'entreprise LEGROS à régler au préalable Intégration dans la rémunération prévisionnelle d'une tranche optionnelle non affermie	- 23 670 €
Réhabilitation Lycée Antoine Roussin phase 2 - Saint Louis	Avancement calendaire non respecté en raison de la crise sanitaire et en attente de validation d'avenant à la convention de mandat depuis janvier 2020	- 5 609 €
ADAP Saint-Louis	Notification en décembre, trop tardive pour obtenir une rémunération importante	- 1 050 €
Lycée Bellepierre - Saint-Denis	Avancement calendaire non respecté en raison d'une procédure précontentieuse de la part de l'entreprise PPR résolue par protocole depuis septembre 2020	- 6 163 €
Lycée Agricole de St Joseph (LEPAH)	Avancement calendaire non respecté en raison d'une absence d'information et de validation de la part du maître d'ouvrage au sujet de la poursuite des travaux de VRD	- 27 510 €
Réhabilitation Lycée Roches Maires - Saint Louis	Dossier de clôture en cours. Opération finie.	- 5 104 €
Lycée Vincenzo - Saint Joseph	Avancement calendaire non respecté en raison d'une absence d'information et de validation du maître d'ouvrage au sujet de la réception (15 mois sans réponse)	- 5 132 €
Lycée Paul Langevin - Saint-Joseph	Avancement calendaire non respecté en raison d'une absence d'information et de validation de la part du maître d'ouvrage au sujet de la réception (12 mois sans réponse)	- 45 073 €
Réhabilitation du Lycée Bois d'Olives - Saint Pierre	Avancement calendaire ralenti en raison de la crise sanitaire et défaut de la maîtrise d'œuvre. En attente de validation avenant à la convention de mandat depuis janvier 2020. Mandat non rémunérateur depuis 18 mois	- 8 400 €
Réhabilitation du lycée Roche Maires Phase 2 - Saint Louis	Avancement calendaire non respecté en raison de la crise sanitaires (opération en phase étude) et en attente de validation d'avenant à la convention	- 28 793 €
REHAB CRR de Saint Pierre	Convention résiliée En attente du quitus depuis novembre 2019	- 1 737 €
Centre animalier de L'Eperon	Programme non consolidé au démarrage. Elaboration d'un nouveau programme impactant l'avancée normale de la convention Phase programme en cours jusqu'en juin 2021.	- 15 562 €

Réhabilitation Salle Multimédia - Entre-Deux	Avancement calendaire ralenti en raison de la crise sanitaire.	- 15 102 €
Réhabilitation du CRR de Saint Denis	Avancement calendaire non respecté en raison d'une procédure administrative de la part de l'entreprise TBC à régler au préalable. Avenant validé en décembre 2020.	- 33 585 €
Lycée Sarda Garriga - Saint-André	Dossier de clôture en cours. Opération finie.	- 4 951 €
Lycée Isnelle Amelin - Sainte Marie	Opération à l'arrêt suite à la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre. Avancement calendaire ralenti en raison de la crise sanitaire. Avenant validé en décembre 2020.	- 48 800 €
Lycée Bel Air - Saint-André	Dossier de clôture en cours. Opération finie.	- 752 €
Lycée Jean Perrin - Saint-André	Avancement calendaire ralenti en raison de la crise sanitaire	- 26 106 €
Réhabilitation De la MRST - Saint Denis	Avancement calendaire ralenti en raison de la crise sanitaire	- 14 451 €
Rénovation du stade Jimmy Touneji	Programme non consolidé au démarrage. Elaboration d'un nouveau programme impactant l'avancée normale de la convention Rendu du programme en juin 2021. Avenant à la convention à contracter.	- 21 898 €

Opérations PC 2	Aléas opérationnels	Estimation de la perte de CA
Centre des Eaux Douces - Etang-Salé	Retards liés aux modifications de programme : adaptation des locaux en bureaux pour les services de la Région. Pas de facturation possible : Manque notification avenant n°2 pour un montant de 81 500 € HT.	- 85 098 €
Lycée Boisjoly Potier - Le Tampon	Retards liés aux conséquence de la liquidation judiciaire de l'entreprise Rieffel titulaire d'un macro lot dont le lot Gros œuvre. Pas de facturation possible : Manque notification de l'avenant n°1 pour un montant de 25 700 € HT.	-41 988 €
CFA Léon Legros - Saint-Denis	Retard dans l'exécution des travaux de l'entreprise STESI titulaire d'un macro lot fluides. Pas de facturation possible : avenant N°1 pour prolongation de délais transmis à la Région pour un montant de 118 552 € HT.	-45 585 €
Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo - Le Port	Difficultés liées à la clôture administrative et financière de l'opération (désaccord sur pré bilan de clôture avec la Région).	-4 258 €

Lycée Amiral Bouvet - Saint-Benoit	Difficultés liées à la clôture administrative et financière de l'opération. Carence du Moe à produire les DGD des entreprises et PV de fin de GPA.	-31 327 €
Réhabilitation Lycée Paul Moreau - Bras-Panon	Difficultés liées à la clôture administrative et financière de l'opération (désaccord sur DGD des entreprises).	-6 909 €
Lycée Patu de Rosemont - Saint-Benoit	Difficultés liées à la clôture administrative et financière de l'opération (Impossibilité matérielle d'organiser la commission de sécurité suite au vandalisme sur les organes de sécurité).	-18 418 €
Lycée François de Mahy - Saint-Pierre	Difficultés opérationnelles liées aux retards d'entreprises et carence de l'équipe de MOE dans l'exécution de sa mission DET. Pas de facturation possible : en attente avenant n°3 transmis à la Région pour un montant de 96 613 € HT.	-56 639 €
Rénovations thermiques	Voir explications ci-dessus	-365 610 €
Reconversion du bâtiment Cimendef St-Paul en CRR	Retards liés à la liquidation judiciaire de l'entreprise Compagnie du Soleil titulaires de 2 lots équipements. Pas de facturation possible : Avenant pour prolongation de délais en discussion avec la Région pour un montant de 28 680 € HT.	-26 392 €
Lycée Hôtelier Sud - Etang Salé	Dossier de consultation des concepteurs transmis à la Région fin 2019 : En attente confirmation du MO du lancement de cette opération (difficultés liées à la maîtrise foncière du projet)	-99 692 €
Piscine municipale Plaine des Palmistes	Difficultés liées à la négociation avec le MOE compte tenu de la faiblesse de budget alloué.	-24 616 €
Gymnase de Champ fleuri	Dossier de consultation des concepteurs transmis à la Région fin 2020 : en attente confirmation du MO du lancement de cette opération.	-16 318 €
Cuisine centrale St Philippe	Retards liés aux travaux de VRD et raccordement électrique : travaux réalisés en régie par la Commune.	- 4 804 €

L'ensemble de ces aléas a généré, pour l'activité mandat construction, une perte de recettes de **- 1 235 K€**.

▪ **Nouvelles missions 2020 :**

- Opérations confiées à la SPL Maraina en 2020 :

Actionnaires	Libellé d'opération	N° opération	Date de la notification	Type de convention	Rémunération en K€ TTC
LA POSSESSION	Etudes et travaux du projet de Franchissement de la RN1	3025	13/02/2020	Mandat Aménagement	172 K€
REGION	Mission d'accompagnement à la mise en place du comité thématique foncier et immobilier d'entreprises du SRDEII et définition d'un plan d'actions	4141	09/09/2020	AMO Aménagement	76 K€
SAINT LOUIS	Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programme	2067	27/11/2020	Mandat Construction	357 K€
ETANG-SALE	Etudes de programmation de l'opération Vent Ilet	4229	20/07/2020	AMO Construction	46 K€
TOTAL					651 K€

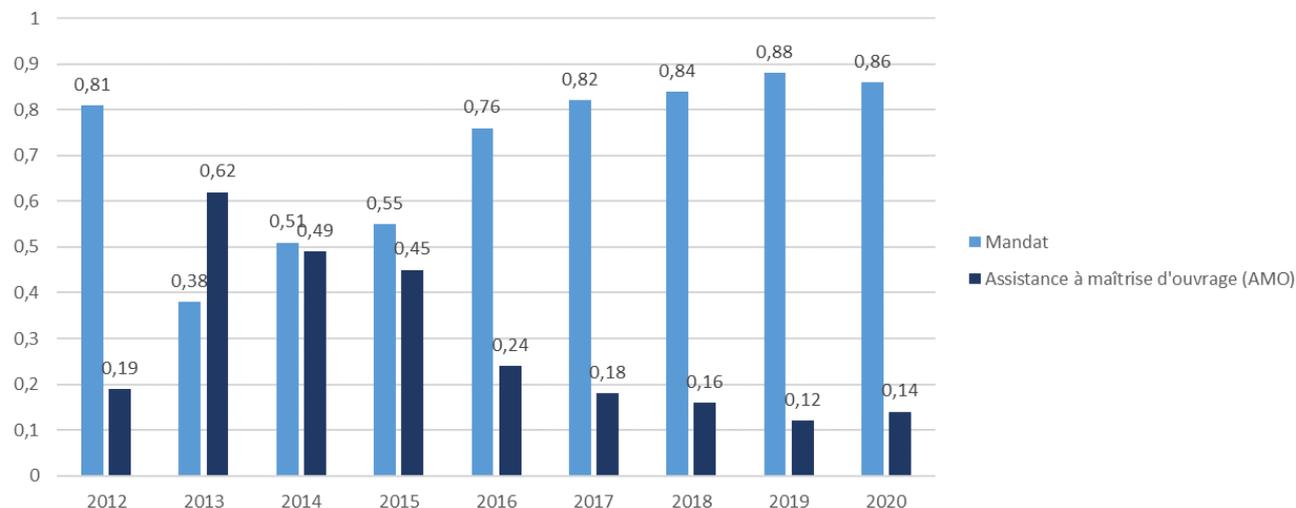
▪ **Répartition de l'activité construction/aménagement :**



L'activité Construction représente **46%** du chiffre d'affaires de la Société, elle est marquée par la baisse de rémunération sur les opérations de réhabilitation des lycées, pour la plupart, en phase GPA (Garantie de parfaite achèvement), phase moins rémunératrice, ainsi que sur les retards accumulés sur les opérations en phase travaux en raison **des liquidations ou défaillances d'entreprises**. Notons également que la plupart de ces opérations ont fait l'objet de propositions d'avenants de prolongation de délai et d'augmentation de la rémunération de la SPL. Ces avenants sont en cours de négociation ou à l'étude au niveau des services de la Région.

L'activité Aménagement représente **54%** du Chiffre d'affaires de la Société comme en 2019.

- **Un chiffre d'affaires réalisé principalement par des opérations en Mandat :**

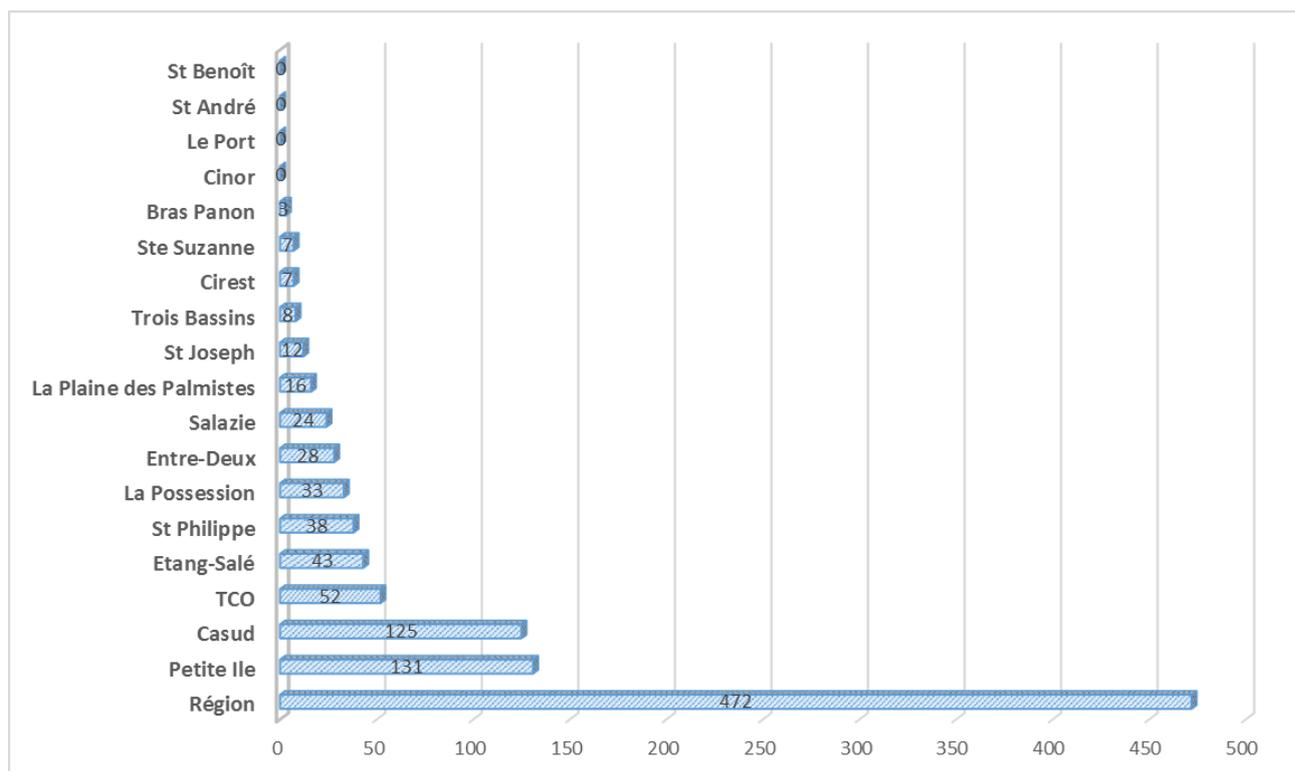


- **Un chiffre d'affaires réalisé à 47,25% pour des opérations de l'actionnaire majoritaire :**

CA Réalisé	2020		2019	
	Montant en k€	CA	Montant en k€	En %
Région	472	47,25%	678	49,56%
Autres collectivités	527	52,75%	690	50,44%
TOTAL	999	100%	1 368	100%

La tendance apparue depuis 2 ans se confirme en 2020 : la part du chiffre d'affaires des opérations confiées par la Région représente 47,25% en 2020 en baisse par rapport à 2019 (49,56 %).

En effet, même si la Région affiche à elle seule une quote-part importante du chiffre d'affaires, la somme du chiffre d'affaire réalisé auprès des autres actionnaires représente dorénavant 52,75 %.



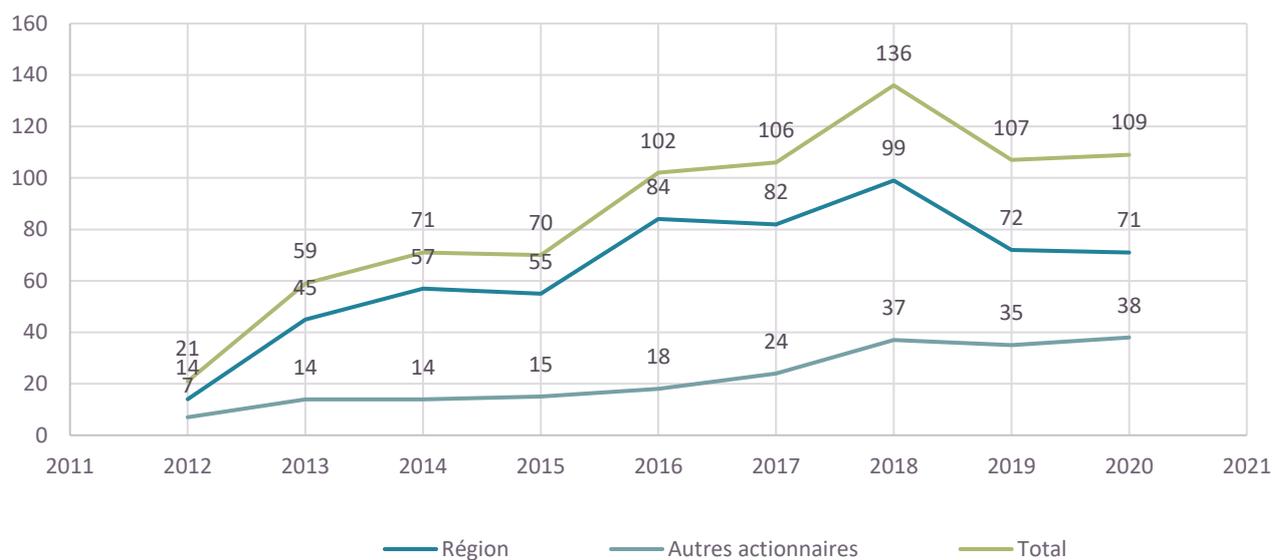
Cette situation s'explique d'une part, grâce à la confiance des autres actionnaires (communes et EPCI) qui confient des mandats, mais essentiellement par l'achèvement de nombreuses opérations confiées par la Région au lancement de l'activité de Maraina et le fait que ce volume n'ait pas été compensé au cours des dernières années.

L'année 2020 a été particulièrement difficile auprès de l'ensemble des actionnaires puisque le volume d'activité a diminué de près de 30,5% avec la Région et de 23,6% avec les autres actionnaires.

A noter que seules les activités confiées par 2 actionnaires ont connu une augmentation significative en 2020, à savoir Salazie et le TCO avec une hausse de près de 33 % pour le premier (de 16 à 24 k€ de chiffre d'affaire) et de 67% pour le second (de 17 à 52 k€ de chiffre d'affaire).

▪ **Evolution du nombre d'opérations en cours :**

L'évolution du nombre d'opérations en cours a été stabilisée en 2020, malgré un contexte électoral peu favorable.





BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES 2020





BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE JURIDIQUE ET MARCHES 2020

Données chiffrées sur l'activité en qualité de mandataire

Données chiffrées sur l'activité en qualité de mandataire

I. Volume d'achats en tant que mandataire

En 2020, la SPL MARAINA traité **163 demandes d'achats** pour le compte de ses collectivités actionnaires en qualité de mandataire.

1. Répartition des achats par procédure

- 53 marchés avec publicités (**) :

- 46 marchés à procédure adaptée (MAPA) :
34 Travaux + 12 Fournitures et Services
- 7 procédures formalisées (A00) :
4 Travaux + 3 Fournitures et Services

- 53 demandes de devis envoyées :

9 Travaux + 44 Fournitures et Services

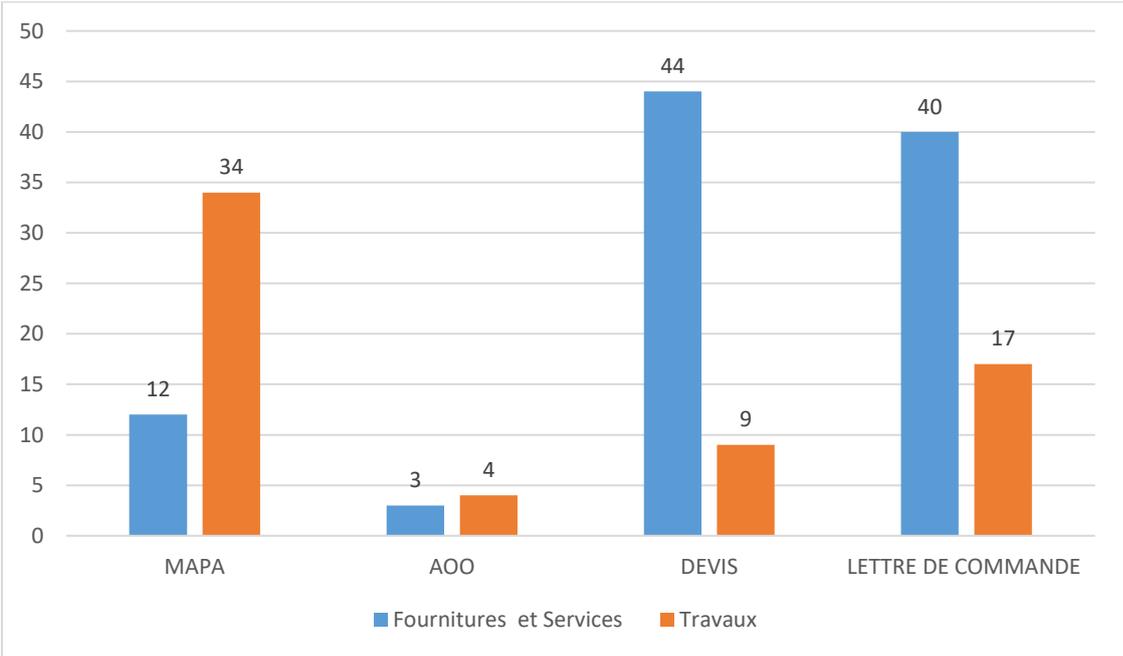
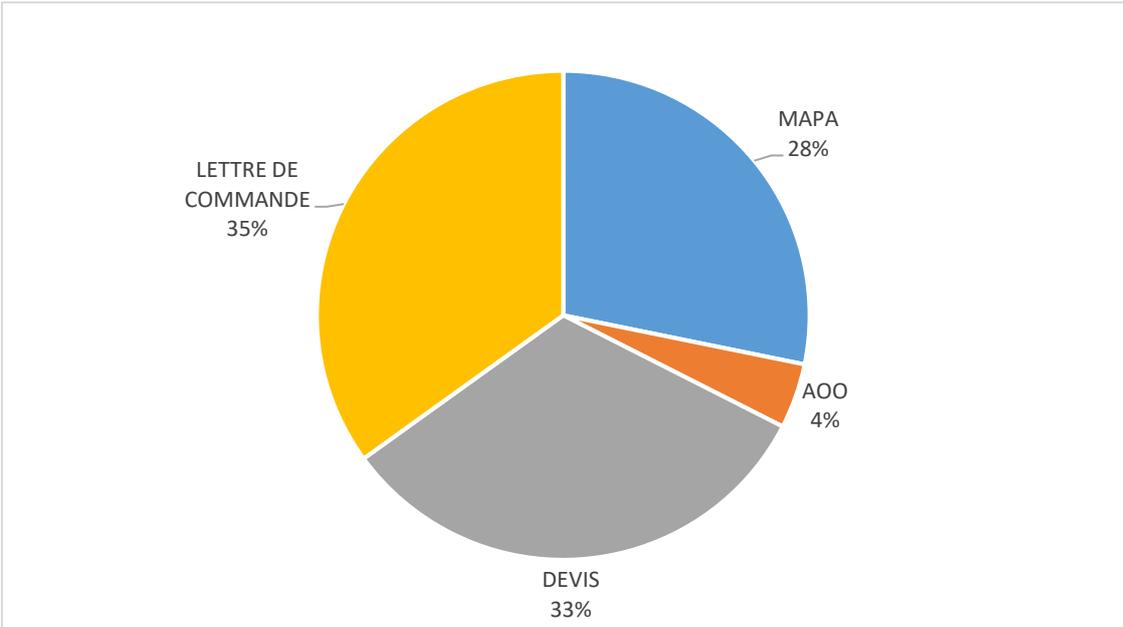
- 57 lettres de commande transmises :

17 Travaux + 40 Fournitures et Services

Le nombre élevé de lettres de commande s'explique par des achats de faible montant et ne pouvant être cumulés en raison de leurs spécificités.

Le coût des publications liées à ces demandes d'achat s'élève à 204.146,57 € TTC.

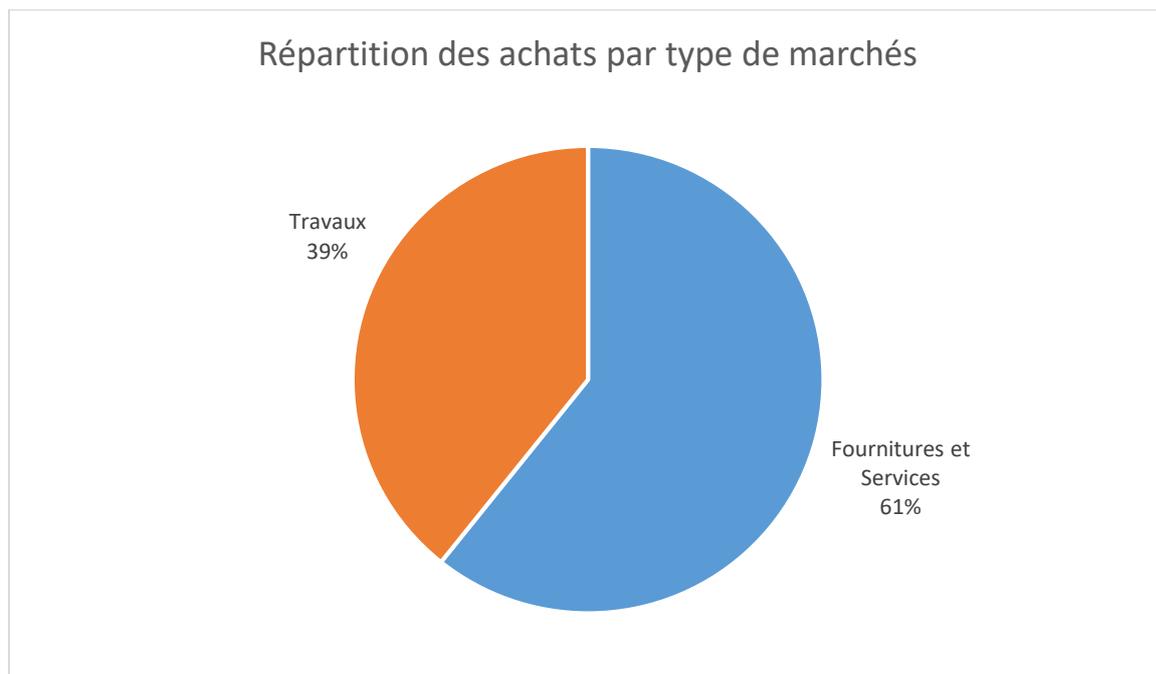
(**) chaque lot a été comptabilisé, le nombre de parution est par conséquent inférieur.



2. Répartition des achats par type de marchés (T/F/S)

En 2020, sur les 163 demandes d'achats réalisés par la SPL MARAINA :

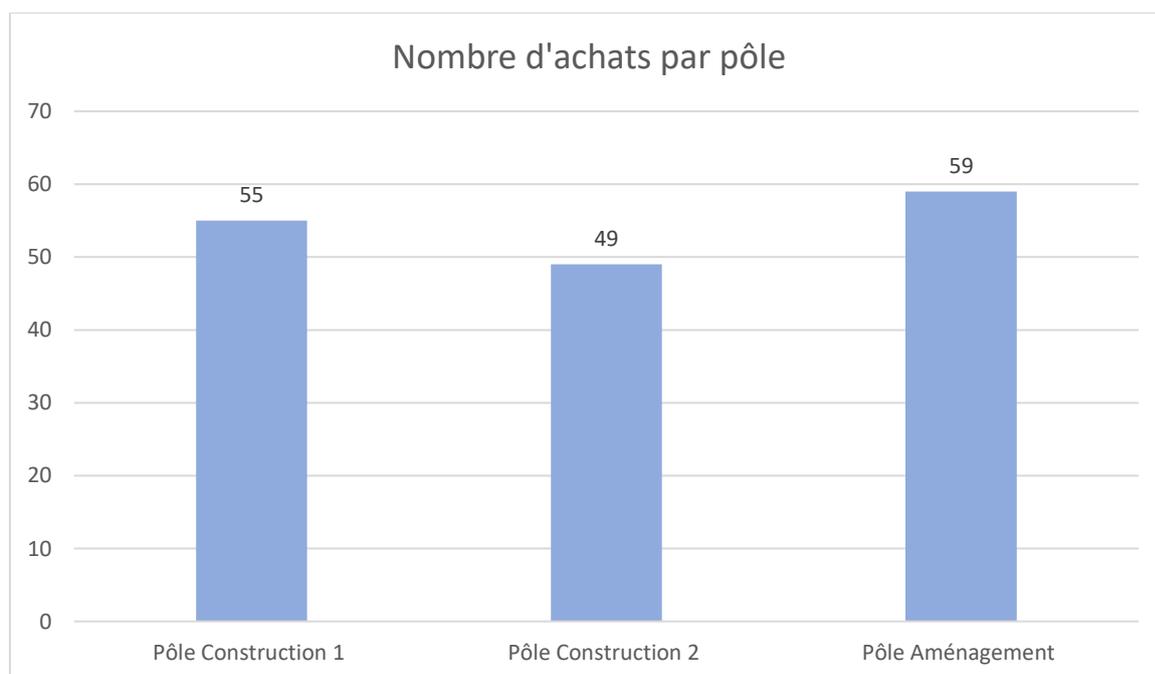
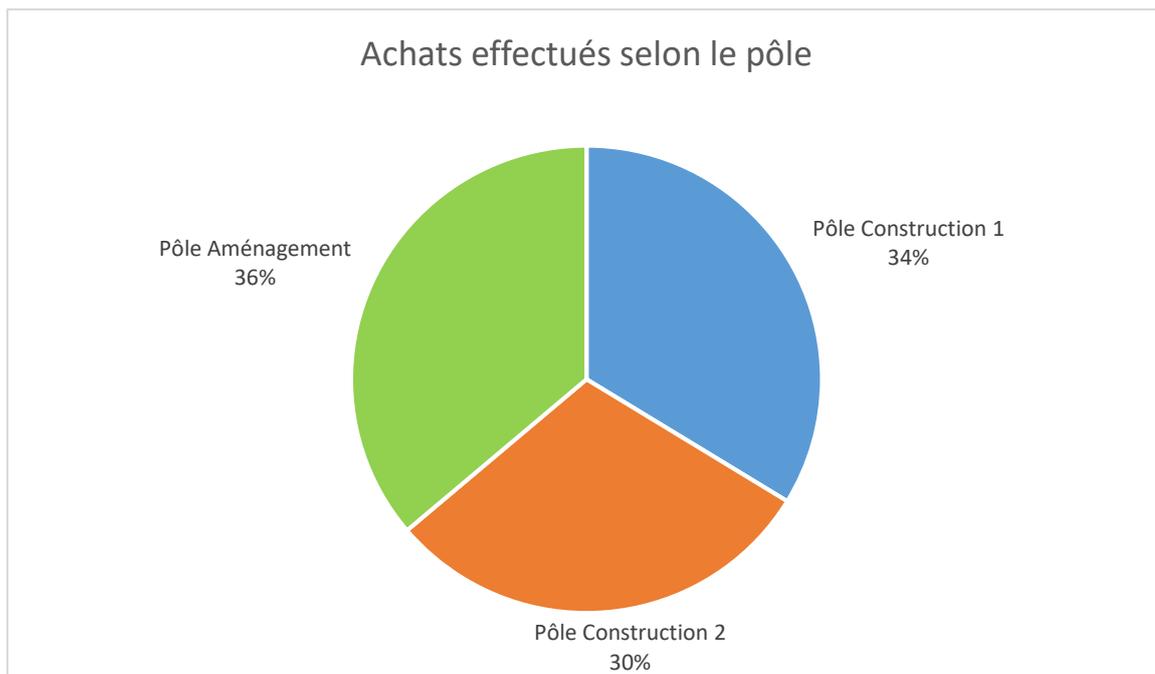
- **99** sont des Fournitures et Services.
- **64** sont des Travaux.



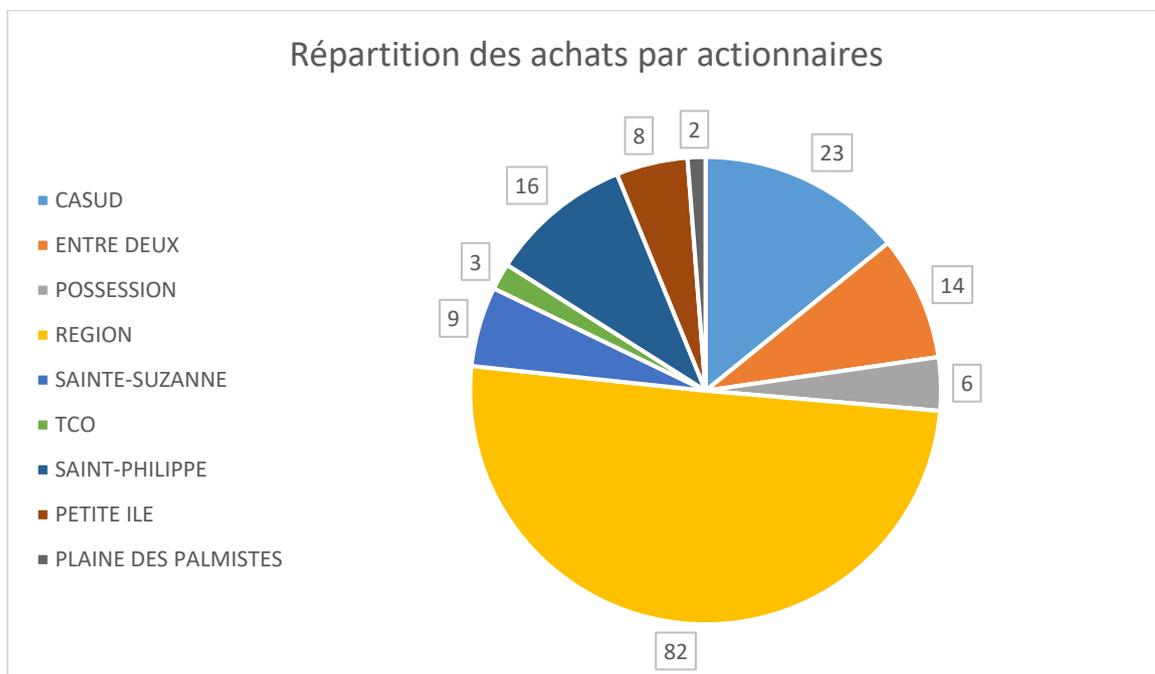
3. Par pôle

En 2020, sur les 163 demandes d'achats réalisés par la SPL MARAINA :

- 59 concernent le Pôle Aménagement.
- 55 concernent le Pôle Construction 1.
- 49 concernent le Pôle Construction 2.



4. Par actionnaire



II. Nombre de consultations abandonnées (sans suite/infructueuses)

En 2020, **13 consultations** ont été abandonnées :

- 10 consultations sont déclarées sans suite pour redéfinition du besoin.
- 3 consultations sont déclarées infructueuses, dont 2 pour absence d'offre et 1 pour candidature irrecevable.



Ces chiffres rappellent qu'une des pierres angulaires de la commande publique est une définition du besoin précise et claire.

III. Nombre d'offres reçues

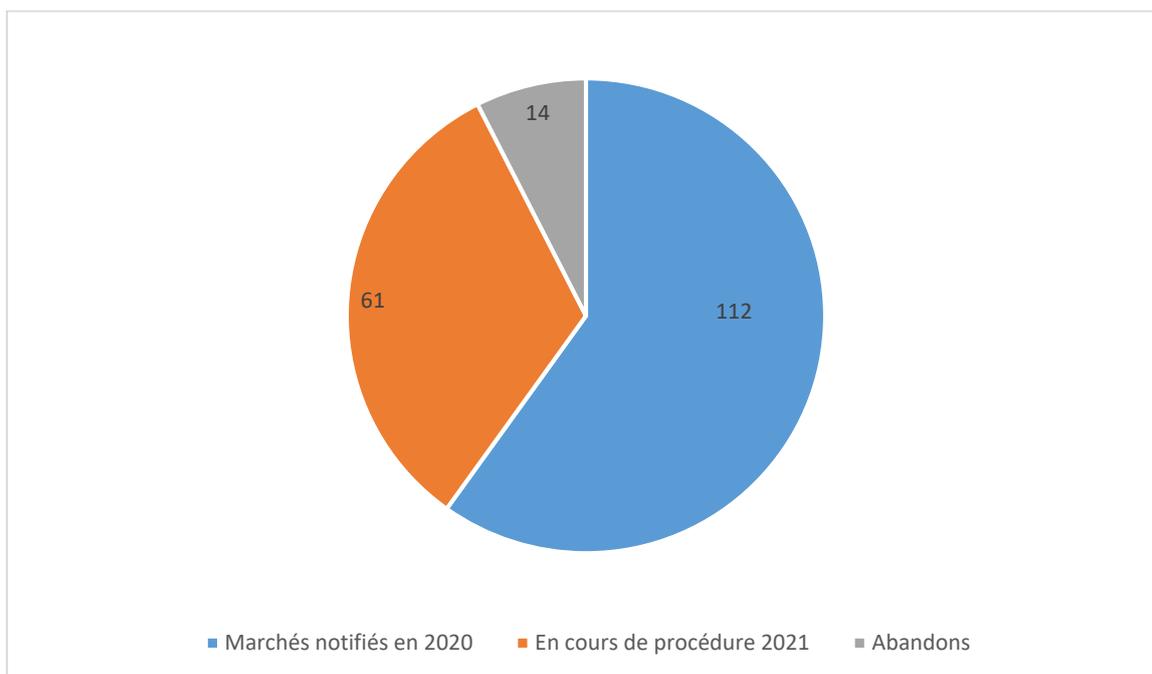
En 2020, la SPL MARAINA a réceptionné 322 offres (tous marchés confondus y compris les devis pour les lettres de commande) pour le compte de ses collectivités actionnaires.

IV. Nombre de marchés notifiés

Sur les 163 consultations lancées en 2020, **90** ont été notifiées la même année et **60** sont en cours d'instruction en 2021.

Sur les 24 consultations lancées en 2019 mais en cours d'instruction en 2020, **22** ont été notifiées en 2020, **1** a été déclarée sans suite pour redéfinition du besoin et **1** est toujours en cours de procédure.

Soit un total de **112** notifications réalisées en 2020, **61** consultations en cours d'instruction et **14** consultations abandonnées.



1. Marchés notifiés en 2020 selon le type T/F/S

Marchés de Fournitures et Services notifiés en 2020 :

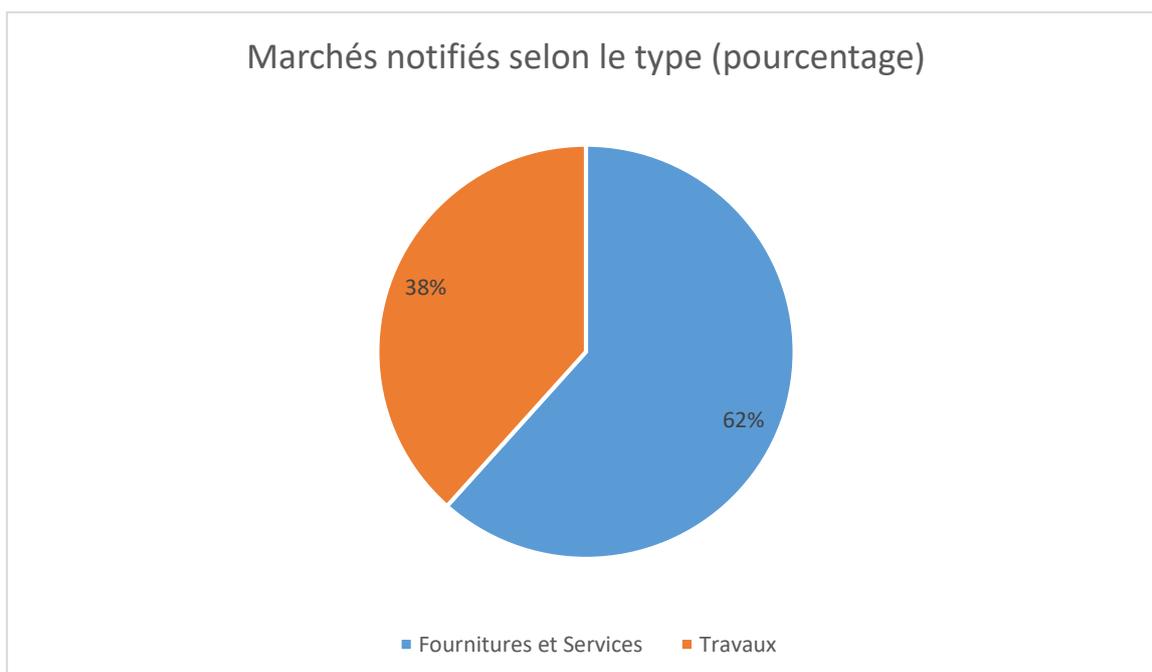
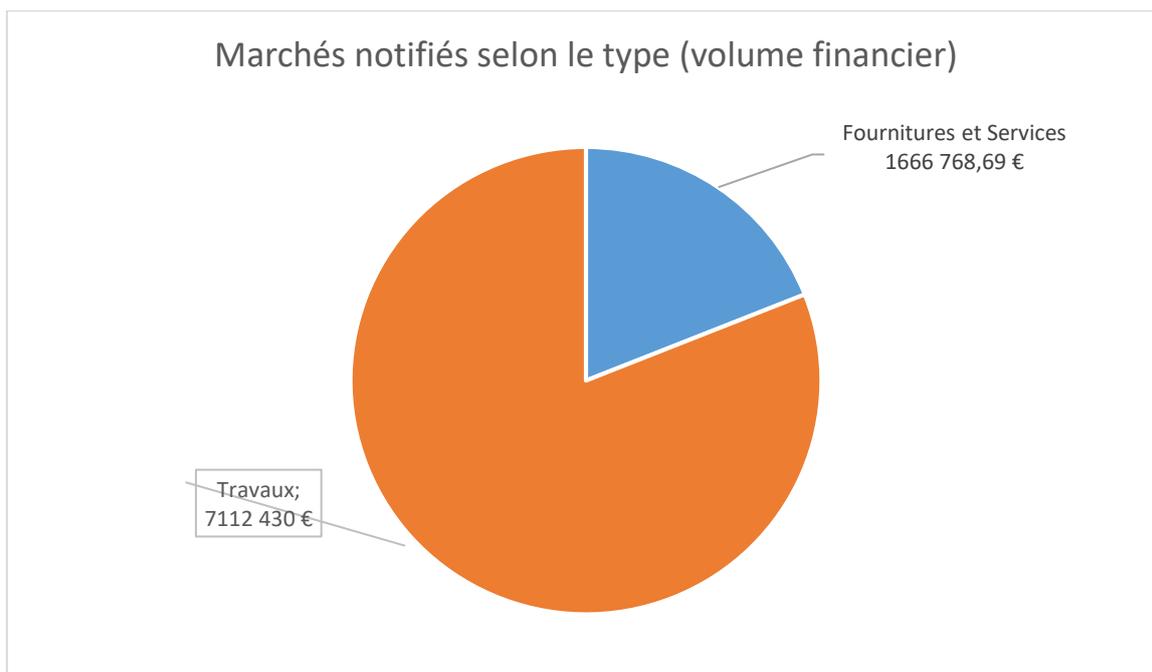
- **57** marchés issus de consultations lancées en 2020
- **12** marchés issus de consultations lancés en 2019.

Soit **69 marchés de Fournitures et Services** notifiés en 2020. Ce qui représente un volume financier de : 1 666 768,69 € TTC.

Marchés de Travaux notifiés en 2020 :

- 33 marchés issus de consultations lancées en 2020
- 10 marchés issus de consultations lancées en 2019.

Soit **43 marchés de Travaux** notifiés en 2020. Ce qui représente un volume financier de : **7 112 429.96 € TTC.**



2. Marchés notifiés selon la collectivité actionnaire

Pour la Région Réunion :

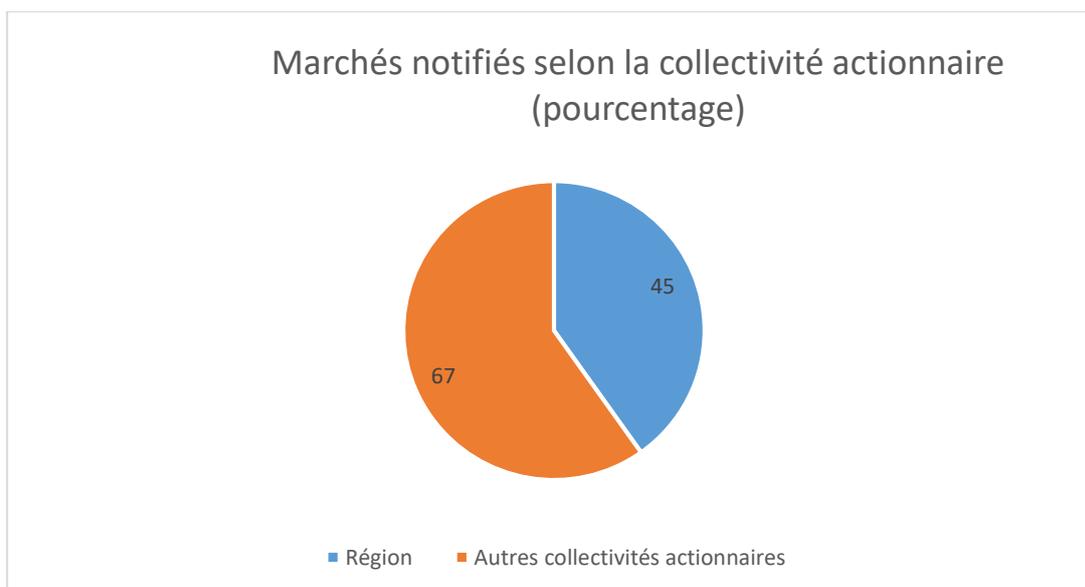
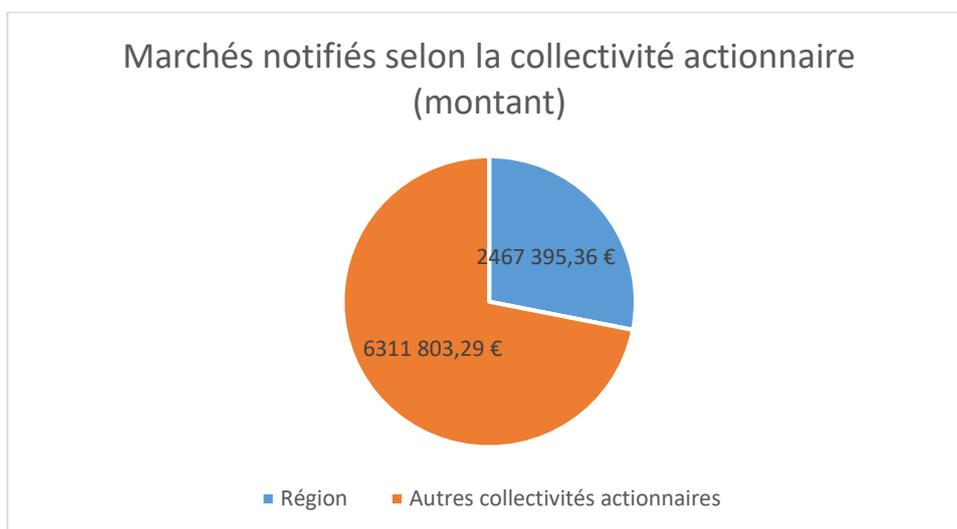
- **32** marchés notifiés en 2020 issus de consultations de 2020
- **13** marchés notifiés en 2020 issus de consultations de 2019.

Soit 45 marchés notifiés en 2020 ce qui représente un volume financier de 2 467 395,36 € TTC.

Pour les autres collectivités actionnaires:

- **58** marchés notifiés en 2020 issus de consultations de 2020
- **9** marchés notifiés en 2020 issus de consultations de 2019.

Soit 67 marchés notifiés en 2020, ce qui représente un volume financier de 6 311 803,29 € TTC.

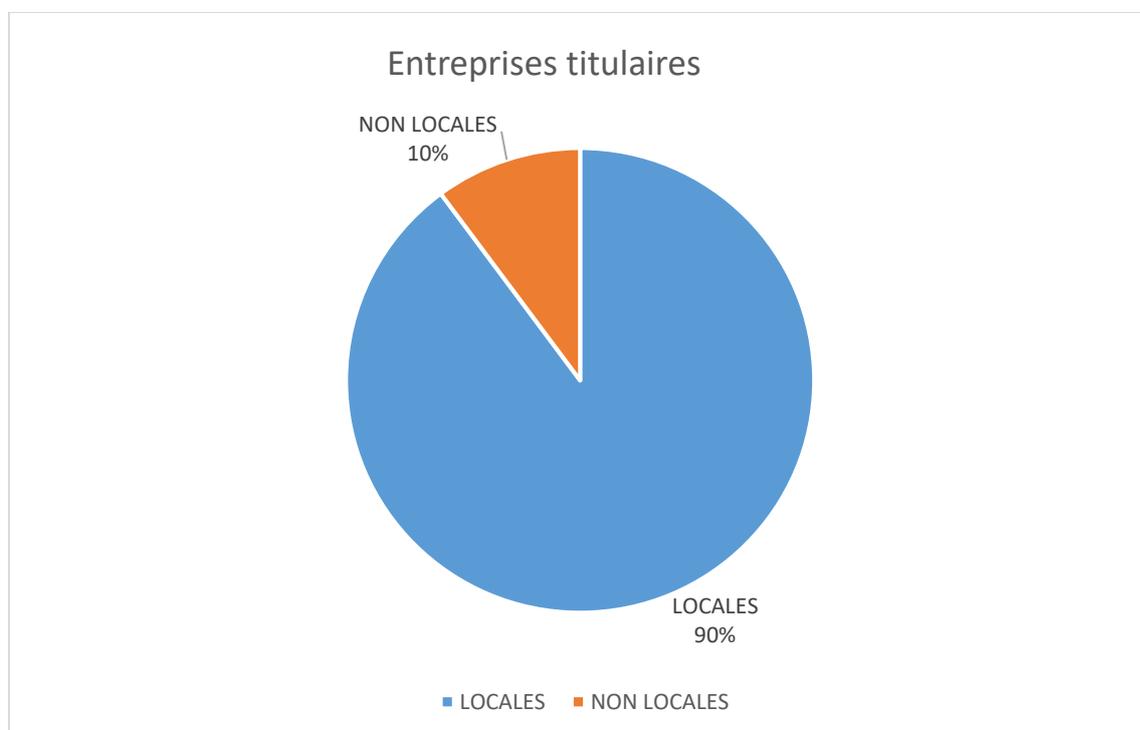


V. Volume financier notifié

Les 112 marchés notifiés en 2020 représentent un investissement financier total de 8 779 198,65 € TTC pour le développement du territoire.

VI. Nombre d'entreprises concernées

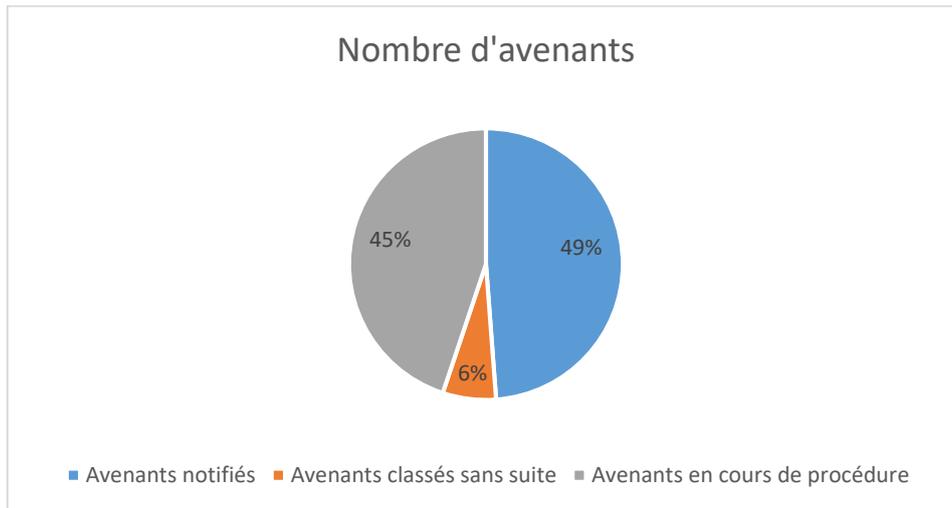
En 2020, les 112 marchés notifiés ont concerné **69 entreprises différentes** dont **90 % sont des entreprises locales**.



VII. Nombre d'avenants notifiés

En 2020, **128** avenants ont été traités par le services marchés comme suit :

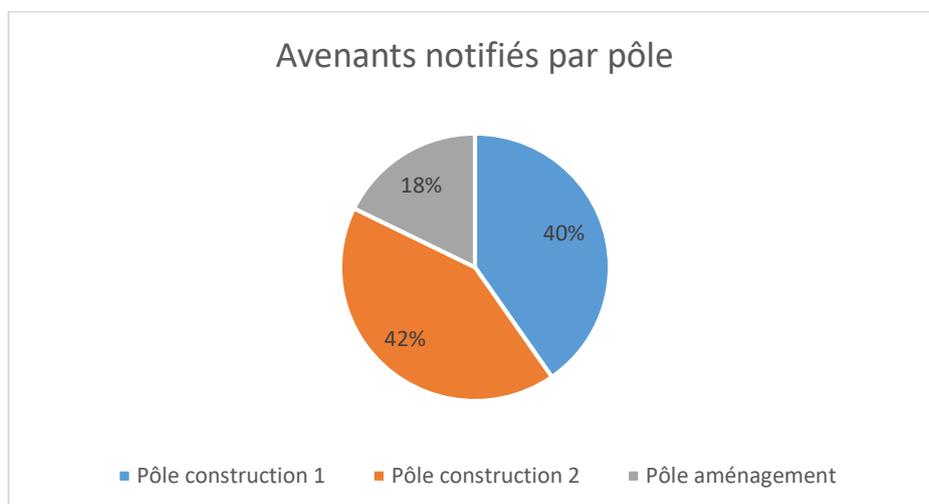
- **62** ont été notifiés en 2020.
- **8** ont été classés sans suite (absence de consensus avec l'entreprise ou avenant tardif).
- **58** seront notifiés en 2021



1. Répartition des avenants notifiés par pôle.

Sur les 62 avenants notifiés :

- 11 concernent le Pôle Aménagement
- 25 concernent le Pôle Construction 1
- 26 concernent le Pôle Construction 2

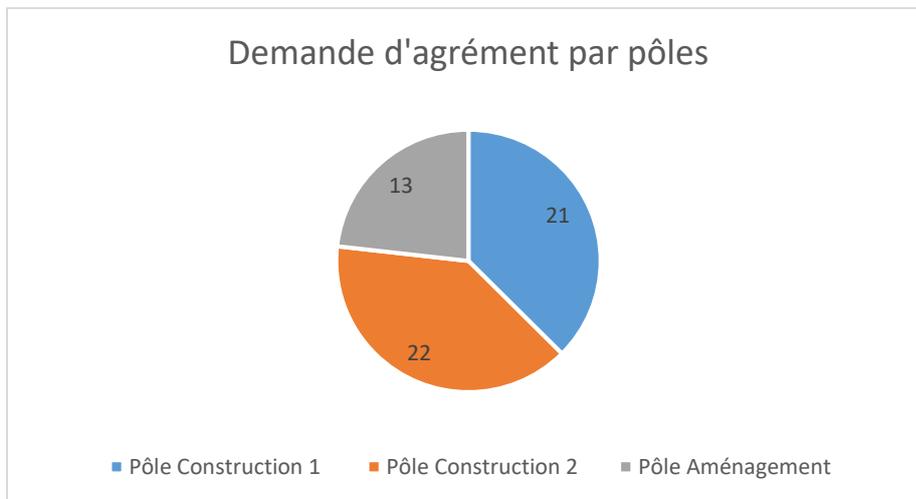


2. Volume financier

Les 62 avenants notifiés en 2020 représentent 304 802,82 € TTC.

VIII. Nombre de déclarations de sous-traitance notifiées

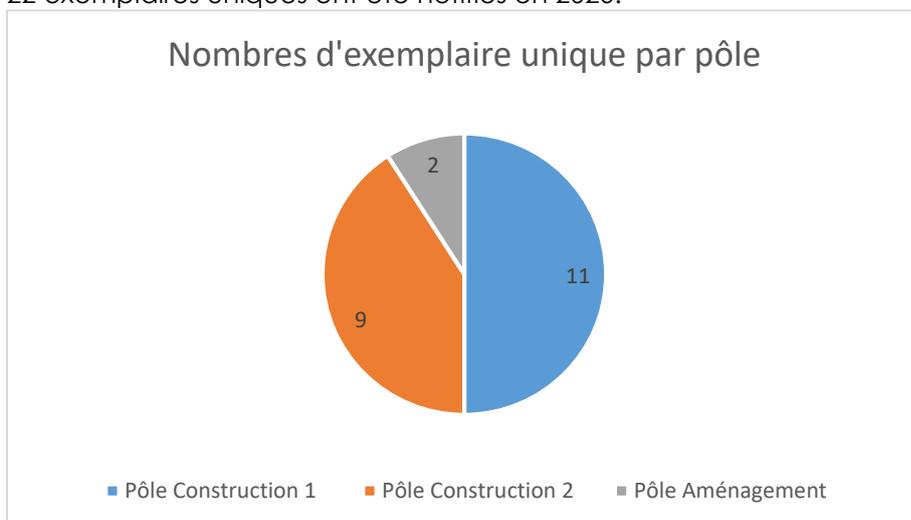
56 demandes d'agrément ont été notifiées en 2020.



Sur les 56 demandes d'agrément, 40 concernent des demandes initiales et 16 correspondent à des demandes modificatives.

IX. Nombre d'exemplaire unique notifiés

22 exemplaires uniques ont été notifiés en 2020.



X. Nombre de consultation lancées en tant qu'AMO

Total : 2

AMO Aménagement :

1. REGION : AMO Autopartage
2. REGION : AMO Vélo Livre Service (VLS)

Ces deux marchés suivis par la SPL MARAINA en tant qu'AMO ont été validés par le mandataire et seront notifiés courant 2021.

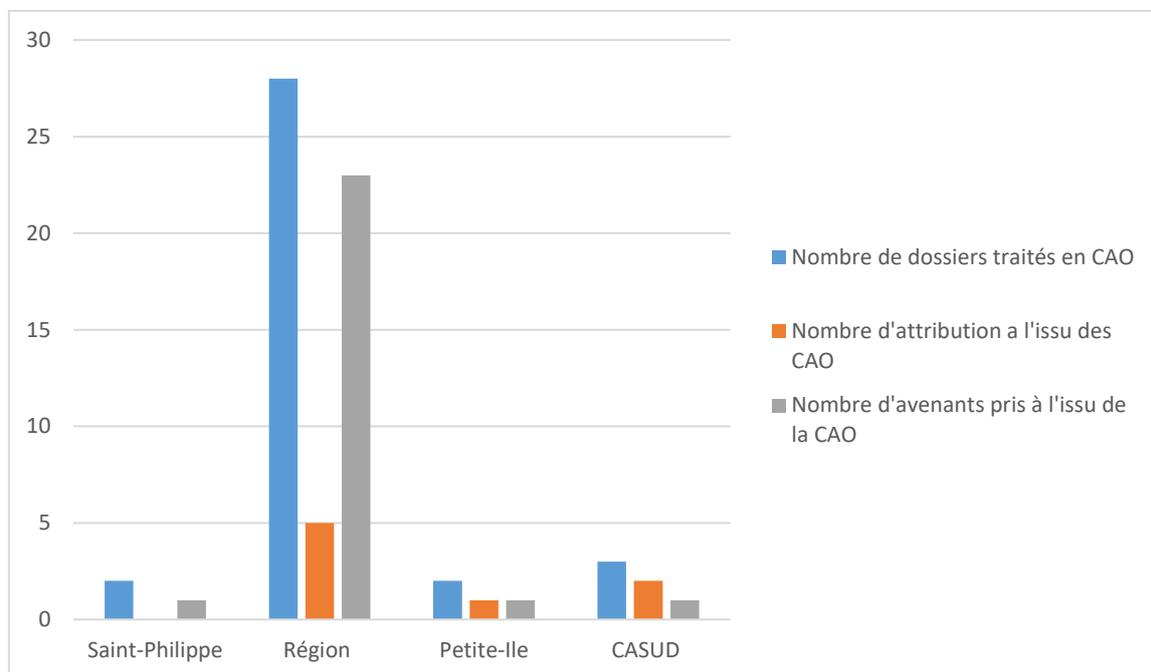
XI. Nombre de CAO/CAH tenus pour les dossiers (*) de la SPL

(*) un dossier= un lot

a) CAO

En 2020, **35 Commissions d'appel d'offres** se sont déroulées pour les dossiers de la SPL dont :

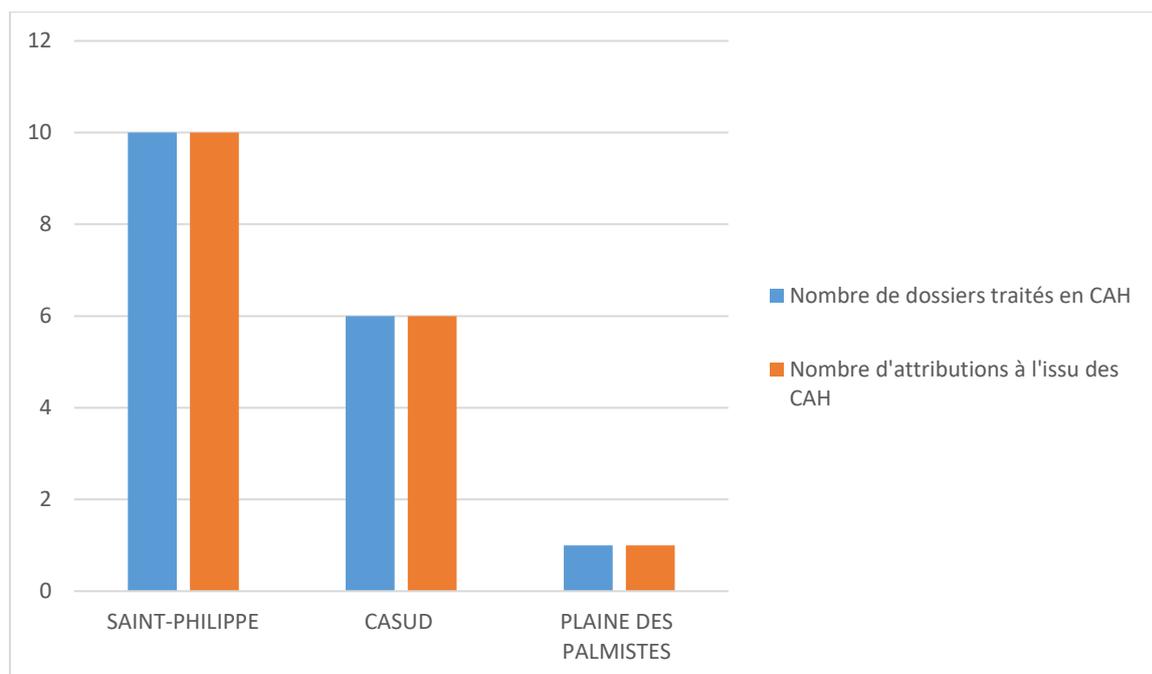
- 28 dossiers pour la Région dont 5 attributions et 23 avenants
- 2 dossiers pour la Commune de St Philippe dont 2 avenants
- 2 dossiers pour la Commune de Petite Ile dont 1 attribution et 1 avenant
- 3 dossiers pour la CASUD dont 2 attributions et 1 avenant



b) Commissions Ad'Hoc

En 2020, **17 Commissions ad'hoc** se sont déroulées pour les dossiers de la SPL dont :

- 10 dossiers pour la Commune de St Philippe dont 10 attributions
- 6 dossiers pour la CASUD dont 6 attributions
- 1 dossier pour la Commune de Plaine des Palmistes dont 1 attribution



Au total, **52 dossiers** ont été validés par les différentes commissions des mandataires de la SPL durant l'année 2020 qui a été réduite par deux évènements extérieurs :

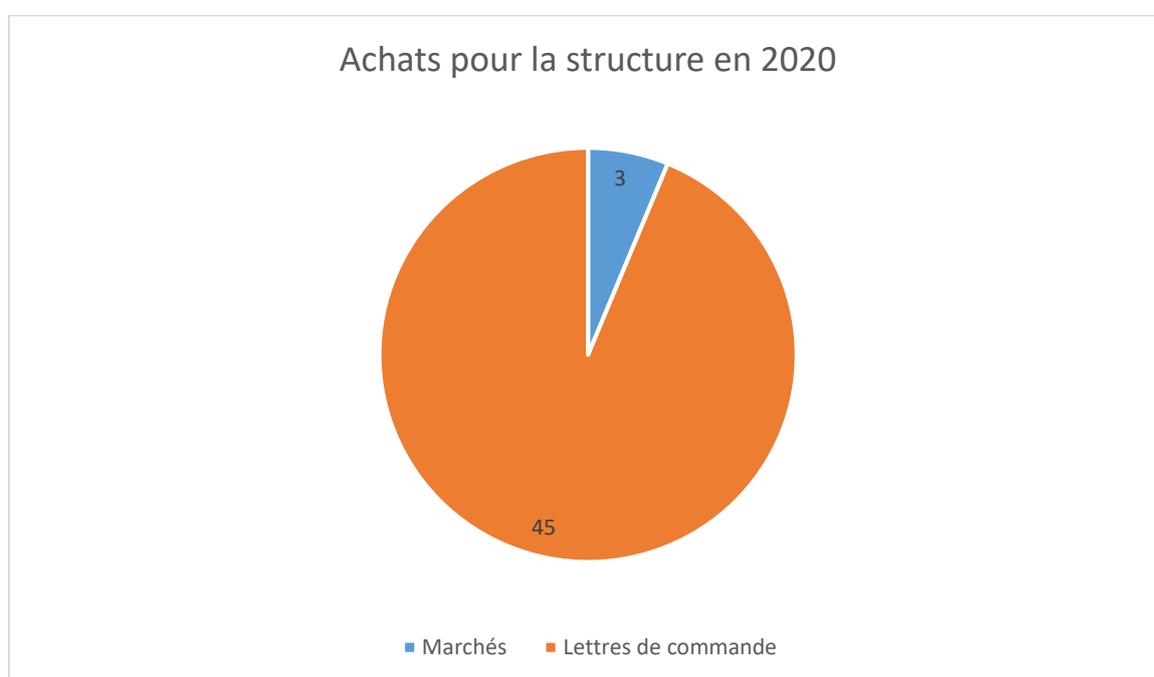
1. **le confinement du mois d'avril : aucune instance ne s'est réunie.**
2. **les élections municipales de juin : les instances des collectivités territoriales ont été suspendues**

Données chiffrées sur l'activité du service marchés pour les besoins de la structure

En 2020, la SPL MARAINA a réalisé **48 achats** pour la structure dont :

- 3 MAPA (marché de fourniture de carburant/location de véhicules/assurance dommages aux biens)
- 45 lettres de commande

Ce qui représente un volume financier de **75 032.77 € TTC (hors marchés à bon de commande pour la fourniture de carburant)**.

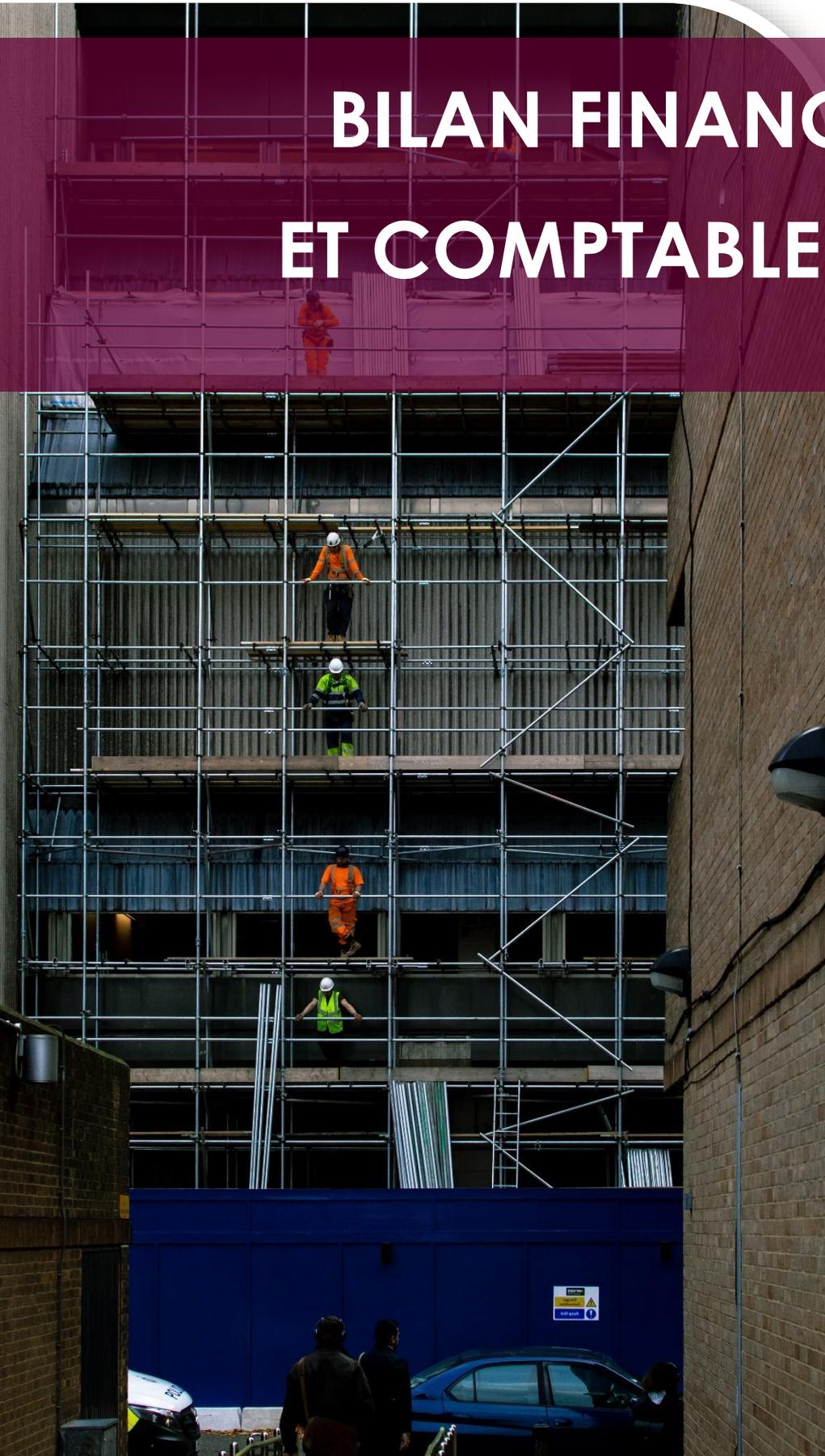


Il est précisé que les achats pour la structure sont compris dans une fourchette de 150 à 11 500 euros TTC. Les achats restent bien en deçà des seuils de mise en concurrence et de publicité, expliquant le recours aux marchés de gré à gré dans la plupart des achats avec le souci de ne pas solliciter continuellement le même opérateur.

En 2020, en raison de l'épidémie de la COVID 19, et sur les préconisations du gouvernement, la SPL s'est équipée de matériels spécifiques (gels, masques et gants) et a renforcé son nettoyage notamment en faisant appel à des professionnels lors du déconfinement début mai 2020. Ces dépenses exceptionnelles avaient pour objectif d'assurer une sécurité sanitaire optimum de son personnel et de ses visiteurs.



BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2020





BILAN FINANCIER ET COMPTABLE

2020

1. Solde intermédiaire de gestion (SIG)

	2019	2020
Rémunération	1 368 424	999 698
Produits d'activités annexes	52 618	30 490
Sous total 1 (Chiffre d'affaires)	1 421 043	1 030 188
Achat d'études et prestations de services	- 19 370	- 845
Achats fournitures	- 34 424	- 26 071
Services extérieurs	- 262 684	- 259 563
Autres services extérieurs	- 121 190	- 74 905
Sous total 2 (Achats consommés)	- 437 668	- 361 385
VALEUR AJOUTEE	983 375	668 803
Subvention d'exploitation	-	-
Impôts et taxes	- 40 572	- 44 343
Charge de personnel	- 2 216 070	- 1 913 720
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 1 273 268	- 1 289 259
Autres produits	9 743	- 6 342
Autres charges	- 21 367	- 14 938
Sous total 5	- 11 624	- 21 280
Frais financier	-	-
Produits financiers	-	2 938
Impôts sur les sociétés	-	-
Sous total 6	- -	2 938
Produits exceptionnels (5)	10 133	24 332
Charges exceptionnelles (6)	- 3 797	- 22 836
Sous total 7	6 337	1 497
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	- 1 278 555	- 1 311 981
Dotations aux amortissements et prov.	- 21 326	- 58 100
Résultat NET	- 1 299 882	- 1 370 082

➤ **La valeur ajoutée**

La valeur ajoutée correspond aux ressources disponibles et à la richesse créée par l'activité. Elle permet de rémunérer les différents facteurs de production sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts.

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires diminué des charges liées aux consommations sur l'année.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion ci-dessus indique une valeur ajoutée positive de 668 K€, en baisse de 32 % par rapport à 2019.

Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires de 28 %.

➤ **L'Excédent brut d'exploitation (EBE)**

La valeur ajoutée, augmentée des subventions d'exploitation et, diminuée des charges (impôts et taxes, et charges de personnel), forment l'Excédent Brut d'Exploitation.

Au 31/12/2020, l'EBE s'élève à - 1 289 K€. Il résulte d'une valeur ajoutée diminuée de 32%.

On peut toutefois noter une baisse des charges de personnel passant de 2 216 K€ à 1 913 K€, soit - 14 %.

➤ **La capacité d'autofinancement (CAF)**

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de Maraina. Elle permet de financer son fonds de roulement.

L'EBE négatif ajouté au résultat exceptionnel et autres produits et charges, impacte de manière négative la capacité d'autofinancement, qui s'élève à - 1 311 K€ en 2020.

Les autres charges s'élèvent à 14 K€ et connaissent une baisse de 6 K€.

Les autres produits s'élèvent à - 6 K€ contre 9 K€ en 2019. Cette baisse représente essentiellement le remboursement de la CGSS des indemnités journalières de sécuirités sociales.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 24 K€ et correspondent à l'extourne de provisions de plus de 5 ans et à la régularisation de cotisations retraites.

Les charges exceptionnelles augmentent de 19 K€, résultante de la constatation de sortie d'immobilisations (matériels informatiques), à hauteur de 538 € et à la constatation en charge d'un protocole transactionnel avec l'entreprise PPR –Profils Plafonds Réunion pour l'opération de Réhabilitation du Lycée Bellepierre, à hauteur de 22 K€.

➤ **Les dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements constatent la perte annuelle de valeur des immobilisations et s'élève à 58 K€ en 2020 (21 K€ en 2019).

Concernant les immobilisations, en 2020, la SPL Maraina a :

- Mise au rebut plusieurs matériels informatiques ;
- Acquis de nouveaux ordinateurs portables.

Il a également été intégré une provision de 41,6 K€ pour risque dans le cadre d'un litige prud'homal avec un ex-salarié suite à la décision rendue en première instance et reçue en mai 2021.

➤ **Le résultat net**

Le résultat net est formé de la Capacité d'autofinancement (- 1 311 K€) et des dotations aux amortissements de 58 K€.

La SPL Maraina affiche ainsi au 31/12/2020 un résultat négatif de 1 370 K€.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'Affaires 2020 est composé de la rémunération (999 K€) et des intérêts moratoires (30 K€).

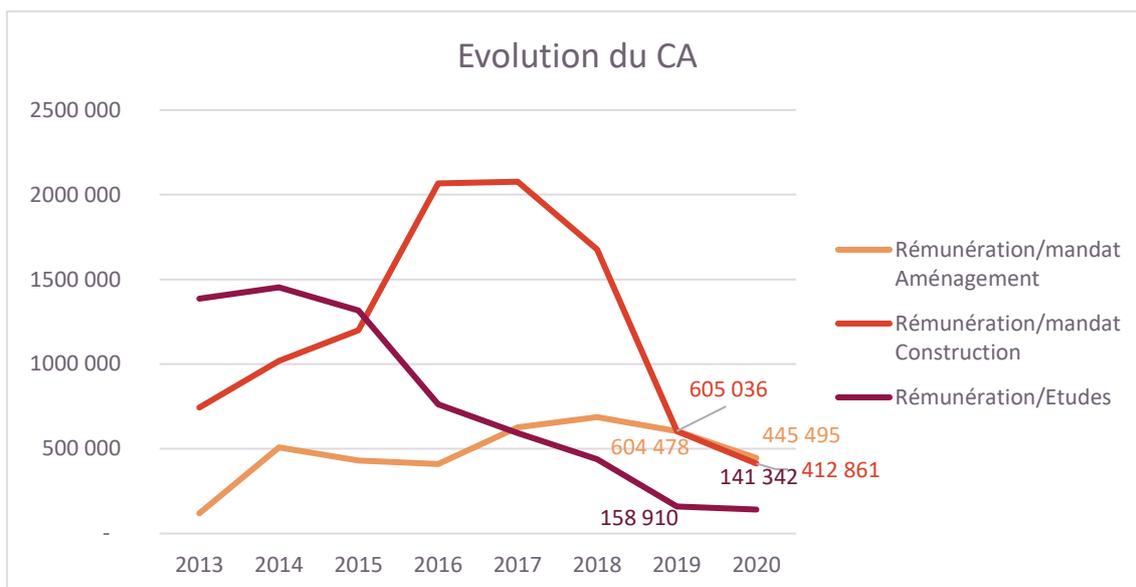
Les intérêts moratoires correspondent au calcul des intérêts dus en cas de retard de règlement. Ils sont calculés sur les notes d'honoraires payées et seront facturés lors de l'établissement du Décompte Général Définitif des opérations.

➤ **Rémunération par activité**

La rémunération s'établit à 999 K€, en baisse de 27 % par rapport à 2019.

La rémunération sur les mandats aménagement (445 K€) et la rémunération sur les mandats construction (412 K€) sont équivalentes.

La facturation des études (141 K€) reste inférieure en terme de proportion, avec une légère baisse en 2020 de 11%.



➤ **Rémunération par actionnaire**

Le portefeuille d'opérations ayant dégagé du chiffre d'affaires en 2020 se compose de 81 conventions, contre 73 en 2019.

Le tableau ci-dessous met en avant la répartition de la rémunération entre les collectivités actionnaires, avec une contribution à hauteur de 47,21 % par la Région Réunion et 52,79 % pour les autres actionnaires.

Les chiffres de 2020 montrent la tendance du recul de la Région par rapport aux autres actionnaires.

Collectivité	Année 2019			Année 2020		
	Nb contrats actifs	Rémunération	% CA 2019	Nb contrats actifs	Rémunération	% CA 2020
REGION	41	678 854	49,61%	51	471 916	47,21%
ENTRE DEUX	4	51 573	3,77%	3	27 779	2,78%
POSSESSION	1	48 527	3,55%	2	33 449	3,35%
SAINT ANDRE	0	-	0,00%	1	99	0,01%
SALAZIE	2	15 703	1,75%	1	23 992	2,40%
SAINT JOSEPH	3	52 265	3,82%	1	12 245	1,22%
TROIS BASSINS	1	8 400	0,61%	1	8 596	0,86%
BRAS PANON	1	3 732	0,27%	1	3 063	0,31%
PETITE ILE	5	138 603	10,13%	5	130 964	13,10%
ST PHILIPPE	4	83 480	6,10%	3	38 320	3,83%
CASUD	2	181 696	13,28%	3	124 910	12,49%
CIREST	1	33 710	2,46%	1	7 109	0,71%
PLAINE DES PALMISTES	5	45 652	3,34%	2	16 100	1,61%
TCO	2	16 657	1,22%	3	51 934	5,19%
SAINTE SUZANNE	1	9 573	0,70%	2	6 722	0,67%
ETANG SALE	0	-	0,00%	1	42 500	4,25%
TOTAL	73	1 368 424	100,00%	81	999 698	100,00%

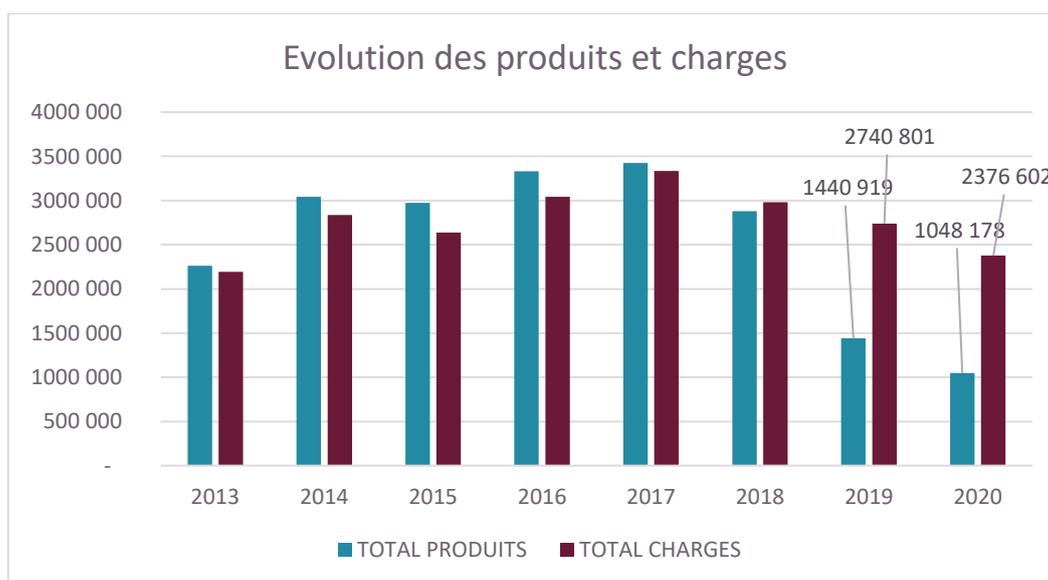
➤ **Les principales rémunérations**

N°OP	Intitulé opération	Collectivité	Rémunération 2020
3014	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative au redimensionnement du réseau pluvial sur la RD31	PETITE ILE	72 354 €
3002	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de traitement des crues de la rivière des remparts	CASUD	72 153 €
2020	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation/construction du Lycée Agricole situé sur la Commune de Saint Joseph	REGION REUNION	55 916 €
4229	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études de programmation de l'opération Vent Ilet	ETANG SALE	42 500 €
2062	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation de la maison régionale des sciences et technologie sur la Commune de Saint Denis	REGION REUNION	38 848 €
3019	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux d'extension du bassin de Grande Anse	PETITE ILE	34 408 €
3021	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de la cale de mise à l'eau sur la Commune de Saint Philippe	CASUD	33 500 €
3016	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la restructuration du site du puits des Anglais – Le Baril	SAINT PHILIPPE	33 428 €
3015	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux du projet d'ouverture du centre-ville sur le littoral	LA POSSESSION	29 199 €
2032	Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réhabilitation/construction du Lycée Jean Perrin situé sur la Commune de Saint André	REGION REUNION	28 949 €

3. Evolution des produits et des charges

L'année 2020 se traduit par une baisse de 28 % du chiffre d'affaires.

Dans une démarche d'adaptation et de rentabilité, Maraina continue à réduire ses charges de 13% en 2020 (après une baisse de 8% en 2019). Sont principalement concernées : les charges de personnel (- 14 %) mais également les autres charges de structure (- 12%).



Les produits s'élèvent à 1 048 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Rémunération facturée : 999 K€ (- 27%)
- Produits d'activités annexes : 30 K€
- Autres produits : - 6 K€
- Produits exceptionnels : 24 K€

Les charges s'élèvent à 2 417 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Achats consommés : 378 K€
- Impôts et taxes : 44 K€
- Charges de personnel : 1 914 K€ (- 14%)
- Autres charges : 845 €
- Charges exceptionnelles : 23 K €
- Dotations aux amortissements et provisions : 58 K€.

4. Bilan

ACTIF	2019	2020	Variation 2020-2019	Variation %	PASSIF	2019	2020	Variation 2020-2019	Variation %
ACTIF IMMOBILISE	42 400	31 618	- 10 781	-25%	CAPITAUX PERMANENTS	604 600	- 723 824	- 1 328 424	-220%
Frais d'établissement	-	-	-		Capitaux propres	604 600	- 765 482	- 1 370 082	-227%
Concessions, brevets et droits similaires	895	156	- 739	-83%	Capital	2 401 487	2 401 487	-	
Autres immobilisations corporelles	41 505	31 463	- 10 042	-24%	Report à nouveau	- 497 006	- 1 796 887	- 1 299 882	262%
Autres immobilisations financières					Résultat de l'exercice	- 1 299 882	- 1 370 082	- 70 200	5%
					Provisions pour risques et charges		41 658	41 658	
CREANCES STRUCTURE	1 269 323	959 523	- 309 799	-24%	DETTES STRUCTURE	593 931	820 250	226 319	38%
Clients-Collectivité	766 669	301 935	- 464 734	-61%	Fournisseur	28 778	42 569	13 791	48%
Clients-Factures à établir	224 582	384 900	160 318	71%	Fournisseur-Facture non parvenue	695	695	-	
Fournisseur					RRR à accorder et autres avoirs à établir				
Personnel rémunérations dues	-	68	68		Congés payés	57 090	83 936	26 846	47%
Etat	276 564	270 044	- 6 520	-2%	Dettes financières		2 938	2 938	
Divers produits à recevoir	616	2 713	2 097	340%	Dettes sociales	196 747	389 266	192 518	98%
RRR à obtenir et autres avoirs non reçus	892	-	- 892	-100%	Dettes fiscales (Etat)	111 326	64 758	- 46 568	-42%
					Diverses charges à payer	110 478	166 457	55 980	51%
					Avances sur rémunération AMO	88 818	69 632	- 19 186	-22%
Charges constatées d'avance	7 736	13 454	5 718	74%	Produits constatés d'avance				
Totales créances circulantes structure	1 319 458	1 004 595	- 314 863	-24%	Totales dettes circulantes structure	1 198 531	96 426	- 1 102 104	-92%
CREANCES OPERATIONS *(1)					DETTES OPERATIONS *(1)	17 991 005	16 718 062	- 1 272 943	-7%
					Dettes Fournisseur	5 556 240	6 689 867	1 133 626	20%
DISPONIBILITES	17 869 628	15 809 893	- 2 059 735	-12%	Remboursement dépenses	15 353 296	13 057 231	- 2 296 065	-15%
Fonctionnement (trésorerie propre)	- 210 195	- 635 493	- 425 298	202%	Dettes sur rémunérations	608 522	167 550	- 440 972	-72%
Fonctionnement (avance)	2 110 628	1 600 070	- 510 558	-24%	Subvention Ademe				
opérations de mandats	15 969 195	14 845 315	- 1 123 880	-7%	Fournisseur-Avances versées	- 5 548 864	- 5 069 237	479 626	-9%
					Avances sur rémunération mandat	2 021 810	1 872 651	- 149 158	-7%
					Dettes bancaires de trésorerie				
TOTAL ACTIF *(1)	19 189 086	16 814 488	- 2 374 598	-12%	TOTAL PASSIF *(1)	19 189 536	16 814 488	- 2 375 048	-12%

(1) L'ensemble des comptes d'opération ont été regroupés pour une meilleure compréhension des comptes de la société, cela génère une lecture différente des comptes annuels.

➤ **Les capitaux propres et les capitaux permanents**

Le bilan 2020 fait ressortir des capitaux propres à – 765 K€, composés du capital détenu par les actionnaires de 2 401 K€, du report à nouveau de – 1 797 K€ et du résultat de l'exercice de – 1 370 K€.

Le résultat négatif vient impacter les capitaux propres et restent en dessous de la moitié du capital social.

➤ **L'actif immobilisé**

L'actif immobilisé s'élève à 31 K€ en 2020 (- 25%) et comprend :

- La diminution de la « valeur vénale » des investissements des années antérieures ;
- L'acquisition d'ordinateurs portables en 2020.

➤ **Les créances de la Structure**

Les créances de la structure s'élèvent à 959 K€ (- 24 % par rapport à 2019) et se décomposent de la façon suivante :

- 301 K€ de créances sur les collectivités : diminution de 61% par rapport à 2019 ;
- 385 K€ de factures à établir concernant d'une part, des avenants validés en Conseil d'Administration et dont Maraina est en attente de notification, pour un montant de 355 K€, et d'autre part, 30 K€ de provisions pour intérêts moratoires (facturable à la fin de la mission des mandats)
- 270 K€ de créances auprès de l'Etat ;
- 2 K€ de diverses créances.

➤ **Les dettes de la Structure**

Les dettes de Maraina, en augmentation de 38 %, s'élèvent à 820 K€ et se composent de :

- 42 K€ de dettes fournisseurs : elles concernent les factures fournisseurs reçues et non payées au 31/12/2020 ;
- 83 K€ de congés payés ;
- 2 K€ de dettes financières ;
- 389 K€ de dettes sociales : Il s'agit des diverses taxes liées aux charges de personnels. En 2020, la SPL Maraina a pu bénéficier d'un report de ses échéances sociales, notamment de sécurité sociale (193 K€), retraite (59K€) et mutuelles (58 K€).;
- 111 K€ de dettes fiscales envers l'Etat ;
- 166 K€ de diverses charges à payer : ce sont des charges connues avec certitude à la clôture de l'exercice 2020 mais dont la facture ne sera reçue qu'en 2021 ;
- 69 K€ d'avances des collectivités sur la rémunération d'AMO ;

➤ **Le Fond de roulement et le Besoin en fond de roulement**

FR/BFR	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019-2018
CAPITAUX PERMANENTS	1 929 108	2 020 971	1 904 481	604 600	-723 824	-220%
(-) ACTIF IMMOBILISE	43 945	57 740	52 584	42 400	31 618	-25%
(=) FONS DE ROULEMENT	1 885 163	1 963 231	1 851 897	562 200	-755 442	-234%
Charges constatées d'avance	3 388	20 930	18 504	7 736	13 454	-74%
Créances circulantes (structure)	2 056 216	2 044 789	2 365 013	1 277 059	972 835	-24%
CREANCES STRUCTURE	2 052 828	2 023 859	2 346 510	1 269 323	959 381	-24%
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	0%
Dettes circulantes (structure)	1 107 787	874 841	780 022	593 481	820 250	38%
DETTES STRUCTURE	1 107 787	874 841	780 022	593 481	820 250	38%
BFR STRUCTURE (créances-dettes)	948 429	1 169 949	1 584 992	683 577	152 584	-78%
TRESORERIE (FR – BFR)	936 735	793 282	266 906	-121 377	-908 026	-651%

Le fond de roulement de -755 K€ correspond aux capitaux permanents diminués de l'actif immobilisé.

Le fond de roulement 2020 connaît une baisse de 234 % par rapport à l'exercice de 2019, qui s'explique par la diminution des capitaux permanents (- 723 K€) directement impactés par un résultat d'exercice 2020 négatif de 1 370 K€.

Le besoin en fond de roulement s'élève à 152 K€ en 2020, en baisse de 78 %.

La trésorerie dégagée est négative (- 908 K€), dont 69 K€ d'avance versée sur les rémunérations liées aux opérations d'études.

Cette trésorerie négative met en avant la difficulté de Maraina à pouvoir compenser ses créances et ses dettes, son actif et son passif, sans avoir à faire appel à des financements extérieurs.

Ainsi, en 2020, la SPL Maraina a fait appel aux organismes bancaires pour améliorer sa trésorerie. La caisse des dépôts a accompagné la structure dans la mise en place d'un découvert sur 2020.

➤ **Les dettes opérations**

Maraina enregistre, sur ses opérations de mandat :

- Des dettes fournisseurs de 6 689 K€ dont 3 283 K€ concernent les retenues sur garantie et 485 K€ des pénalités ;
- Des dettes envers la structure pour 167 K€ correspondant aux notes d'honoraires non encaissées au 31/12/2020 sur les opérations de mandat ;
- Des avances aux fournisseurs de 5 069 K€ ;
- Des avances à la structure pour 1 872 K€ sur ses rémunérations de mandats.

5. Evolution mensuelle de la trésorerie

TRESORERIE SPL MARAINA 2020	déc.-19	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	TOTAL
ENCAISSEMENTS (par nature)	514 127,90	27 758,75	161 318,41	30 031,52	183 151,73	142 582,84	152 204,76	20 095,95	77 969,17	45 563,29	100 066,94	144 972,08	151 220,36	1 818 862,59
DECAISSEMENTS (par nature)	271 796,00	283 056,83	203 405,03	232 689,00	116 524,72	129 345,68	167 589,90	168 481,35	144 160,73	178 791,57	186 815,93	183 707,43	250 090,44	2 244 658,61
Variation sur structure	242 331,90	- 255 298,08	- 42 086,63	229 897,81	66 627,01	67 486,42	- 13 946,43	- 148 385,40	- 66 191,56	- 100 123,25	- 86 748,99	- 38 735,35	- 38 291,58	
Trésorerie disponible SPL (hors avances perçues)	- 209 696,90	- 464 994,98	- 507 081,61	- 277 183,80	- 210 556,79	- 143 070,37	- 157 016,80	- 305 402,20	- 371 593,76	- 471 717,01	- 558 466,00	- 597 201,35	- 635 492,93	

Le solde de banque au 31/12/2019 s'élève à 17 870 126 €, décomposé de la manière suivante :

- 1 900 931 € de trésorerie structure dont – 209 697 € de trésorerie propre (hors avances) ;
- 15 969 195 € de trésorerie sur les opérations de mandat.

Le solde de banque au 31/12/2020 s'élève à 15 809 893 €, décomposé de la manière suivante :

- 964 577 € de trésorerie structure dont – 635 493 € de trésorerie propre (hors avances) ;
- 14 845 315 € de trésorerie sur les opérations de mandat.

➤ Trésorerie de la Structure

La trésorerie de Maraina est constituée du solde des avances perçues et du paiement de ses notes d'honoraires. On définit la « trésorerie propre » de la structure lorsque celle-ci ne tient pas compte des avances perçues.

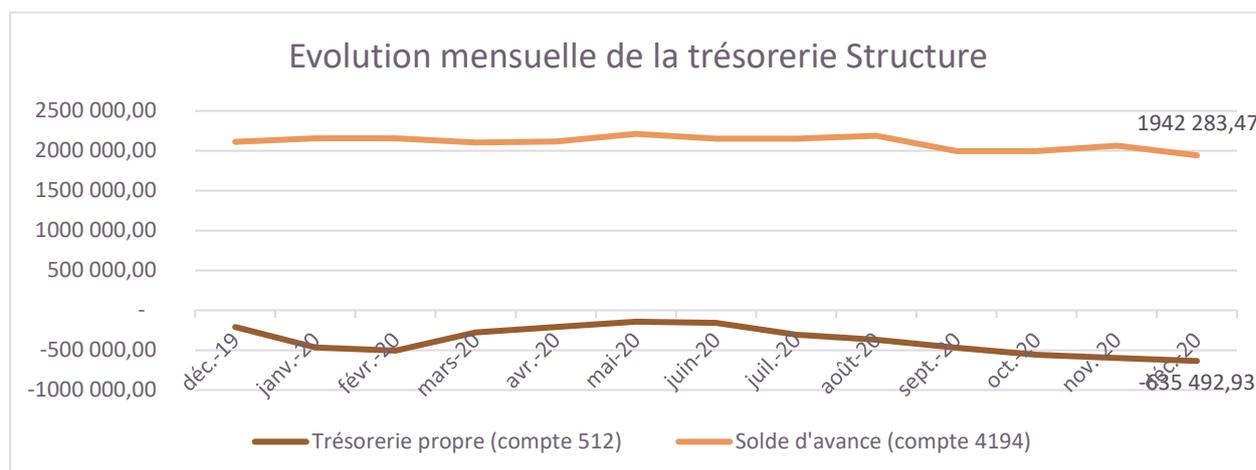
En 2020, pour une meilleure lecture de la trésorerie de la structure, il a été distingué dans deux comptes distincts : la trésorerie propre de la structure d'une part (- 635 K€) et le solde des avances sur rémunération d'autre part (1 600 K€).

En 2020, Maraina a encaissé 1 818 K€ sur son exploitation dont :

- 1 184 K€ concernent les encaissements sur les rémunérations ;
- 432 K€ d'utilisation du compte d'avance comme avance de trésorerie ;
- 149 K€ de transfert d'avance remboursée (rémunération effective).

Et décaissé 2 245 K€.

Au 31/12/2020, la trésorerie de la structure s'affiche à - 635 K€.



La trésorerie de la structure est, en 2020, impactée par une baisse de sa rémunération facturée et des délais de paiements de ses notes d'honoraires toujours trop longs.

Délai moyen des paiements des notes d'honoraires de la SPL Maraina :

Sur l'année 2020, le délai global de paiement des notes d'honoraires s'établit en moyenne à 93 jours contre 132 jours en 2019.

Collectivité actionnaire	2020	2019	2018
CASUD	29	45	41
CIREST	48	31	53
MAIRIE DE BRAS PANON	38	475	278
MAIRIE DE LA POSSESSION	170	354	193
MAIRIE DE L'ENTRE DEUX	56	131	78
MAIRIE DE PETITE ILE	43	31	43
MAIRIE DE SAINT ANDRE	-	376	108
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	109	35	30
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	38	71	99
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	407	-	-
MAIRIE DE SALAZIE	29	82	53
MAIRIE DE TROIS BASSINS	-	23	40
MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	145	72	-
REGION REUNION	88	97	52
TERRITOIRES DE LA COTE OUEST TCO	14	31	-
Moyenne générale des délais de paiements	93	132	89

*Le délai moyen est calculé sur les notes d'honoraires payées sur l'année par rapport à leur date d'échéance effective (dépôt chorus + 30 jours contractuels).

Pour faire face à ces délais de paiements et recouvrer progressivement sa trésorerie en 2020, la SPL Maraina a sollicité la Banque des Territoires pour obtenir une solution à court terme.

En janvier 2020, la Banque des Territoires a ainsi accordé à Maraina une autorisation de découvert à hauteur de 700 K€ pour une première période du 15 janvier au 15 juillet 2020 puis prolongé jusqu'au 15 avril 2021.

➤ Trésorerie des opérations

La trésorerie des opérations est à distinguer de celle de la structure. En effet, elle est propre à chaque opération et se constitue des appels de fonds réalisés auprès des collectivités et du paiement des factures correspondantes à l'opération.

En 2020, les opérations de mandat ont généré un flux de 14 762 K€ d'encaissement sur les appels de fonds et 15 684 K€ de décaissement.

Au 31/12/2020, la trésorerie des opérations s'élève ainsi à 14 845 K€ alors qu'elle s'élevait à 15 969 K€ à fin 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31/12/2020, pour chaque opération de mandat, la décomposition du solde de trésorerie.

Aussi, pour chaque opération (mandat et études), il est indiqué le solde des avances, les rémunérations encaissées et les notes d'honoraires en attente de paiement au 31/12/2020.

▪ OPERATIONS DE MANDATS DE MAITRISE D'OUVRAGE

Intitulé	Fonds perçus	Fonds dépensés	Solde de trésorerie	Dettes fournisseurs	Avance perçue sur rémunération	Remboursement des avances	Solde des avances	Rémunérations perçues en 2020	Créances collectivités
2001A MFR/IREO Phase 1 - Hébergement / Restauration	3 863 588,73	3 863 588,73	-	606,16	203 844,30	112 008,75	91 835,55	-	-
2002 Centre des Eaux Douces	4 512 592,38	4 216 829,34	295 763,04	93 348,97	118 888,80	118 888,80	-	-	53 508,09
2003 Lycée Boisjoly Potier	6 316 160,59	5 801 061,64	515 098,95	203 989,19	154 563,00	148 407,66	6 155,34	1 430,63	-
2004 CFA Léon Legros	16 403 307,18	13 985 151,35	2 418 155,83	973 436,62	204 072,30	88 689,39	115 382,91	10,00	595,00
2005 Réhabilitation Salle Multimédia	1 321 961,09	1 251 548,39	70 412,70	33 109,08	28 041,82	28 041,82	-	4 460,11	881,34
2006 Piscine en Inox - ZAC Moulin Joli	1 141 089,32	1 110 552,24	30 537,08	-	78 384,47	35 796,48	42 587,99	-	-
2007 Centre Manin - L'Entre-Deux	1 355 353,36	1 325 986,94	29 366,42	55 309,09	26 026,50	26 026,50	-	1 074,80	8 229,69
2008 Réhabilitation du lycée Jean Hinglo	14 667 736,10	14 667 662,56	73,54	7 507,01	101 556,00	101 556,00	-	-	-
2009 Réhabilitation Lycée Paul Moreau	5 285 717,02	5 199 041,19	86 675,83	127 774,08	90 830,70	90 830,70	-	4 262,05	-
2010 Réhabilitation du CRR de Saint Denis	7 507 830,09	7 435 443,27	72 386,82	48 317,36	65 051,10	65 051,10	-	-	-
2011 Lycée Amiral Bouvet	6 416 327,56	6 152 106,51	264 221,05	178 448,84	90 830,70	81 671,55	9 159,15	-	-
2012 Lycée Bellepierre	9 084 480,10	9 084 480,10	-	43 265,86	90 830,70	90 830,70	-	-	-
2013 Lycée Georges Brassens	97 883,20	97 883,20	-	-	90 830,70	-	90 830,70	-	-
2014 Lycée Patu de Rosemont	5 787 617,34	5 588 539,12	199 078,22	38 039,38	90 830,70	90 830,70	-	21 986,31	-
2015 LRG Bâtiment KX	1 874 478,27	1 510 607,43	363 870,84	211 764,83	71 577,45	50 197,52	21 379,93	-	657,50
2016 LRG Bâtiments IJ	3 957 961,09	3 478 684,69	479 276,40	130 223,75	81 277,35	63 585,90	17 691,45	-	-
2017 LRG Administration	9 017 331,09	8 989 062,75	28 268,34	224 249,30	88 308,15	88 308,15	-	4 940,54	9 810,54
2019 Lycée François de Mahy	8 072 338,43	7 486 313,25	586 025,18	421 853,68	81 277,35	81 277,35	-	23 357,38	-
2020 Lycée Agricole de St Joseph	3 656 764,43	3 470 362,27	186 402,16	170 625,90	73 091,03	73 091,03	-	24 848,65	86 009,83
2021 Réhab Lycée Antoine ROUSSIN - St Louis	7 632 259,66	7 126 213,89	506 045,77	249 530,19	83 441,93	81 735,17	1 706,76	-	-
2022 Réhab Lycée ROCHE-MAIGRE - St Louis	7 618 731,73	7 609 307,89	9 423,84	91 967,18	84 239,40	84 239,40	-	-	-
2023 Lycée Vincenzo	2 905 513,05	2 736 975,46	168 537,59	51 434,46	85 639,05	85 639,05	-	38 003,44	-
2024 Lycée Paul Langevin	6 428 709,22	6 428 084,19	625,03	187 609,67	85 639,05	85 639,05	-	181 610,73	-
2025 Lycée Ambroise Volland	5 740 356,03	5 443 728,25	296 627,78	134 539,73	85 639,05	85 639,05	-	13 025,13	-
2026 Réhab Lycée BOIS D'OLIVE - St Pierre	4 128 900,16	3 703 022,89	425 877,27	256 717,73	114 364,43	109 085,70	5 278,73	-	-
2027 Réhab CRR de Saint Pierre	6 813 892,91	6 241 358,28	572 534,63	97 699,25	78 120,00	78 120,00	-	-	13 752,24
2028 Lycée Sarda Garriga	5 704 843,96	5 517 085,96	187 758,00	63 909,92	86 387,70	86 387,70	-	-	-
2029 AAPPAR St André	61 101,77	61 101,77	-	-	54 049,27	-	54 049,27	-	-
2030 Lycée Isnelle Amelin	4 312 129,28	3 790 329,80	521 799,48	198 423,03	81 244,80	51 443,10	29 801,70	-	-
2031 Lycée Bel Air	4 419 088,51	4 408 660,80	10 427,71	10 740,46	86 387,70	86 387,70	-	-	-
2032 Lycée Jean Perrin	9 421 664,61	9 088 218,21	333 446,40	218 768,80	93 190,65	93 190,65	-	63 854,63	8 526,29
2033 CFPPA - St Benoît	61 101,77	61 101,77	-	-	54 049,27	-	54 049,27	-	-
2034 Lycée Mahatma Gandhi	88 297,30	88 297,30	-	-	81 244,80	-	81 244,80	-	-
2035 Lycée Bras Fusil	82 796,35	82 796,35	-	-	75 743,85	-	75 743,85	-	-
2036 Réhabilitation de la MRST	-	-	-	-	54 049,27	54 049,27	-	-	-
2037 Réalisation d'une salle d'arts martiaux et de danse	2 583 281,96	2 544 636,83	38 645,13	72 621,00	9 125,00	9 125,00	-	4 049,21	3 322,88
2038 Construction piscine municipale de Saint Philippe	5 720 011,05	5 711 566,87	8 444,18	614 086,03	-	-	-	6 245,15	1 485,68
2039 Rénovation thermique du Lycée Patu de Rosemont	291 221,72	249 050,52	42 171,20	15 012,78	20 388,67	4 210,51	16 178,16	5 852,58	2 712,07
2040 Rénovation thermique du Lycée Paul Moreau	208 671,54	183 115,65	25 555,89	111,25	20 388,67	2 264,07	18 124,60	6 466,16	587,87
2041 Rénovation thermique de l'AAPPAR de Saint André	187 302,10	179 207,87	8 094,23	-	20 388,67	13 147,15	7 241,52	7 534,01	500,00
2042 Rénovation thermique du Lycée Horizon	169 965,19	135 911,55	34 053,64	-	19 509,82	-	19 509,82	4 579,29	-
2043 Rénovation thermique du Lycée Amiral Lacaze	179 671,60	172 763,97	6 907,63	-	19 509,82	11 383,03	8 126,79	7 699,05	500,00
2044 Rénovation thermique du Lycée Georges Brassens	155 946,00	66 505,71	89 440,29	-	19 509,82	6 500,00	13 009,82	714,72	-
2045 Rénovation thermique du Lycée Lislet Geoffroy	182 383,54	165 513,74	16 869,80	-	20 388,67	-	20 388,67	5 350,89	-
2046 Rénovation thermique du Lycée Rontauay	210 703,21	187 689,55	23 013,66	-	20 388,67	-	20 388,67	5 350,89	-
2047 Rénovation thermique du lycée Evariste de Parry	186 402,29	155 523,05	30 879,24	23 998,46	19 509,82	6 173,56	13 336,26	5 028,28	657,96
2048 Rénovation thermique du lycée Stella	165 724,98	139 219,14	26 505,84	7 350,92	19 509,82	3 258,42	16 251,40	4 963,21	3 601,30
2049 Rénovation thermique du lycée ST EXUPERY et Lycée Schoelcher	162 208,26	114 881,77	47 326,49	-	19 509,82	-	19 509,82	2 156,97	3 168,81
2050 Rénovation thermique des lycées Roches Maigres et Jean Joly	226 824,49	189 719,36	37 105,13	1 867,76	20 388,67	8 958,41	11 430,26	6 467,63	579,18
2051 Rénovation thermique du Lycée Antoine Roussin	183 638,24	148 613,11	35 025,13	-	20 388,67	10 337,88	10 050,79	4 056,03	500,00
2052 Rénovation thermique du lycée Bois d'Olives	169 944,64	128 445,33	41 499,31	-	19 509,82	3 227,90	16 281,92	4 315,13	4 276,90
2053 Rénovation thermique du lycée François de Mahy	180 342,93	146 004,05	34 338,88	111,26	19 509,82	3 258,04	16 251,78	7 906,37	1 177,61
2054 Rénovation thermique du Lycée Ambroise Volland	172 234,63	123 150,41	49 084,22	-	19 509,82	9 649,75	9 860,07	8 777,26	500,00
2055 Rénovation thermique du lycée Roland Garros	183 425,38	156 546,05	26 879,33	4 376,52	19 509,82	5 887,88	13 621,94	7 845,63	500,00
2056 Reconversion du bâtiment Cimendef en CRR	5 468 251,94	5 008 697,82	459 554,12	293 707,12	110 841,00	82 946,25	27 894,75	1 822,07	500,01
2057 Lycée Hotelier Petite Ile	249 869,45	249 869,45	-	-	227 832,10	-	227 832,10	-	-
2058 Lycée Antoine Roussin - Phase II	1 215 055,09	861 696,85	353 358,24	96 136,31	35 813,14	-	35 813,14	21 315,76	8 347,09
2059 Trx Réhab Lycée Roches Maigres Phase II	194 559,62	178 649,50	15 910,12	20 440,93	38 872,83	-	38 872,83	9 758,28	9 429,79
2060 Construction de la piscine municipale Plaine des palmistes	85 840,15	24 421,90	61 418,25	21 320,25	-	-	-	6 637,18	-
2061 Construction réfectoire Ecole Fleurs de canne	1 075 163,82	867 987,35	207 176,47	18 506,67	12 600,11	12 600,11	-	11 674,05	1 409,48
2062 Réhabilitation de la MRST	107 866,74	99 879,45	7 987,29	678,13	69 971,10	-	69 971,10	26 895,64	15 254,70
2064 Centre animalier de l'Eperon	33 990,34	33 990,34	-	-	32 407,65	-	32 407,65	1 582,69	2 608,44
2065 Gymnase de Champ Fleuri	113 874,47	113 874,47	-	-	96 168,98	-	96 168,98	17 705,49	-
2066 Modernisation Stade Jimmy Touneji - Bagatelle	-	-	-	38 300,50	-	-	-	-	1 964,72
3001 Mandat de travaux RHI Terrain-Elisa-Phase 1	3 056 436,09	3 000 294,40	56 141,69	0,01	8 151,06	8 151,06	-	-	-
3002 Traitement des crues rivière des remparts	1 307 621,55	1 268 962,33	38 659,22	-	67 668,41	0,00	67 668,41	26 861,54	21 903,03
3002 Traitement des crues rivière des remparts - St Joseph	-	-	23 153,85	-	-	-	-	-	-
3003 Extension du réseau régional à haut débit "gazelle"	8 892 729,29	8 500 028,51	392 700,78	520 051,99	81 060,35	81 060,35	-	13 088,83	-
3004 Aménagement d'un pôle d'échanges et d'un parc-relai à Duparc	3 460 155,12	3 414 305,55	45 849,57	8 267,35	55 977,86	55 977,86	-	10 462,55	16 858,88
3005 Création d'un bassin de baignade Parc-Colosse	210 858,77	168 451,35	42 407,42	-	30 766,50	30 766,50	-	-	1 669,25
3006 VVR Saint Paul	2 912 216,43	2 139 275,85	772 940,58	25 161,81	58 728,30	58 728,30	-	16 201,44	2 567,36
3007 VVR Le Port / La Possession	903 267,15	893 721,96	9 545,19	-	45 708,30	43 284,71	2 423,59	-	3 695,64
3008 VVR Etang-Salé	277 944,18	223 883,64	54 060,54	-	57 782,10	4 210,08	53 572,02	-	-
3009 VVR Saint Louis / Saint Pierre	234 386,87	194 255,83	40 131,04	-	73 107,30	-	73 107,30	-	-
3010 VVR Saint Philippe	2 326 385,28	2 238 643,75	87 741,53	0,02	67 077,30	67 077,30	0,00	18 165,43	-
3011 VVR Sainte Marie / Sainte Suzanne	1 723 881,63	867 974,78	855 906,85	17 211,50	63 561,90	63 561,90	-	5 745,58	2 057,76
3013 Réhabilitation piste d'athlétisme	1 806 624,32	1 780 555,65	26 068,67	78 477,81	29 503,32	29 503,32	-	5 246,16	-
3014 Redimensionnement du réseau pluvial RD31	2 159 821,30	1 581 425,09	578 396,21	15 261,88	28 813,80	28 813,80	-	4 108,15	-
3015 Etudes et travaux/ouverture littoral Possession	854 331,32	801 668,31	52 663,01	21 672,30	32 490,33	7 353,65	25 136,68	51 915,80	1 573,22
3016 Restructuration du site du Puits des Anglais	916 032,01	253 631,22	662 400,79	231 236,10	-	-	-	10 747,45	13 727,89
3018 Trx de voie urbaine tampon	2 412 763,24	1 924 835,68	487 927,56	1 719,03	30 583,98	-	30 583,98	104 199,66	9 755,76
3019 Extension du bassin de Grande-Anse	404 081,29	368 470,04	35 611,25	1 302,00	23 644,01	-	23 644,01	27 977,06	9 356,10
3020 Unité de potabilisation de l'eau	331 706,71	302 074,95	29 631,76	-	21 273,59	21 273,59	-	34 577,98	7 175,63
3021 Réhab cale de mise à l'eau de St Philippe	309 326,14	295 057,67	14 268,47	-	21 898,56	-	21 898,56	42 068,51	4 638,61
3022 Port de Saint Leu	194 468,67	91 628,09	102 840,58	9 415,09	35 498,2				

▪ **OPERATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Intitulé	Fonds perçus	Fonds dépensés	Solde de trésorerie	Dettes fournisseurs	Avance perçue sur rémunération	Remboursement des avances	Solde des avances	Rémunérations perçues en 2020	Créances collectivités
2500 Etudes de diagnostic/programmation bâtiments culturels					- 8 571,50	8 571,50	-	-	6 728,01
2501 Etudes prog construction espace culturel					- 3 005,45	3 005,45	-	-	203,32
2502 Etudes diagnostic prog bât scolaires					- 3 195,33	3 195,33	-	1 467,27	1 005,76
3500 Etude de programmation urbaine pour le dév de l'Entre Deux					-	-	-	15 450,67	2 485,28
3501 Etudes Aménagement sentier littoral EST -MOE partielle					-	-	-	28 728,94	
3502 Prog urbaine développement commune trois bassins Ville haute					-	-	-	-	5 217,07
3503 Organisation et structuration du 2ème village de la Plaine					- 981,93	981,93	-	14 723,78	468,36
3504 Org/Structure des équipements municipaux site du Bocage					- 4 188,10	2 882,48	- 1 305,62	10 386,98	2 446,59
4101 Etude globale interface La Possession - Route du Littoral					- 37 500,00	37 500,00	-	-	1 700,00
4104 PAVR					- 43 372,87	43 372,87	-	-	216,27
4107 Plan Régional Vélo					- 21 580,65	21 580,65	-	516,23	
4119 Inventaire des occupations sans titre sur le foncier régional					-	-	-	45 027,50	
4121 Fiche COST 1-bassin baignade-phase III					- 20 872,69	20 872,69	-	-	17 233,33
4123 Acquisitions foncières - Chemin Bancoule					- 5 000,00	5 000,00	-	1 085,00	
4124 Modèle économique de la location de vélos en libre service					-	-	-	-	1 264,03
4135 Définition d'un système d'autopartage					- 9 982,00	2 206,17	- 7 775,83	-	
4136 Plan de management Tronçon 1 RRTG					- 7 193,55	7 193,55	-	2 262,22	
4137 Filière goyavier-fruit et création domaine du goyavier					- 4 350,85	-	- 4 350,85	22 298,11	
4138 Elaboration Schéma Directeur des Déplacements Plaine des Pal					- 2 104,90	-	- 2 104,90	760,94	
4139 Acquisitions foncières secteur Passerelle					-	-	-	36 576,44	3 324,44
4140 Acquisitions foncières Salazie					- 15 255,10	-	- 15 255,10	10 910,76	
4141 AMO comité SRDEII & définition d'un plan d'actions					-	-	-	-	1 139,25
4201 Programmation Espace animation culturelle					- 2 887,50	-	- 2 887,50	-	
4202 Programmation Réhabilitation psite du stade					- 2 225,00	2 225,00	-	-	
4203 Programmation Rénovation gymnase D.Pothin					- 2 662,50	2 662,50	-	-	
4204 Programmation Piscine Balance Cocos					- 2 100,00	-	- 2 100,00	-	406,88
4210 Lycée Agricole St Joseph					- 21 515,55	21 515,55	-	4 914,29	
4211 Lycée Roland Garros					- 16 828,35	8 719,38	- 8 108,97	-	
4223 Mise en place d'une GMAO patrimoniale Tranche 1					- 12 019,09	1 322,10	- 10 696,99	-	
4228 Régularisation des situations administratives et juridiques					- 15 046,24	-	- 15 046,24	-	
4229 AMO VENT ILET					-	-	-	-	46 112,50
Total des opérations AMO	-	-	-	-	- 262 439	192 807	- 69 632	190 585	- 75 558
Total des opérations Mandats et AMO	230 799 216	215 976 960	14 845 410	- 6 689 867	- 5 244 427	3 302 143	- 1 942 283	1 184 189	- 301 935

6. Etat des dettes fournisseurs

➤ Structure

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice sont le terme est échu en € TTC (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)													
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées	20					7	72					23	
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	14 963	15 277	6 756	17	20 366	57 379	314 350	-	-	44 387	-	31 972	301 935
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	20,68%	26,62%	11,77%	0,03%	35,49%	79,32%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							51,01%	0,00%	-14,70%	0,00%	10,59%	48,99%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)						

➤ **Opérations**

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice sont le terme est échu en € TTC (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	214					3 463	3					25
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	1 978 227	618 789	401 804	106 162	3 584 884	6 689 867	102 587	1 214 980	265 113	-	358 563	1 941 244
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	22,82%	9,25%	6,01%	1,59%	53,59%	77,18%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							5,02%	62,59%	13,66%	0,00%	18,47%	94,98%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (30 jours)					

7. Etat des demandes de subvention FEDER

Le FEDER, fonds européen de développement régional, intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions éligibles à ces fonds sollicités par les Collectivités actionnaires :

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES €TTC
2018	Réhabilitation du CFA Léon Legros	Région Réunion	3 579 045,22 €
	Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo	Région Réunion	853 620,58 €
	Création d'un bassin de baignade - Parc du Colosse	Saint André	64 486,78 €
	Voie Vélo Régionale - Le Port / La Possession	Région Réunion	651 790,46 €
	Voie Vélo Régionale - Saint Philippe	Région Réunion	622 023,78 €
TOTAL 2018			5 770 966,82 €
2019	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	2 749 792,11 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 350 355,74 €
	Voie Vélo Régionale - Saint Paul	Région Réunion	1 484 168,82 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte Marie / Sainte Suzanne	Région Réunion	498 178,73 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint Philippe	86 836,29 €
TOTAL 2019			8 169 331,69 €
2020	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	1 990 878,59 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	4 523 155,44 €
	Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo	Région Réunion	52 990,14 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	326 254,59 €
	Voie vélo régionale - Saint Paul	Région Réunion	286 828,11 €
	Voie Vélo Régionale - Le Port / La Possession	Région Réunion	102 452,41 €
	Voie Vélo Régionale - Saint Philippe	Région Réunion	35 872,51 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint Philippe	62 807,56 €
	Extension du bassin de Grande Anse	Petite Ile	144 626,91 €
	Réalisation d'une unité de potabilisation	Petite Ile	293 198,02 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	1 332 736,97 €
TOTAL 2020			9 151 801,25 €

8. Affectation du résultat

➤ Résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau :

Report à nouveau antérieur	-	1 796 887 €
Résultat de l'exercice (perte)	-	1 370 082 €

Le report à nouveau, après affectation du résultat, s'élève ainsi à : - **3 166 969 €**

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social		2 401 487 €
Report à nouveau	-	3 166 969 €
Capitaux propres	-	765 482 €

La perte de l'année 2020 vient affecter les capitaux propres de manière négative.

Les capitaux propres deviennent négatifs et restent donc inférieurs à la moitié du capital social (1 200 743 €).

➤ Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

MENTIONS LEGALES

Activités de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

Nous vous rappelons que notre société ne possède aucune filiale et qu'aucune prise de participation n'a été effectuée sur l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018, aucune action de la société n'était détenue par le personnel de la Société.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du CGI.

Tableau des résultats

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-104 du code de commerce figure en annexe 1 du présent rapport de gestion.

Observations du Comité d'Entreprise

Notre société ne possède pas de comité d'entreprise. Aussi, aucune observation du Comité d'Entreprise sur la situation économique et sociale de la société ne peut être présentée dans le cadre des articles L.2323-7 et suivants du Code du Travail.

Administration et contrôle de la société

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration.

Ont été nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 Décembre 2021, le Cabinet EXA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que le Cabinet AUDITEC SA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce, suite à un marché à procédure adaptée.

Jetons de présence

Les jetons de présences sont alloués aux membres administrateurs selon leur assiduité et la délibération de la collectivité concernée leur autorisant de percevoir la rémunération sur jetons de présence, calculés conformément aux décisions des instances de MARAINA.

Au 31/12/2020, la SPL Maraina enregistre dans ses comptes des jetons de présence pour un montant total de 21 246.58 € charges comprises, soit 14 872.61 € nets. Cette somme est répartie entre les membres-administrateurs selon le tableau suivant :

	COLLECTIVITE	MONTANT DES JETONS DE PRESENCE 2020
ABOUBACAR Faouzia	Région Réunion	1 152,30 €
AUBER Valérie	Région Réunion	1 493,30 €
GUEZELLO Alin	Région Réunion	666,67 € <i>Renonciation personnelle aux jetons de présence</i>
LEBEAU Anicha	Région Réunion	666,67 €
MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie	Région Réunion	420,50 €
NOEL Nathalie	Région Réunion	500,00 €
PICARDO Bernard	Région Réunion	833,33 €
VALY Bachil	Région Réunion	1 000,00 €
COMTOIS Jean René	Saint André	333,33 €
DEFAUD Vincent	Etang-Salé	- €
DIJOUX Julie	Saint Louis	855,36 €
EPILOÏS Axel	Sainte Suzanne	485,63 €
ESPERANCE Jean-Christophe	La Possession	50,77 €
SAINT-ALME Guy	La Possession	818,97 €
HUET Daniel	CIREST	891,76 €
HUET Henri Claude	Saint Joseph	818,97 €
LEPINAY Gérard	Etang-Salé	869,73 €
MARIAYE Michèle	Saint Benoît	333,33 €
SOUPRAYENMESTRY Patrice	Saint Benoît	434,87 €
THOMAS Benjamin	CINOR	1 261,49 €
VIADERE Marie Ange	Salazie	318,97 €
HOARAU Denise	Saint Pierre	666,67 €
TOTAL		14 872.61 €

Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.



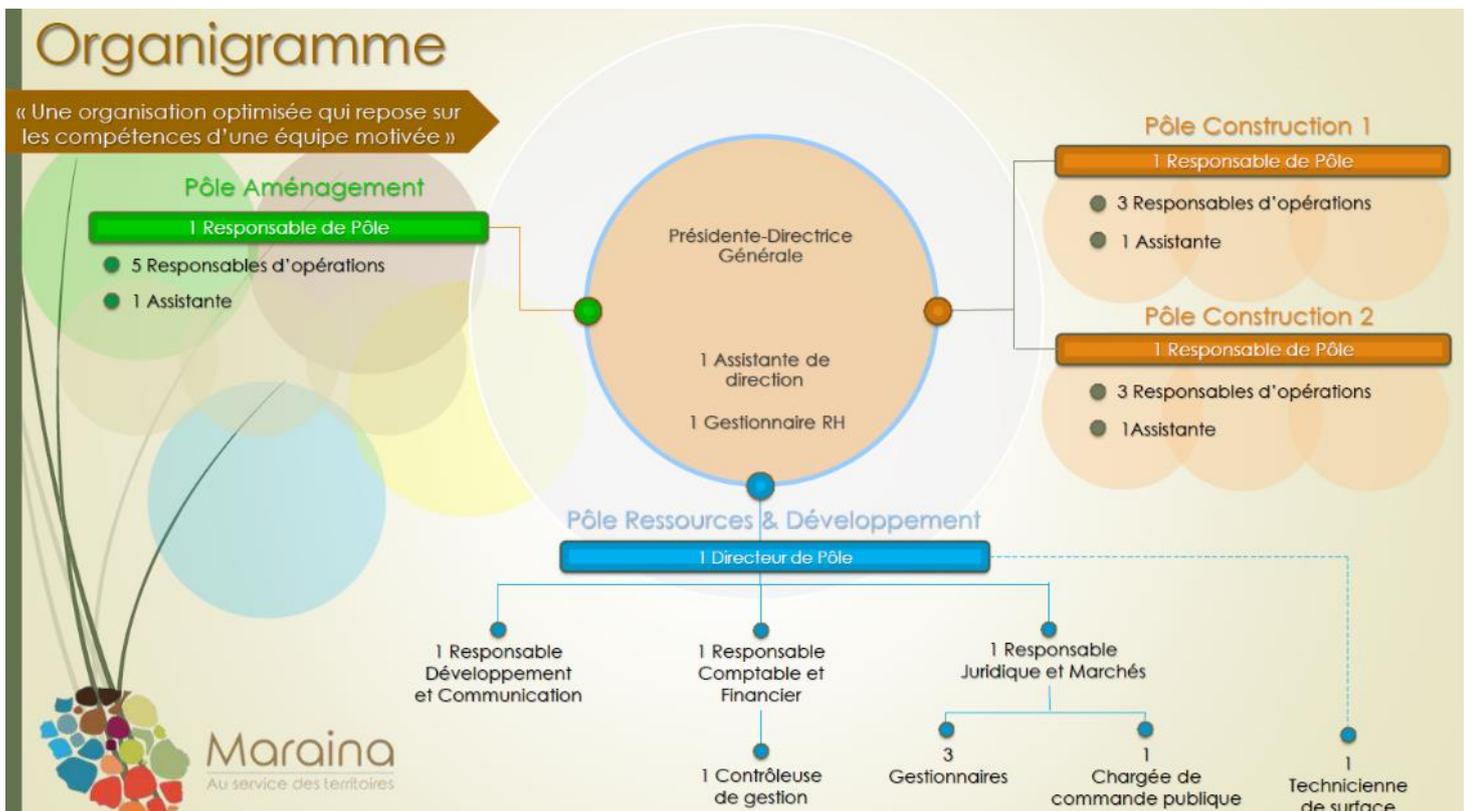
BILAN SOCIAL



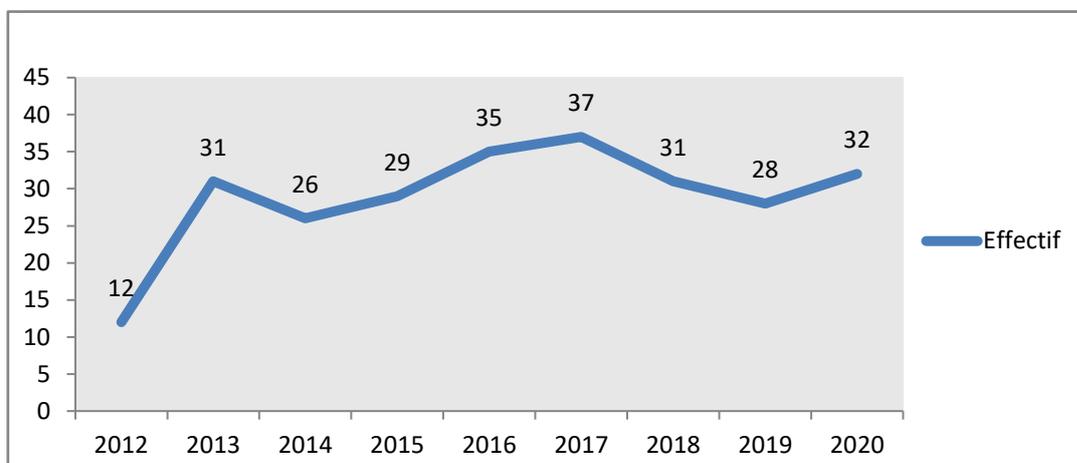


BILAN SOCIAL

ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE



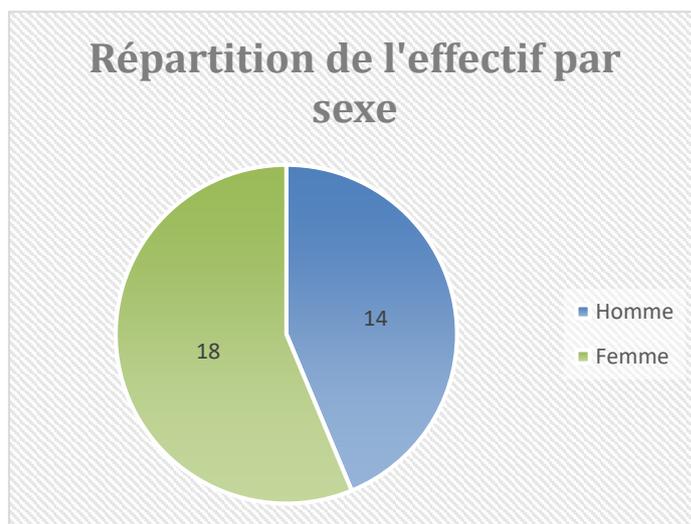
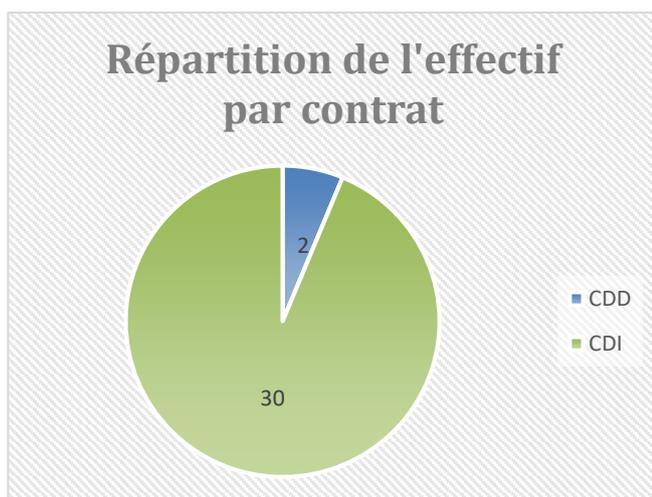
EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE

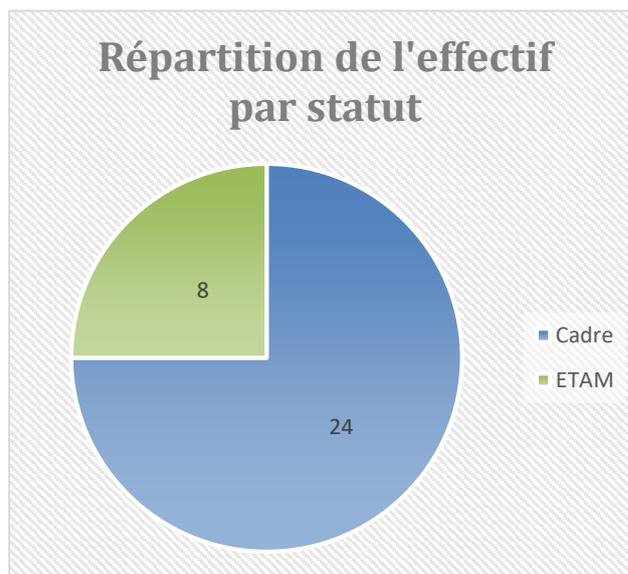
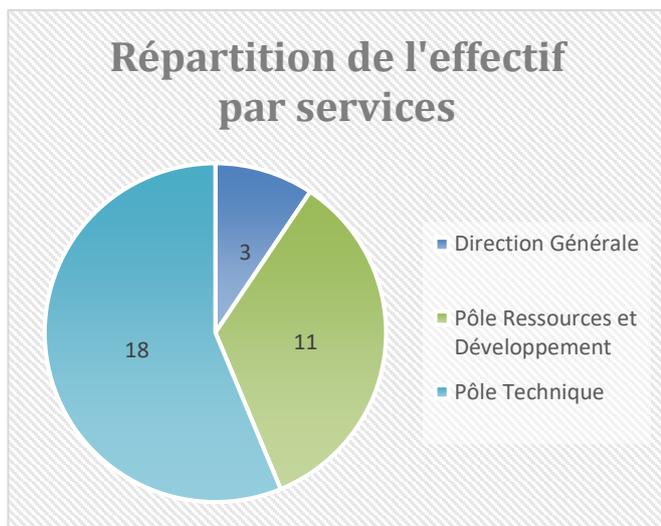


L'effectif indiqué représente le nombre de contrats (CDD/CDI) en cours au 31 décembre de l'année 2020.

BILAN DE L'EFFECTIF AU 31/12/2020

A la fin de l'année 2020, l'effectif de la SPL Maraina est de trente-deux personnes, décomposé de la manière suivante :





MOUVEMENTS DES EFFECTIFS

	CDD	CDI	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL	Cadre	ETAM	TOTAL
Entrées	2	5	7	2	5	7	5	2	7
Direction Générale	-	1	1	-	1	1	-	1	1
Ressources et Développement	1	3	4	-	4	4	3	1	4
Technique	1	1	2	2	-	2	2	-	2
Sorties	-	4	4	1	3	4	2	2	4
Direction Générale	-	1	1	-	1	1	-	1	1
Ressources et Développement	-	2	2	-	2	2	1	1	2
Technique	-	1	1	1	-	1	1	-	1

Les 7 entrées en 2020 concernent :

- ❖ 1 CDI pour la Direction Générale concerne l'embauche d'une Assistante de Direction pour assurer le remplacement de l'Assistante de Direction en titre qui a quitté la société en 2020 ;
- ❖ 3 CDI pour le Pôle Ressources et Développement concerne l'embauche d'une Responsable pour le Service Juridique et Marchés publics suite au départ de l'ancienne Responsable en 2019 par voie de démission. Par ailleurs, 2 Gestionnaires de Marchés ont été recrutées également en CDI afin d'assurer le remplacement du personnel sortant et le renforcement du service. En effet, avec le renouvellement quasi-total du service Marché, il a fallu le restructurer afin de pouvoir répondre aux exigences des actionnaires et maintenir la performance du service. De ce fait, un recrutement interne a permis à une Assistante du service Marchés d'évoluer sur les fonctions de Gestionnaire de Marchés. Le service se structure aujourd'hui autour d'une Responsable, de 3 Gestionnaires et d'une Chargée de Missions Commande publique qui remplace et fait évoluer les missions d'Assistante au sein du service ;
- ❖ 1 CDD pour le Pôle Ressources et Développement concernant le recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage sur le poste de Chargée de Missions de la

Commande publique. Ce recrutement a été réalisé pour assurer le remplacement de la personne sur ce poste qui est actuellement en congé Maternité ;

- ❖ 1 CDI pour le Pôle Technique concerne l'embauche d'un Responsable d'opérations pour assurer le remplacement d'un responsable d'opérations qui a quitté la société en début d'année 2020 suite à un licenciement pour inaptitude ;
- ❖ 1 CDD pour le Pôle Technique concerne l'embauche d'un Responsable d'opérations pour la période du 17 août 2020 au 27 janvier 2021 pour assurer le remplacement d'une Responsable d'opérations au sein du Pôle Aménagement qui a été en congés maternité durant la même période.

Les 4 sorties en CDI pour 2020 concernent :

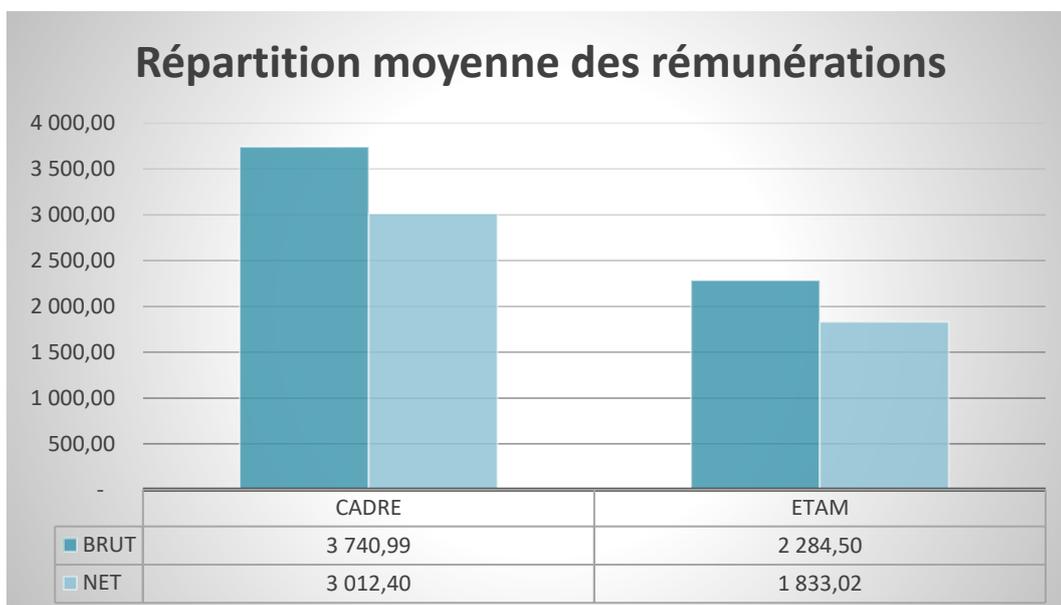
- ❖ 3 départs par voie de démission qui concerne l'Assistante de Direction, 1 Gestionnaire de Marchés et la Responsable Adjointe du Service Marchés qui a assuré l'intérim du poste de Responsable lors du départ de la personne en poste en 2019 ;
- ❖ 1 départ par voie de licenciement pour inaptitude définitive au poste dûment constatée par la médecine du travail pour un Responsable d'Opérations au sein du Pôle Construction.

Informations complémentaires :

- ❖ Suite à la réorganisation interne qui a eu lieu en 2019, la structuration des services s'est stabilisée en 2020. Le service Marchés notamment a été restructuré et est désormais complet. Les recrutements réalisés en 2020 ont permis uniquement de remplacer le personnel sortant et le personnel en congés maternité.

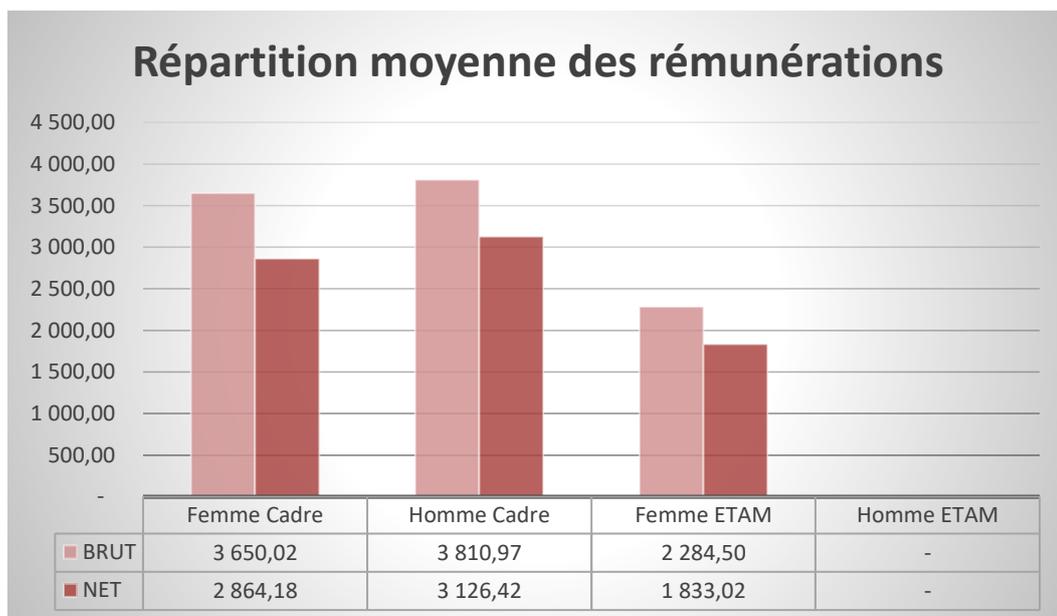
REPARTITION DES SALAIRES AU 31-12-2020

A la fin de l'année 2020, la répartition moyenne global des salaires au sein de Maraina est décomposée comme suit pour le personnel Cadre et ETAM :



Maraina applique les grilles de salaires de sa Convention collective SYNTEC, la Convention Collective applicable aux salariés des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils.

Par ailleurs, s'agissant de la répartition de rémunérations par sexe et par statut, il est opportun de souligner qu'il y a davantage d'hommes cadres que de femmes cadres ce qui influe sur la moyenne. Elle est décomposée comme suit :



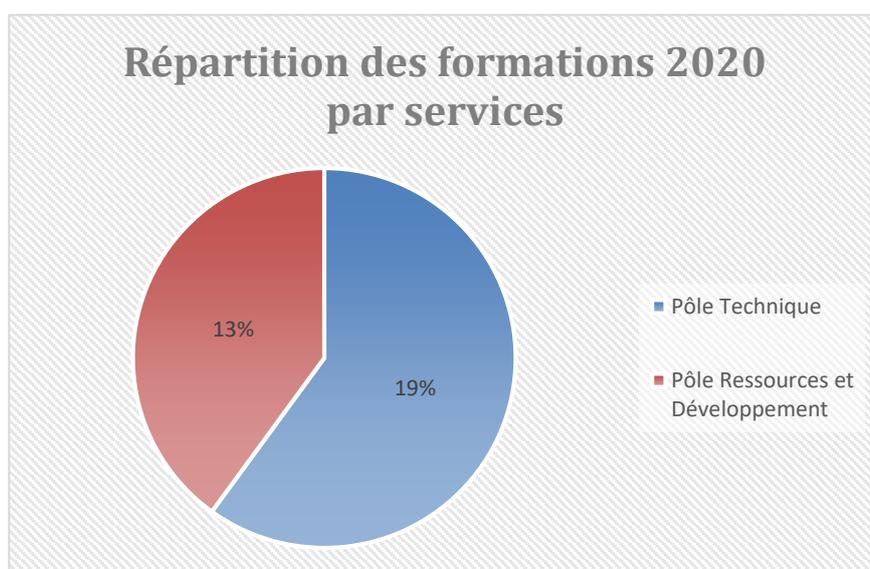
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Au cours de l'année 2020, au total 4 actions de formation ont été effectuées par le personnel de la SPL Maraina. La participation aux actions de développement des compétences concerne principalement le Pôle Technique et le Pôle Ressources et Développement.

Ci-après le personnel bénéficiaire de la formation professionnelle continue :

Date de début	Date de fin	Durée (Nb de jours)	Organisme de formation	Intitulé formation	Nb Participants
17-fév	19-fév	3	ILOI	Logiciel Illustrator - Initiation	1
28-juil	30-juil	3	TRANSITION TERRITORIALE	Piloter les acquisitions foncières	4
21-août	21-août	1	ACHAT SOLUTION	Le Nouveau Code de la Commande publique	5
17-août	17-août	1	C.F.P.R. OI	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	1

Ce qui représente un total de **8 jours de formation** et un total de **147 heures** de formation sur 2020. Les 4 formations réalisées en 2020 concernent le Pôle Technique et le Pôle Ressources et Développement et sont réparties de la manière suivante :



INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

L'Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 impose le remplacement des instances représentatives du personnel existantes par le Comité social et Economique (CSE).

Les élections des membres du CSE ont eu lieu le 22 mai 2019. Les membres élus ci-après sont en place pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au mois de mai 2023.

Au 1^{er} tour des élections, ont été élus sur la liste CFDT :

- 1^{er} collège : ETAM
 - o Titulaire : **Lolita DALY**
 - o Suppléant : **Sabrina FLORENCY**
- 2^{ème} collège : CADRE
 - o Titulaire : **Frédéric MOUTAMA**
 - o Suppléant : **Jérôme BOYER**

En 2020, au total 8 réunions ont eu lieux avec le CSE aux dates suivantes pour la mise en œuvre du dialogue social au sein de Maraina :

- Le 27/01/2020
- Le 24/02/2020
- Le 14/04/2020
- Le 04/05/2020
- Le 17/07/2020
- Le 13/10/2020
- Le 04/12/2020
- Le 21/12/2020

Il est important de souligner la qualité du dialogue social au sein de Maraina.

La Direction souhaite également souligner **l'implication et la disponibilité du CSE** dans l'exercice de leur fonction. En effet, dans un souci de transparence et d'amélioration du dialogue social au sein de la SPL, la Direction a sollicité les membres du CSE afin qu'ils soient présents lors des instances de gouvernance de Maraina. Le CSE participe ainsi à l'ensemble des réunions d'Assemblée Spéciale, de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale de la SPL. Cela afin qu'ils puissent également avoir une vue d'ensemble sur les échanges avec les élus et sur les grandes décisions et votes réalisés en instance.

Par ailleurs, il est important de mettre en avant la **qualité du travail réalisé** par le CSE sur la gestion de la crise sanitaire et, par conséquent, sur les mesures de prévention à mettre en place dans l'entreprise afin de protéger au mieux les salariés. Dès le début de la crise, le CSE a œuvré en étroite collaboration avec la Direction et les ressources humaines pour trouver la **meilleure organisation possible** à instaurer pour maintenir la qualité des conditions de travail des salariés.

A ce titre, le CSE avait travaillé avant le début de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du dispositif de télétravail au sein de Maraina. En collaborant avec le responsable Communication et certification ainsi que la Gestionnaire des ressources humaines, il a été décidé d'élaborer une **charte du télétravail** afin d'encadrer les règles d'application du dispositif dans l'organisation du travail des collaborateurs. Après une phase d'expérimentation initiale d'une durée de 3 mois et l'évaluation du dispositif à travers une enquête de satisfaction du personnel, la charte a été mise en application dans l'entreprise.

Toutefois, si la situation sanitaire liée au Covid-19, a permis d'effectuer une expérimentation en temps réel du dispositif avec la période de confinement, Maraina a poursuivi la démarche de mise en œuvre du télétravail afin d'améliorer **les conditions de travail** de ses collaborateurs et de

contribuer à la **qualité de vie au travail** de ses équipes. Le rapport d'analyse sur l'enquête de satisfaction des salariés démontre en ce sens une satisfaction générale des collaborateurs sur la mise en place du dispositif.

D'autre part, la Direction note également l'engagement et le soutien du CSE pendant la période de crise sanitaire. En effet, le CSE a accompagné la Direction dans la mise en œuvre du chômage partiel notamment à travers leur expertise et leur **communication constante** avec le personnel. Le CSE a ainsi participé à toutes les réunions d'échanges avec la Direction et s'est rendu disponible pour toutes les consultations sur le sujet. De même, lors du déconfinement, le CSE a œuvré pour préparer au mieux la reprise du travail des collaborateurs de Maraina en travaillant sur les mesures de préventions adéquates à mettre en place au sein de l'entreprise. En ce sens, un **guide des bonnes pratiques** a été remis aux salariés avant la reprise afin d'instaurer l'application des gestes barrières contre le virus, des règles de distanciation physique et des nouvelles mesures de protection à prendre en compte et à respecter dans ce cadre. La reprise en présentiel a ainsi pu se faire de manière plus sereine pour les collaborateurs.

Enfin, la **proximité du CSE** avec les collaborateurs et leur implication ont assurément contribué à l'amélioration du dialogue social au sein de Maraina. Le travail du CSE a permis également une facilité d'adaptation aux grands changements qui ont pu survenir avec la crise sanitaire. Le CSE a donc un rôle central et majeure dans la **consolidation du climat social** de la SPL.



VIE SOCIALE





VIE SOCIALE

Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, Madame Fabienne COUAPEL-SAURET est titulaire d'un mandat de mandataire social dans notre société et exerce les fonctions de Présidente-Directrice Générale.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, il est indiqué dans le présent rapport, la liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux.

❖ Les représentants de la Région Réunion

Fabienne COUAPEL-SAURET :

- Conseillère régionale
- Présidente-Directrice Générale de SPL MARAINA (SA)
- Présidente de l'AGORAH (Association)
- 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente par intérim depuis juillet 2020 du Syndicat Mixte des Transports Réunionnais - SMTR
- Administratrice SEMATRA (SEM)
- Administratrice de l'EPFR
- Administratrice du Syndicat Mixte de Pierrefonds
- Administratrice du GART (Association)
- Membre du bureau de la FNAU depuis fin 2020 (Association)
- Gérante de SCI CAFE CREME jusqu'en août 2020

Anicha LEBEAU :

- Conseillère régionale
- Administratrice SPL MARAINA

Bernard PICARDO :

- Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
- Président du Conseil d'Administration de la Coopérative des Artisans de la Réunion (SA)
- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Administrateur de La SPL FORMATION Ex APPAR (SA)
- Administrateur de l'EPFR (EPCI)
- Administrateur de la SOCAMA (SCM)
- Administrateur du Syndicat Mixte de Pierrefonds
- Administrateur CRR
- Administrateur CRC (Association)
- Membre du Conseil de développement à Grand Port Maritime de La Réunion

- Administrateur OGEA (Association)
- Conseiller communautaire (CASUD)
- Adjoint au maire (Mairie du Tampon)

Alin GUEZELLO :

- Administrateur SPL MARAINA
- Conseiller régional
- Président Directeur Général et Administrateur SPL HORIZON
- Administrateur de la SAFE
- Conseiller syndical SMPRR
- Administrateur SPL RMR

Valérie AUBER :

- Administratrice SPL MARAINA
- Administratrice SPL HORIZON
- Conseillère municipale à la mairie du Port
- Conseillère régionale
- Administratrice AFD

Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE :

- Conseillère régionale
- Administratrice à la SPL MARAINA
- Administratrice SEMAC
- Administratrice SPL HORIZON

Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY :

- Vice-Présidente de la Région Réunion
- Administratrice à la SPL MARAINA
- Conseillère municipale à la mairie de Saint Denis
- Conseillère communautaire CINOR jusqu'à Juin 2020

Nathalie NOEL-CADET :

- Administratrice SPL MARAINA (SA)
- Administratrice SPL HORIZON
- Administratrice NEXA (SEM)
- Administratrice AGORAH (Association)

Bachil VALY :

- Maire de la Commune de l'Entre-Deux
- Administrateur SPL MARAINA (SA)
- Vice-Président de la CASUD
- Administrateur de la SODEGIS
- Administrateur SUDEC
- Président du Syndicat Mixte Routier de la Réunion (SMPRR)
- Conseiller régional
- Associé SARL GANVALY

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-Pierre**

Denise HOARAU :

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Administratrice de la SPL GRAND SUD
- Administratrice SEMRRE
- Administratrice de la SPL HORIZON
- Vice-Présidente de la CIVIS
- Conseillère municipale à la commune de Saint Pierre
- Conseillère régionale

❖ **Le représentant de la Commune de La Possession**

Guy SAINT-ALME : Non transmis

❖ **Le représentant de la Commune de Petite-Ile**

Nicolas ETHEVE :

- Adjoint au maire à la mairie de Petite-Ile
- Administrateur à la SPL Source et eaux

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-Joseph :**

Henri-Claude HUET :

- Vice-président de la CASUD
- Conseiller municipal à la mairie de St Joseph
- Administrateur syndicat mixte de Pierrefonds
- Administrateur SMTR
- Administrateur à l'EPFR
- Administrateur à la SPL source et eaux
- Administrateur au syndicat mixte à ILEVA

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-André**

Laurent RAMASSAMY :

- Adjoint au maire à la Mairie de Saint-André

❖ **La représentante de la Commune de Salazie**

Marie-Ange VIADERE :

- Administratrice à la SPL MARAINA
- Adjointe à la mairie de Salazie déléguée aux affaires scolaires

❖ **La représentante de la Commune de Saint-Louis**

Marie Julie DIJOUX :

- Administratrice de la SPL MARAINA (SA)
- Vice-Présidente CCAS de la Rivière Saint Louis

- Educatrice spécialisée (Fondation Père Favron)

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-Benoît**

Michèle MARIAYE : Non transmis

❖ **Le représentant de la CASUD**

Axel VIENNE :

- Conseiller communautaire à la CASUD
- Adjoint au maire à la mairie de Saint-Joseph
- Conseiller régional

❖ **Le représentant de la Commune de la CIREST :**

Laurent PAPAYA :

- Adjoint au maire délégué aux affaires scolaires à la mairie de Saint-André
- Conseiller communautaire à la CIREST

❖ **Le représentant de la Commune de l'Etang-Salé :**

Gérard LEPINAY :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Adjoint au maire (Mairie de l'Etang-Salé)
- Technicien territorial (Conseil Départemental)

❖ **Le représentant de la Commune de la CINOR :**

Benjamin THOMAS :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Président Cyclotron Océan Indien

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-Paul :**

Tristan FLORIAN : Non transmis

❖ **Le représentant du TCO:**

Bruno DOMEN :

- Maire de Saint-Leu
- Président du CCAS (Mairie de Saint-Leu)
- Président de la caisse des écoles (Mairie de Saint-Leu)
- Associé gérant SCI DOMEN
- Administrateur de la SPL AVENIR REUNION de Janvier à Juin 2020
- Président UDCCAS à partir de Novembre 2020
- Président de la MOI à partir de Septembre 2020
- Administrateur Fédération Nationale Des Scot à partir de Novembre 2020
- Vice-Président TCO à partir de Juillet 2020

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-Leu :**

Rafick BADAT :

- Adjoint au maire à la mairie de Saint-Leu
- Conseiller communautaire TCO
- Vice-président de l'EPFR

❖ **Le représentant de la Commune de Saint-Philippe :**

Edwand DAMOUR : Non transmis

❖ **Le représentant de la Commune de Trois-Bassins :**

Daniel PAUSE :

- Maire à la mairie de Trois Bassins
- Administrateur SEMTO
- Administrateur CYCLEA
- Administrateur TAMARUN
- Cinquième Vice-président du TCO

❖ **Le représentant de la Commune de Saine Suzanne :**

Gérald JAURES : Non transmis

❖ **Le représentant de la Commune de la Plaine des Palmistes :**

Frédéric AZOR :

-Conseiller municipal à la mairie de la Plaine des Palmistes

❖ **Le représentant de la Commune de Sainte Rose:**

Dominique PANAMBALOM : Non transmis

❖ **Le représentant de la Commune du Port:**

Jasmine BETON : Non transmis

❖ **Le représentant de la Commune de Bras Panon:**

Jean Bernard LATCHIMY :

- Conseiller municipal à la mairie de Bras Panon

❖ **Le représentant de la Commune de l'Entre-Deux:**

André DUPREY :

- Conseiller municipal à la mairie de l'Entre-Deux puis Adjoint à la mairie de l'Entre-Deux
- Administrateur SPL Petite Enfance
- Administrateur SPL Horizon



PRESENTEISME DES ACTIONNAIRES





PRESENTEISME DES ACTIONNAIRES

Les modalités de fonctionnement de la SPL MARAINA intègrent la notion de contrôle analogue, qui permet aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. L'effectivité de ce contrôle analogue est matérialisée, notamment, par la présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de la SPL MARAINA dispose que :

« Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre ».

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue de votre collectivité sur la SPL MARAINA

Le présent rapport de gestion de la société présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires de la SPL MARAINA pour chaque instance de gouvernance : Comité Technique et d'Engagement, Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Comité de Contrôle Analogue. Ces documents ont été transmis à l'ensemble des Actionnaires afin de permettre à ceux-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentant dans les différents Comités de gouvernance de la SPL MARAINA pour l'année 2020.

De plus, les éléments relatifs au taux de présence de chaque représentant des différents actionnaires de la SPL MARAINA seront transmis à sa collectivité pour information.

Taux de présence - Assemblée Spéciale

Année 2020

	Dates des réunions						Taux de participation par collectivité
	26/02/2020	17/06/2020	20/08/2020	07/09/2020	07/12/2020	28/12/2020	
	Plaine des Palmistes	100%	100%	100%	0%	100%	
CIREST	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
TCO	100%	100%	0%	0%	0%	0%	33%
Salazie	100%	100%	100%	0%	100%	0%	67%
La Possession	100%	0%	100%	100%	100%	100%	83%
Etang Salé	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sainte Suzanne	100%	100%	100%	0%	100%	0%	67%
Saint-Paul	0%	0%	100%	100%	100%	0%	50%
Saint-Benoît	100%	100%	100%	0%	100%	100%	83%
Entre Deux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Saint-Joseph	100%	0%	100%	100%	100%	100%	83%
Saint Louis	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Petite Ile	0%	100%	100%	100%	100%	100%	83%
Bras Panon	0%	0%	0%	0%	100%	0%	17%
CASUD	100%	100%	0%	100%	100%	100%	83%
CINOR	0%	0%	100%	100%	100%	100%	67%
Saint André	100%	100%	100%	0%	0%	0%	50%
Saint Philippe	0%	100%	100%	0%	0%	0%	33%
Le Port	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Trois Bassins	0%	100%	100%	0%	0%	0%	33%
Saint Leu	0%	100%	0%	100%	0%	0%	33%
Sainte Rose	100%	100%	100%	0%	0%	0%	50%
Taux	54,55%	63,64%	68,18%	45,45%	63,64%	45,45%	

Taux de présence - Conseil d'Administration

Année 2020

		Dates des réunions							
Membres	Nombre de sièges	26-févr	17-juin	03-sept	07-sept	07-déc	28-déc	Taux par actionnaire	
Région Réunion	9	77,78%	88,89%	77,78%	77,78%	66,67%	55,56%	74,08%	
Saint Pierre	1	0%	0%	100%	100%	100%	100%	66,67%	
Assemblée Spéciale	7	Marie Julie DIJOUX (Saint Louis)			100%	100%	100%	0%	75,00%
		Benjamin THOMAS (CINOR)			100%	100%	100%	0%	75,00%
		Vincent DEFAUD/ Gérard LEPINAY (Etang-Salé)*	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,00%
		Marie-Ange VIADERE (Salazie)	0%	100%	0%	0%	0%	0%	16,67%
		Henri-Claude HUET (Saint-Joseph)			100%	100%	100%	100%	100,00%
		Jean-Christophe ESPERANCE/ Guy SAINT ALME (La Possession)*	0%	0%	100%	100%	100%	100%	66,67%
		Jean-René COMTOIS (Saint André)	100%	100%					100,00%
		Patrice SOUPRAYENMESTRY / Michèle MARIAYE (Saint Benoît)*	100%	100%	0%	0%	100%	100%	66,67%
		Axel EPILOIS (Sainte Suzanne)	100%	100%					100,00%
		Daniel HUET (CIREST)	100%	100%					100,00%
Taux moyen par réunion	100,00%	64,20%	76,54%	41,98%	41,98%	51,85%	50,62%		

*En gris : n'est pas administrateur à cette date
* : Changement de représentant le 03/09/2020*

Taux de présence - Assemblée Générale

Année 2020

Taux de présence Année 2020			
Actionnaires	Montants du capital en Euros	28-sept	Total actions
REGION REUNION	1 207 027	Présent	1 207 027
CA SUD	100 000	Présent	100 000
Saint Joseph	67 018	Présent	67 018
La Possession	52 484	VPC	52 484
CIREST	50 000	Présent	50 000
Sainte Suzanne	43 428	Présent	43 428
Étang Salé	26 532	Présent	26 532
Salazie	14 130	Procuration	14 130
Plaine des Palmistes	9 036	Absent	0
Saint André	103 634	Absent	0
Saint Louis	98 910	Présent	98 910
Saint Benoît	66 374	Présent	66 374
TCO	50 000	Absent	0
Saint Philippe	10 060	Absent	0
Petite Ile	22 564	Présent	22 564
Entre Deux	11 426	Absent	0
Saint Pierre	143 960	Présent	145 960
CINOR	100 000	Présent	100 000
Saint-Paul	50 000	Procuration	50 000
Trois Bassins	13 614	Procuration	13 614
Saint Leu	57 938	Absent	0
Le Port	76 296	Absent	0
Bras Panon	22 056	Absent	0
Sainte Rose	5 000	Absent	0
TOTAL	2 401 487		2 058 041
Taux de présence 2020		Présents	80,28%
		Procurations	3,24%
		VPC*	2,19%
		Absents	14,30%

*VPC : vote par correspondance

Taux de présence - Comité Technique et d'Engagement et Comité de Contrôle Analogue

Année 2020

Les Comités Techniques et d'Engagement

Le Conseil d'Administration procède tous les ans à la désignation des membres du **Comité Technique et d'Engagement** (CTE) issus du Conseil d'Administration.

Ce Comité est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL MARAINA par les actionnaires dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL MARAINA et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la collectivité porteuse du projet d'aménagement.

Le CTE instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL MARAINA, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier aura obtenu un avis technique favorable du CTE, il sera transmis au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration délibère ensuite sur les dossiers qui auront fait l'objet d'un avis favorable du CTE.

Ce comité est institué afin de se conformer à l'article 23 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

Rappel de la composition minimale du CTE :

	Du 1er Janvier 2020 au 03 Septembre 2020	Depuis le 03 Septembre 2020
La Présidente Directrice Générale de SPL Maraina ou son représentant	Fabienne COUAPPEL-SAURET Représentante : Anicha LEBEAU	Fabienne COUAPPEL-SAURET Représentante : Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY
L'élu délégué de la collectivité actionnaire cliente ou son représentant		
Un administrateur représentant de la Région Réunion ou son suppléant	Titulaire : Valérie AUBER Suppléant : Alin GUEZELLO	Titulaire : Valérie AUBER Suppléant : Alin GUEZELLO
Quatre administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale	Titulaire : Daniel HUET Suppléant : Jean René COMTOIS	Titulaire : Gérard LEPINAY Suppléant : Anicha LEBEAU
	Titulaire : Vincent DEFAUD Suppléant : Patrice SOUPRAYENMESTRY	Titulaire : Guy SAINT-ALME Suppléant : Henri-Claude HUET
	Titulaire : Axel EPILOIS Suppléant : Marie-Ange VIADERE	Titulaire : Benjamin THOMAS Suppléant : Bachil VALY
	Titulaire : Jean Christophe ESPERANCE Suppléant : Bachil VALY	Titulaire : Marie Julie DIJOUX Suppléant : Bernard PICARDO

Présence des membres titulaires du Comité Technique et d'Engagement durant l'année pour l'année 2020 :

Du 01/01/2020 au 03/09/2020	Dates des réunions de CTE			Du 04/09/2020 au 31/12/2020	Dates des réunions de CTE							
	24/2	26/2	10/6		18/11	24/11	1/12	3/12	4/12	7/12	18/12	22/12
Nombre de dossiers présentés	1	1	3	Nombre de dossiers présentés	2	2	2	2	2	1	2	3
Fabienne COUAPEL-SAURET				Fabienne COUAPEL-SAURET								
Représentante : Anicha LEBEAU				Représentante : Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY								
Titulaire : Valérie AUBER				Titulaire : Valérie AUBER								
Suppléant : Alin GUEZELLO				Suppléant : Alin GUEZELLO								
Titulaire : Daniel HUET				Titulaire : Gérard LEPINAY								
Suppléant : Jean-René COMTOIS				Suppléant : Anicha LEBEAU								
Titulaire : Vincent DEFAUD				Titulaire : Guy SAINT-ALME								
Suppléant : Patrice SOUPRAYENMESTRY				Suppléant : Henri Claude HUET								
Titulaire : Axel EPILOÏS				Titulaire : Benjamin THOMAS								
Suppléant : Marie-Ange VIADERE				Suppléant : Bachil VALY								
Titulaire : Jean Christophe ESPERANCE				Titulaire : Marie Julie DIJOUX								
Suppléant : Bachil VALY				Suppléant : Bernard PICARDO								
Elu délégué de la collectivité				Elu délégué de la collectivité								

 Présent

Le Comité de Contrôle Analogue

Le Conseil d'Administration procède à la désignation des membres du **Comité de Contrôle Analogue** (CCA) issus du Conseil d'Administration.

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. En conséquence et dans l'état actuel du droit, il convient d'en limiter l'application aux seuls actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer à l'article 23 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire client mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, un CCA affecté au suivi de chaque opération.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet. L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus de la SPL MARAINA. Dans ce cadre, il peut se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle. Le CCA peut être saisi des avenants modifiant l'économie générale de la convention initiale.

Rappel de la composition minimale du Comité de Contrôle Analogue :

	Du 1er Janvier 2020 au 03 Septembre 2020	Depuis le 03 Septembre 2020
La Présidente Directrice Générale de SPL Maraina ou son représentant	Fabienne COUAPPEL-SAURET Représentante : Anicha LEBEAU	Fabienne COUAPPEL-SAURET Représentante : Anicha LEBEAU
L'élu délégué de la collectivité actionnaire cliente ou son représentant		
Un administrateur représentant de la Région Réunion ou son suppléant	Titulaire : Valérie AUBER Suppléant : Alin GUEZELLO	Titulaire : Valérie AUBER Suppléant : Alin GUEZELLO
Quatre administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale	Titulaire : Daniel HUET Suppléant : Jean-René COMTOIS	Titulaire : Gérard LEPINAY Suppléant : Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY
	Titulaire : Vincent DEFAUD Suppléant : Patrice SOUPRAYENMESTRY	Titulaire : Guy SAINT-ALME Suppléant : Henri-Claude HUET
	Titulaire : Axel EPILOŠ Suppléant : Marie-Ange VIADERE	Titulaire : Benjamin THOMAS Suppléant : Bachil VALY
	Titulaire : Jean Christophe ESPERANCE Suppléant : Bachil VALY	Titulaire : Marie Julie DIJOUX Suppléant : Bernard Picardo

Présence des membres titulaires du Comité de Contrôle Analogue durant l'année 2020 :

Du 01/01/2020 au 03/09/20	Dates des réunions de CCA								Du 04/09/2020 au 31/12/2020	Dates des réunions de CCA								
	17/2	19/2	20/2	24/2	25/2	26/2	27/2	12/3		17/11	18/11	24/11	25/11	30/11	1/12	3/12	4/12	7/12
Nombre de dossiers présentés	3	4	4	3	1	1	30	2	Nombre de dossiers présentés	4	3	4	2	2	3	2	2	1
Fabienne COUAPPEL-SAURET									Fabienne COUAPPEL-SAURET									
Représentante: Anicha LEBEAU									Représentante: Anicha LEBEAU									
Titulaire : Valérie AUBER									Titulaire : Valérie AUBER									
Suppléant : Alin GUEZELLO									Suppléant : Alin GUEZELLO									
Titulaire : Daniel HUET									Titulaire : Gérard LEPINAY									
Suppléant : Jean René COMTOIS									Suppléant : Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY									
Titulaire : Vincent DEFAUD									Titulaire : Guy SAINT-ALME									
Suppléant : Patrice SOUPRAYENMESTRY									Suppléant : Henri Claude HUET									
Titulaire : Axel EPILOÏS									Titulaire : Benjamin THOMAS									
Suppléant : Marie-Ange VIADERE									Suppléant : Bachil VALY									
Titulaire : Jean Christophe ESPERANCE									Titulaire : Marie Julie DIJOUX									
Suppléant : Bachil VALY									Suppléant : Bernard PICARDO									
Elu délégué de la collectivité									Elu délégué de la collectivité									

 Présent